

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

ANNEXES

6 mai 2004

COOPARCH ~ R.U.
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE



Chaussée de Waterloo 426 — B -1050 Bruxelles

Tél. : 32. 2. 534 50 35 — Fax : 32. 2. 534 50 95

1. ANNEXE 1 : LA SITUATION EXISTANTE ET SON EVOLUTION

1.1 LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET SON DIAGNOSTIC

Les chiffres qui suivent synthétisent et mettent à jour ceux repris au dossier de base. Il faut malheureusement constater que l'état de l'outil statistique, régional ou fédéral, ne permet qu'une mise à jour très relative. Le dépouillement en cours du recensement de 2001 n'est encore que très partiel, et se limite le plus souvent à des informations par Région, ou parfois par Commune, elles ne descendent pas encore au niveau du secteur statistique. Cette remarque concerne principalement les points 1.1.1 et 1.1.2.

1.1.1 LA POPULATION ¹

Alors que la population régionale était nettement orientée à la baisse ces 30 dernières années, en particulier dans les communes de la Première couronne, Molenbeek a connu un accroissement quasi continu de sa population depuis 1994 pour dépasser largement le niveau de 1970. En effet, en 2002, la population s'est accrue de près de 6 200 unités par rapport à 1970 et plus de 6 500 depuis 1994.

Population régionale et communale (chiffres absolus et indices)

Sources : I.N.S., Recensements généraux et Statistiques démographiques.

	population au 1er janvier									évolution
	1970	1981	1991	1994	1998	1999	2000	2001	2002	94-02
Molenbeek	68.411	70.850	68.759	68 143	69 380	70 075	71 219	72 380	74 662	6 519
Total RBC	1.075.136	997.293	954.045	949 070	953 175	954 460	959 318	964 405	978 384	29 314
Molenbeek	100	103,6	100,5	99,6	101,4	102,4	104,1	105,8	109,1	9,5 %
Total RBC	100	92,8	88,7	88,3	88,65	88,8	89,2	89,7	91,0	2,7 %

On peut distinguer deux grandes zones, le **Nouveau Molenbeek** à l'ouest de la ligne 28, avec environ 45 % de la population totale, et le **Molenbeek Historique**, à l'est, qui comprend 55 % de la population. Le Molenbeek Historique, prépondérant donc, se divise en un centre historique (+- 36,5%

¹ Sauf mention explicite contraire, les chiffres mentionnés se réfèrent aux recensements de 1981 et de 1991, ce sont les seuls chiffres suffisamment détaillés qui permettent une bonne comparaison.

des habitants) et le quartier Maritime au nord du Boulevard Léopold II (+- 19 %). Enfin, les quartiers en hausse ou en baisse se retrouvent autant à l'est qu'à l'ouest de la commune.

La **pyramide des âges** montre, en 1997, que les structures de Molenbeek et de la région présentent quelques différences notoires :

- une nette surreprésentation des moins de 20 ans : 28,6 %, soit 5,4 % de plus que la moyenne régionale. Cette tranche d'âge est en hausse de 0,5 % par rapport à 1991 (contre 0,1 % pour la région);
- toutes les classes d'âge supérieures sont un peu en dessous de la moyenne régionale, notamment : 18,6 % de 35-49 ans soit 2,1 % de moins que la moyenne régionale, et 15,6% de plus de 65 ans soit 1,7 % de moins que la moyenne régionale.

Géographiquement, on constate une très nette concentration de la population de moins de 20 ans dans le Molenbeek Historique, alors qu'ils sont en diminution dans le Nouveau Molenbeek. Inversement, on note une très nette concentration des plus de 65 ans à l'est de la commune; cette classe d'âge, déjà sous représentée à l'est, tend à y diminuer.

Le pourcentage d'**étrangers** ainsi que l'accroissement entre 81 et 2001 sont supérieurs aux chiffres de la région : il y avait en 2001, à Molenbeek, 2 % d'étrangers en plus que la moyenne régionale. La proportion d'étrangers au sein de la population communale s'élevait à 29,9 %, soit une baisse de 8 % par rapport à 1994 ². Les étrangers proviennent en majorité du Maroc (20,3 % en 1997) contre 8,1 % au niveau régional, et pour 11 % de la CEE. Par contre la communauté turque est sous-représentée par rapport aux autres communes de Première couronne. La communauté marocaine se concentre surtout dans les quartiers du Molenbeek Historique et a fortement augmenté depuis 1981.

La taille moyenne des **ménages** est de 2,2 personnes (contre 2,3 en 1981), soit un peu plus que la moyenne régionale (2,1). L'augmentation des ménages d'une seule personne est un phénomène général à l'agglomération bruxelloise, mais qui touche d'abord le Molenbeek Historique bien qu'ils soient aussi en hausse à l'ouest. Les ménages de plus de 5 personnes sont bien représentés, notamment dans le Molenbeek Historique, avec 8,7 % des ménages (contre 6,1 % sur la région), phénomène à mettre en parallèle avec la forte proportion d'immigrés d'origine marocaine.

La **population active** représentait, en 1991, 36,8% de la population totale de la commune, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale et constitue une petite augmentation de 0,2% par rapport à 1981 (alors qu'on observait un tassement de 2,4% pour l'ensemble de la région). Au sein de la population active, la proportion de la population active occupée était de 79,7 %, ce qui est inférieur de 4,5 % à la moyenne régionale. Cette proportion était en baisse de 6,9 % par rapport à 1981 : c'est une dégradation plus rapide que pour l'ensemble de la région (-5,5 %). Les quartiers du Molenbeek Historique sont clairement défavorisés en terme de population active occupée : le taux de population active occupée n'y dépasse 76,5 %, et la situation se détériore fortement, en dehors de quelques quartiers autour de la place de la Duchesse et dans le quartier Maritime.

Au niveau des **groupes socio-économiques** ³, les proportions des indépendants et des employeurs (respectivement en 1991, 6,4 % et 3,2 % de la population active) étaient légèrement inférieures à la moyenne régionale. Par contre, les travailleurs exerçant une profession libérale et les cadres sont tout à fait sous-représentés avec un taux inférieur de 10 % à la moyenne régionale, et se retrouvent surtout à l'ouest de la commune. Pour les travailleurs employés dans le secteur privé ou le secteur public, leur proportion (10 %) dépasse la moyenne régionale et se retrouve surtout à l'est.

Au 30 septembre 2002, le nombre de **chômeurs** complets indemnisés était de 5.072 contre 3.774 au 31 décembre 1990, soit une hausse de près de 34,4 %, alors que dans le même temps, le chômage augmentait de 33,6 % au niveau régional. Les hommes représentaient 52 % des chômeurs complets indemnisés, ce qui est supérieur à la moyenne régionale (51 %). Il y avait 1.111 chômeurs de moins de 25 ans. Le nombre total de demandeurs d'emplois dans la commune s'élevait, quant à lui, à 8.105

² Chiffres communaux au 1^{er} août.

³ **Remarque** : dans 6,9 % des cas, le groupe socio-économique était inconnu.

personnes. La hausse de chômage généralisée est toutefois beaucoup plus marquée dans le Molenbeek Historique (voir 1.16).

Le **revenu moyen** par habitant à l'impôt des personnes physiques est inférieur à la moyenne régionale de plus de 23 %. Cet écart est relativement constant puisqu'il était de près de 24 % en 1990 (voir les chiffres détaillés sous 1.1.6).

Les disparités sont très significatives d'un quartier à l'autre puisque au sein de la commune ce revenu moyen varie de plus du simple au double. En 1998, tous les quartiers du Molenbeek Historique ont un revenu par déclaration inférieur à 15.000 € et inférieur de 2.500 € à la moyenne communale.

Population

Molenbeek

Bruxelles-Capitale

Evolution

<ul style="list-style-type: none"> • Remarquable augmentation depuis 1970 • En 2001 : 105,8 % de la population de 1970 	<ul style="list-style-type: none"> • Décroissance continue depuis 1970, mais légère hausse ces dernières années • 89,7 % de la population de 1970
--	---

Age

<ul style="list-style-type: none"> • 29 % de moins de 20 ans • 30 % de plus de 50 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 23 % de moins de 20 ans • 32 % de plus de 50 ans
---	---

Nationalité

<p>Etrangers : 37% (en quasi-stabilité par rapport à 1981) dont e 1997 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 54 % de Marocains • 29 % CEE 	<p>Etrangers : 27,24 % (en augmentation de 3 % depuis 1981)</p>
--	---

Ménage

<ul style="list-style-type: none"> • Ménages d'une personne : 46,8 % • de 5 personnes et plus : 8,7 % • Taille moyenne : 2,2 	<ul style="list-style-type: none"> • Ménage d'une personne : 48,4 % • de 5 personnes et plus : 6,1 %
---	--

Noyaux familiaux

<ul style="list-style-type: none"> • 10,5 % de familles monoparentales 	<ul style="list-style-type: none"> • 10,7 % de familles monoparentales
---	---

Taux d'activité

<ul style="list-style-type: none"> • Population active : 36,8 % en 1991 (en légère augmentation depuis 1981) • Population inactive : 56,5 % • Type d'activité inconnu : 6,5 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Population active : 38 % en 1991 (en diminution depuis 1981) • Population inactive : 54 % • Type d'activité inconnu : 8,2 %
--	---

Population active occupée

<ul style="list-style-type: none"> • 79,7 % de la population active, en 1991 (en diminution de 7 % depuis 1981) • 4,7 % de cadres et prof. libérales • 66,8 % de trav. sect. privé et public 	<ul style="list-style-type: none"> • 84,2 % de la population active en 1991 (en diminution de 5,5 % depuis 1981) • 24,7 % de cadres et prof. lib. • 57,8 % de trav. sect. privé et public
---	--

Population active inoccupée

<ul style="list-style-type: none"> • 5072 chômeurs complets indemnisés sept 2002 accroissement de 34,4 % par rapport à 1990) 	<ul style="list-style-type: none"> • 54.599 CCI (accroissement de 33,6 % par rapport à 1990)
---	---

Population inactive

<ul style="list-style-type: none"> • Les moins de 18 ans = 44,7 % de la population inactive totale • Personnes ayant arrêté de travailler = 27,2 % de la pop. inactive totale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les moins de 18 ans = 38,3 % de la pop. inactive totale • Personnes ayant arrêté de travailler = 30 % de la pop. inactive totale
---	---

Revenus des ménages (1998, en milliers de BEF)

<ul style="list-style-type: none"> • Revenu moyen par habitant : 306,75 • Revenu médian par ménage : 595,5 • Revenu moyen par déclaration : 753,9 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu moyen par habitant : 378,4 • Revenu médian par ménage : 680,6 • Revenu moyen par déclaration : 908,6
--	---

1.1.2 LE LOGEMENT

Remarque importante : il convient de noter qu'en 1991, 4.028 formulaires (ce qui correspond à 11 % des ménages de la commune) n'ont pas été remplis, ce qui pourrait correspondre, selon l'INS à autant d'immeubles occupés. Il importe donc de considérer les chiffres de l'INS avec la plus extrême prudence.

1.1.2.1 LES CHIFFRES GLOBAUX

Evolution du nombre de logements : Région et commune - (chiffres absolus et pourcentages)

Source : INS

	1981	1991			(1) + (2)	évolution
	log. priv. occ.	log. priv. occ.(1)	bull.n.r.(2)	(id. %)		81 - 91
Région.	453.674	394.468	65.505	14,2	459.973	-13,1
Molenbeek	30.344	26.977	4.028	13,0	31.005	-11,1

En 1991, le nombre de **logements occupés** s'élèverait, pour l'ensemble de la commune à 26.977 contre 30.344 en 1981. Toutefois, compte tenu de la remarque faite précédemment, le nombre de logements privés occupés dans la commune pourrait être de 31.005 unités. Dans cette hypothèse le parc de logements n'aurait pas connu une baisse de 11,1 % mais bien une hausse de 2,2 %. En outre, selon l'INS, le nombre de **constructions nouvelles** (ou reconstruction totale) de bâtiments résidentiels était de 3 en 1995, 68 en 1994 et aucun en 1993.

Statut d'occupation des logements : 1981 et 1991 (pourcentages et chiffres absolus).

Source : INS et calculs personnels.

	1981		1991	
	Propriétaires	Locataire	Propriétaires	Locataire
Région	27,5	61,1	38,1	59,7
Molenbeek	23,1	63,2	34,6	62,1

En 1991, les **logements occupés par leur propriétaire** représentaient 34,6 % de l'ensemble des habitations (3,5 % de moins que la moyenne régionale). Cette proportion est en forte hausse par rapport à 1981 : 11,5 % alors, que dans le même temps, on constatait une hausse quasiment similaire de 10,6 % pour l'ensemble de la Région. En termes absolus, cela signifie qu'il y a à Molenbeek 2 342 personnes propriétaires occupant de leur logement en plus par rapport à 1981. Les quartiers comprenant la plus forte proportion de **propriétaires** se trouvent à l'ouest, autour des grands immeubles du boulevard Mettwie, alors les taux en dessous de la moyenne communale se retrouvent dans certains quartiers de l'est. A noter que le taux d'accession à la propriété augmente le plus fortement dans le Molenbeek Historique et plus particulièrement autour de la rue de Ribaucourt.

Pour les **types de logement**, les immeubles de 10 logements ou plus (31,5 %) sont plus nombreux que la moyenne régionale; par contre, le pourcentage de maisons individuelles lui est inférieur de 8,3 %. De fortes disparités existent ainsi selon les quartiers, sachant que les grands immeubles se retrouvent essentiellement à l'ouest avec des ensembles tels que les boulevards Mettwie et Machtens ou le tronçon ouest de la ligne 28. Entre 1981 et 1991, 1.080 logements ont été transformés ⁴ et plutôt en plus grand nombre dans le Molenbeek Historique, ce qui représente 4,4 % de l'ensemble des logements de la commune. Ce pourcentage est inférieur à celui observé au niveau de la région (5,3 %). En ce qui concerne les primes à la rénovation ⁵, 91 ont été accordées en 1996 (ces données étant disponibles

⁴ Source : INS, recensement général de la population et des logements, 1991.

⁵Source : BRES, indicateur statistique bruxellois, 1996.

uniquement par canton postal; toute comparaison avec les années antérieures est impossible puisque le code 1080 de Molenbeek regroupait d'autres communes avant le 1^{er} mars 1996).

L'analyse effectuée par la CGER montre que le **prix moyen des habitations** en 2000 est en hausse de 28 % par rapport à 1996 et se situe aux alentours des 103.750 €. La hausse des prix est de plus en plus sensible à mesure que la taille des propriétés augmente. En 2000, le prix des petites habitations n'a augmenté de 5 %, le prix des habitations construites sur des terrains de 90 à 180 m² augmentant de 10 % et celui des habitations construites sur des terrains de 180 à 360 m² augmentant de 23 %. En 1999-2000, le prix des appartements stagne autour de 67.500 €, soit 11 % de plus qu'en 1996. Enfin, sont en hausse également les prix des maisons de rapport, avec 6,5 % en 2000 et 20 % par rapport à 1996, et ceux des maisons de commerce, 12 % en 2000 et 42 % par rapport à 1996. Cette situation s'est encore aggravée depuis.

Selon l'enquête menée par l'Observatoire des loyers, Molenbeek apparaît avec un **loyer moyen** de 341 € comme une commune assez bon marché au sein de la région; seules Anderlecht, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse et Schaerbeek offrent des loyers moyens plus bas. L'Observatoire des loyers note, sur base de chiffres de 1993, une grande différence au niveau des loyers moyens entre le Molenbeek Historique et le Nouveau Molenbeek, à l'exception des alentours de la place de la Duchesse qui connaissent des loyers voisins de ceux pratiqués dans le Nouveau Molenbeek. Cette situation est d'autant plus paradoxale que les logements de cette zone sont particulièrement mal pourvus au niveau du confort moyen : un tiers seulement des logements disposent du chauffage central.

En dehors des dents creuses (friches, immeubles abandonnés) surtout présentes dans le Molenbeek Historique, les dernières grandes opportunités foncières en matière de **terrains à bâtir** se situent autour des avenues des Hippocampes et Tamaris, entre les boulevards Machtens et Mettwie.

Fin 1990 et hors patrimoine privé de la commune et du CPAS, le parc de **logement social** représentait 12,2 % de l'ensemble des habitations à Molenbeek, pour une moyenne régionale, inférieure, de 9,4 %. En 1994, le parc de logements sociaux s'élevait à 3 569 unités dont 3 160 gérées par la société locale "Le logement molenbeekois", le solde se répartissant entre les sociétés ASSAM et SCLAB⁶. L'âge moyen du parc d'habitation du Logement molenbeekois est un peu moins jeune que pour le restant de la région : 67 % des logements ont en effet été construits après 1950 contre une moyenne régionale de 70 %. Le programme de rénovation de ces logements doit donc être poursuivi. Enfin, la proportion de logements de plus de deux chambres ne dépasse pas 15,8 % contre 29,0 % en moyenne en région bruxelloise, alors que la demande pour de grands appartements est forte au vu de la surreprésentation des familles nombreuses. Rappelons que la SLRB a racheté pour près de 10.000.000 €, 96 logements sociaux, boulevard Léopold II.

⁶ Source : ZIMMER P., Le logement social à Bruxelles, Dossier du CRISP, n°1521-1522, 1996, p.52.

Le logement

Molenbeek

Bruxelles-Capitale

Nombre de logements

<ul style="list-style-type: none"> • 26.977 bulletins de logement remplis dans le recensement de 1991 • 4.028 bulletins de logement non remplis dans le recensement de 1991(=13,0 % sur l'ensemble des ménages) 	<ul style="list-style-type: none"> • 394.468 bulletins de logement remplis dans le recensement de 1991 • 65.505 bulletins de logement non remplis dans le recensement de 1991(= 14,2 % sur l'ensemble des ménages)
---	--

Statut d'occupation

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propriétaires : 34,6 % (+11,5 % par rapport à 1981) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propriétaires : 38,1% (+10,6 % par rapport à 1981)
---	--

Types de logements

<ul style="list-style-type: none"> • 13,2 % de maisons individuelles • 26,3 % d'immeubles de 3 à 4 logements • 31,5 % d'immeubles de 10 logements et plus 	<ul style="list-style-type: none"> • 21,7 % de maisons individuelles • 25,3 % d'immeubles de 3 à 4 logements • 26,6% d'immeubles de 10 logements et plus
--	---

Rénovation

<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1981 et 1991 : 4,4 % de logements transformés 	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1981 et 1991 : 5,3 % de logements transformés
---	---

Etat du marché immobilier

<ul style="list-style-type: none"> • Prix de vente moyen des maisons d'habitation en 2000 : 4,15 millions de FB. En hausse de 5 % pour les petites habitations et jusqu'à 23 % pour les grandes. Commune assez bon marché • Prix de vente moyen des appartements en 2000, en augmentation par rapport à 1996 2,7 millions de FB • Loyer mensuel moyen : 13.625 FB. Loyer mensuel médian : 12.596 FB. Commune assez bon marché. 	
---	--

Logement social

<ul style="list-style-type: none"> • En 1990 : 12,2% de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1990 : 9,4% de logements sociaux
--	---

1.1.2.2 LES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE

1.1.2.2.1 La rénovation sous forme d'opérations d'îlots et d'immeubles isolés

Depuis le début des années 80, les communes sont en charge d'opérations subsidiées par la Région; elles se sont terminées « vers » 1998. Le tableau suivant, dressé par l'AATL, donne le bilan de cette forme de rénovation publique, au 6 septembre 1996, en nombre de logements adjugés et/ou terminés :

	opérations d'îlots	immeubles isolés	total logements	total
Molenbeek	103	4	107	
CPAS		45	45	152
toutes communes	1633	691	2324	
tous CPAS		516	516	2840

1.1.2.2.2 Les contrats de quartier

Voir « une Commune en projets ».

1.1.2.2.3 L'acquisition par les communes d'immeubles abandonnés

Molenbeek n'a pas introduit de demande de subsides dans le cadre de cette procédure.

1.1.2.2.4 La rénovation urbaine menée par la SDRB

Source : rapport d'activités 2001.

En matière de construction / rénovation pour ménages à revenu moyen, sous forme de partenariat avec le secteur privé, la SDRB a développé des projets dans la zone du canal et dans le centre historique.

- **Projet Rive Gauche**

Avec le projet Rive Gauche, c'est toute une zone fortement endommagée depuis les travaux de l'installation du métro, qui est en cours de réurbanisation. Sur une distance d'environ 1 km reprenant la trouée du métro, entre le Quai des Charbonnages et les Etangs Noirs, il était prévu de créer 300 logements et de procéder au réaménagement de l'espace public.

Ce projet se déroule en plusieurs phases : la Commune n'est concernée que par le volet "aménagement de l'espace public". A la rue Bonnevie, un parc, inauguré en octobre 1996, a été aménagé par la Région et la Commune; ce parc de proximité répond tout particulièrement aux besoins en équipements des enfants et adolescents.

Concernant l'opération immobilière menée conjointement par la SDRB et des entreprises privées, le programme de construction de la partie gauche du quai du Charbonnages est maintenu, au vu de la rapidité des ventes enregistrée sur la partie droite du Canal. Les logements situés autour de la nouvelle place Voltaire sont en voie d'être commercialisés.

Le programme initial a été amendé : vu le succès remporté par les maisons unifamiliales, il a été décidé d'en augmenter le nombre d'une trentaine (elles sont toutes vendues avant l'achèvement des travaux). Complémentairement, la partie gauche du quai sera entièrement consacrée au logement.

- **Autres opérations immobilières**

Plusieurs interventions ont été opérées à la chaussée de Gand (notamment aux numéros 1, 6 et 16) et à la rue Verrept - De Keyser. Une autre est prévue au numéro 4 de la chaussée de Gand. La fonction logement est aussi renforcée par le biais de charges urbanistiques imposées en contrepartie de la construction de bureaux à l'avenue du Port et au boulevard Léopold II. C'est ainsi qu'est achevé le projet résidentiel rue Ulens et rue Ribaucourt associé aux charges d'urbanisme compensatoires du complexe de bureaux de la KBC.

L'acquisition par la SLRB de l'immeuble "Léopold II" apporte une quantité significative de logements sociaux supplémentaires. Situés rue du Cœur et boulevard Léopold II et construits en compensation des bureaux de la SA DE WAELE dans le même quartier, ces 96 appartements ont été rachetés pour être confiés à la gestion du Logement Molenbeekois. Ces logements sociaux comportent une proportion importante de grands appartements. En outre, la SDRB a achevé 12 appartements Porte de Flandre.

1.1.2.2.5 Les actions du Fonds du Logement

La mission du Fonds du Logement en matière de rénovation et d'accessibilité au logement se déroule suivant trois axes d'action : les prêts hypothécaires pour aider les familles de profil socio-économique faible et moyen, l'aide locative, considérée comme une location sociale pour des logements achetés, rénovés et reloués par le Fonds du Logement, et la location-vente.

Le bilan des actions est décrit en 1.4.

1.1.2.3 SYNTHÈSE PAR QUARTIERS

Les données, qui ont permis de réaliser cette synthèse, sont celles du recensement de 1991, seules disponibles ... Aussi, cette synthèse n'est plus reprise ici, mais est toujours consultable dans le Dossier de base sous 1.1.2. Nous présentons cependant ci-après le tableau de synthèse de cette analyse, tableau qui semble conserver sa pertinence de façon générale.

	forces	faiblesses
hétérogénéité des types de population	++	
évolution récente du nombre d'habitants	+	
solde naturel	+	
solde migratoire	+	
prix des loyers	++	
prix de ventes immobiliers	++	-
multiculturalité*	++	--
homogénéité culturelle de la population	+	
état du bâti	+	--
qualité de l'environnement	+	--
image extérieure		--
mixité fonctionnelle	++	-
quartiers surtout résidentiels (mixité faible ou inexistante)	+	-
commerces nombreux et diversifiés	++	-
présence ou proximité de lieux d'activités culturelles	+	-
proximité du centre-ville	++	
présence de patrimoine architectural	+	
présence d'habitat de prestige	+	--
niveau économique de la population	+	--

1.1.3 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1.1.3.1 L'EMPLOI ONSS

En comparant Molenbeek et la région, il ressort qu'à Molenbeek le secteur tertiaire prédomine moins que dans l'ensemble de la région (70,05 % des emplois O.N.S.S. contre 85,77 % pour la moyenne régionale). Le secteur du **Commerce, de l'HORECA et des réparations** est le mieux représenté avec les autres services qui, cependant, ne représentent qu'un peu plus de 50 % de la moyenne régionale. En outre, les secteurs des **Industries manufacturières** et du **Bâtiment et génie civil** sont significativement mieux présents sur le territoire de Molenbeek que dans la région : ensemble, ils représentent près de 20 % des emplois, contre moins de 8 % au niveau régional. Par ailleurs, les emplois O.N.S.S situés sur le territoire de Molenbeek ne représentent que 26 % de sa population, cette valeur est nettement inférieure tant à la moyenne qu'à la médiane régionale.

L'évolution de l'emploi salarié dans la commune

Source : *Évolution de l'emploi en région de Bruxelles-Capitale ORBEM*

Emploi salarié au 30-6	1980	1990	1992	1993	1994	1995
Molenbeek	20 923	18 543	17 918	17 386	16 680	19 299
	125,447	111,17	107,42	104,23	100	115,70
Total RBC	584 758	582 729	571 130	567 772	555 549	560 247
	105,26	104,89	102,80	102,20	100	100,85

Emploi salarié au 30-6	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Molenbeek	19 148	20 009	18 489	23 181	22 882	23 268
	114,80	119,96	110,85	138,97	137,18	139,50
Total RBC	557 028	562 917	567 279	575.494	589.299	599.193
	100,27	101,33	102,11	103,59	106,08	107,86

L'évolution de l'emploi salarié dans la commune est reprise dans le tableau ci-dessus. Cette évolution est globalement favorable sur base 1994, avec une première montée spectaculaire de 1995, causée par l'arrivée du siège de la KBC, et une seconde en 1999 avec les nouveaux immeubles de bureaux de l'avenue du Port. (Depuis, il convient de signaler la fermeture de BAT...)

1.1.3.2 LE TRAVAIL INDEPENDANT ET LE COMMERCE

Globalement par rapport à la moyenne régionale (indice = 100), Molenbeek génère nettement moins d'emplois indépendants que ses consœurs bruxelloises (indice = 45), mais se situe, cependant, légèrement au-dessus du niveau de la valeur médiane (indice = 108). Cette situation est légèrement plus modérée si nous prenons comme référence la population au 30 juin 1993 qui fait apparaître un indice 62 par rapport à la moyenne. Le déficit d'emplois indépendants par tête d'habitant est systématique quelque soit le secteur d'activité visé et la référence (moyenne ou médiane). Cette situation de fait peut être tempérée par la concentration de noyaux commerciaux au sein de Molenbeek, bien que ceux-ci soient presque tous de vitalité faible.

Sur base du chiffre d'affaires global dans les PME de moins de 50 personnes du commerce de détail en 1994 ⁷, Molenbeek occupe la 13^e position par rapport aux autres communes avec un chiffre d'affaires de 25.111.614 €, soit 3,18 % du chiffre d'affaires global de la région, alors que la commune représente 7,15 % de la population de la région. Ceci reflète la faible vitalité des noyaux commerciaux situés sur Molenbeek, qui, associée à une richesse moyenne des habitants inférieure à la moyenne régionale, accentue encore le déficit important des achats dans les commerces de détail situés au sein de la commune.

1.1.3.3 LES BUREAUX

Les bureaux classiques : c'est la face la plus importante et spectaculaire du fait administratif bruxellois. On peut distinguer à Molenbeek :

- la Zone d'intérêt régional (ZIR) n° 3 du PRAS (gare de l'Ouest) pour lequel les surfaces de bureaux peuvent être augmentées de 27.000 m² par rapport à la situation de fait observée au 3 mai 2001;

⁷ "L'importance socio-économique du commerce bruxellois" par Francine Werth, directeur du département économique de la CCIB in "Entreprise" n° 3, mars 1996.

- quant à la Porte de Ninove, anciennement PIR n° 9 du PRD de 1995 pour lequel les surfaces de bureaux étaient limitées à 30.000 m², elle comporte aujourd'hui deux îlots repris en zone administrative au PRAS.

Hors de ces périmètres, deux sites sont concernés; la face molenbeekoise de l'avenue du Port, avec en particulier la KBC, et le boulevard Léopold II.

Les petits bureaux créés par mutation fonctionnelle : cette mutation se fait le plus souvent aux dépens de logements; mais elle est peu présente à Molenbeek.

1.1.3.4 LES HOTELS

Des données communiquées par HORECA-BRUXELLES, il ressort, pour Molenbeek, l'absence d'équipements hôteliers. Il faut par contre souligner l'existence d'une importante auberge de jeunesse assez récente de 130 lits, l'Auberge "Jean Nihon" située à côté du parc de la Fonderie.

1.1.3.5 LES INFRASTRUCTURES IMMOBILIERES DE LA SDRB

La SDRB développe depuis plus de vingt ans, une politique d'accueil d'entreprises qui répondent à des critères d'emploi, de valeur ajoutée et de type d'activités. En effet, en 1997, par le truchement de l'inventaire des locaux pour entreprises à vendre ou à louer, la SDRB a pu communiquer l'existence de plus d'un million de m² d'espaces pour entreprises. Au cours de la même période, 791 locaux à usage d'atelier ou d'entrepôt ont été inventoriés sur l'ensemble des dix-neuf communes bruxelloises et se répartissent comme suit ⁸ :

	Nombre	Superficie (en m ²)	Nombre en (%)	Superficie (en %)	Superficie Moyenne
Molenbeek	92	159 665	11,63 %	18,67 %	1 735,49
Total Région	791	855 186	100 %	100 %	1 081,14

A la lecture de ce tableau, il ressort que Molenbeek demeure un pôle relativement attractif dans cet inventaire en nombre de localisation (+/- 11,5 %) et, surtout, en superficie totale (+/- 18,5 %). Ainsi, la superficie moyenne des locaux offerts est assez fortement supérieure à la moyenne régionale.

Il est à remarquer que la SDRB a aussi un rôle actif direct, au travers d'actions ponctuelles dans les quartiers. Ainsi, à Molenbeek, elle intervient comme partenaire dans :

- le Centre d'entreprises de Molenbeek-St-Jean (voir 1.4, dans le cadre des fonds d'objectif 2) ;
- le projet Crystal Palace (voir 1.4, dans le cadre des PAP).

1.1.3.6 LE LIEN DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIQUE

Ce point est traité dans le chapitre "social et santé".

1.1.3.7 LE DIAGNOSTIC DU VOLET ECONOMIQUE

- Les premiers éléments de diagnostic retenus tiennent à l'emploi et au chômage. Tant en matière de bassin d'emploi qu'au niveau du chômage, nous relevons que Molenbeek se positionne assez mal par rapport à ses consœurs de la région. En effet, Molenbeek comptait, au 30 juin 1998, 0,27 emplois soumis à l'O.N.S.S par habitant pour une moyenne régionale de 0,60, en 1998 toujours, 1 titulaire du minimex ou de l'équivalent minimex pour 25,27 habitants pour 39,04 en moyenne régionale et, enfin, comptait, en 1999, un habitant sur 12,8 au chômage ⁹, contre un sur 17,2 au niveau régional.

⁸ Ces données ne sont plus reprises depuis 1998 dans les rapports de la SDRB.

⁹ Nombre de chômeurs indemnisés complets rapporté à la population totale.

- Le deuxième type de facteurs intervenant dans notre diagnostic tient à la répartition des emplois en fonction des différents secteurs d'activités qui les génèrent. L'analyse de la répartition des emplois, selon ces différents secteurs, et de leurs poids relatifs (ou coefficient de localisation ¹⁰) au sein de chacune des dix-neuf communes permet d'y relever une présence significativement plus élevée de l'**industrie manufacturière**, de la **construction** ainsi que du **commerce de détail et de gros** (dont les activités sont partiellement tributaires de l'avenir de Tour et Taxis), avec en outre de nombreuses transactions immobilières à vocation industrielle ou tertiaire "lourde". D'autre part, un déficit relatif très marqué en matière d'**emplois dans les administrations publiques**, le secteur de l'**HORECA** et les **services financiers** est observé (ce positionnement s'est toutefois amélioré depuis lors avec l'arrivée du siège de la KB sur le territoire de la commune dans le quartier Maritime). Notons également, à cet égard, que les projets d'élargissement du canal ont longtemps paralysé le développement des quartiers riverains.
- Troisième élément de notre diagnostic, est la faible vitalité des noyaux commerciaux, à l'exception de celui de la chaussée de Ninove.
- Le quatrième élément retenu est constitué par l'absence d'importants nœuds de communication sur le territoire de la commune de Molenbeek malgré la présence de la gare de l'Ouest et la proximité d'autres gares importantes.
- Enfin, le cinquième et dernier élément de notre diagnostic tient à la relative faiblesse de la vocation touristique et culturelle de Molenbeek au sein de la région.

1.1.4 LE COMMERCE, LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES A LA POPULATION, LES ESPACES VERTS

Voir la carte 1.2.51.

1.1.4.1 COMMERCES DE BIENS ET SERVICES, CAFES ET RESTAURANTS

Molenbeek comporte quatre grands pôles commerciaux traditionnels (voir carte 1.2.52) :

- chaussée de Gand I, entre le canal et la place des Etangs Noirs,
- place Communale - parvis St-J-Baptiste - rue de Ribaucourt, jusqu'à la rue de l'Intendant,
- chaussée de Gand II, depuis la place des Etangs Noirs jusqu'au bd Mettwie,
- chaussée de Ninove ouest, depuis la gare de l'Ouest jusqu'à l'av. de Scheut sur Anderlecht.

Il faut ajouter à cette liste l'existence d'un pôle commercial sur la chaussée de Ninove aux abords de la place de la Duchesse. Ce pôle est en grande difficulté, de nombreux commerces sont vides ou utilisés à usage de logement.

Les trois premiers grands pôles doivent être considérés comme prioritaires, ils sont couverts par deux contrats de noyau commercial. (Voir 1.4)

Les deux premiers, situés dans le Molenbeek Historique, connaissent un déclin relatif, mais difficilement mesurable, en l'absence d'un observatoire du commerce bruxellois. Ils connaissent les problèmes de la plupart des noyaux commerciaux de Première couronne : difficulté d'accès de la clientèle et des fournisseurs, faible pouvoir d'achat de la clientèle de proximité, propreté et sécurité jugées insuffisantes dans l'espace public. Le commerce de type méditerranéen y occupe une place croissante; ce côté atypique, devrait être valorisé, à l'exemple de la rue de Brabant.

Les deux derniers sont situés au long de chaussées passantes, dans le Nouveau Molenbeek, chaussée de Gand et chaussée de Ninove; le premier semble redémarrer; le second semble de bonne vitalité.

¹⁰ Le fait qu'un coefficient de localisation soit positif constitue un indice d'autant plus favorable que la mesure porte sur un secteur présentant de fortes potentialités de développement.

Précisons encore que les quatre noyaux commerciaux de Molenbeek ont été retenus comme d'intérêt régional. Néanmoins, en l'absence d'une réelle expertise, les limites et catégories proposées sont à prendre de façon indicative...

1.1.4.2 ÉQUIPEMENTS DE SOINS ET SANTE

Voir le Dossier de base sous 1.1.4.2.

Selon les personnes - ressources interrogées, la capacité des différents équipements de soins et de santé semble suffisante pour répondre à la demande locale.

1.1.4.3 ASSISTANCE ET ACCUEIL SOCIAL, COMMISSARIATS DE POLICE

Voir le Dossier de base sous 1.1.4.3.

Les contrats de sécurité, mis en oeuvre depuis 1992, ont notamment permis la réhabilitation de certains locaux. Les différentes actions sont détaillées sous 2.13.

1.1.4.4 RESSOURCES HUMAINES (CLUBS, ASSOCIATIONS, MOUVEMENTS DE JEUNESSE,...)

Voir le Dossier de base sous 1.1.4.4.

En matière de ressources humaines, les infrastructures pour **jeunes** sont prioritaires pour accompagner les nombreux jeunes "dans la rue" des quartiers défavorisés. A cette fin, la Commune a déjà créé cinq Maison de quartier : « Rive Gauche », « Quatre-Vents », « Libérateurs », « Karreveld » et « Maritime ». Deux autres sont prévues à court et moyen terme : « Duchesse » et Heyvaert ».

Le phénomène général de vieillissement de la population doit aussi encourager l'instauration de centres de jour et de structures d'accueil pour les **personnes âgées**. Des manques existent aussi bien à l'est qu'à l'ouest.

Enfin, et selon les Groupes de Planification sociale, il semble qu'en matière d'équipement, il manque de lieux faisant office de **halte-garderie et d'accompagnement des jeunes mamans**.

1.1.4.5 CULTURE ET LOISIRS CULTURELS

Voir le Dossier de base sous 1.1.4.5.

Au niveau culturel, des faiblesses existent, aussi bien du côté est que ouest de la commune. Le château du Karreveld qui fait office de lieu culturel avec la Salle des Fêtes du Sippelberg, sont tous deux situés à l'ouest de la commune.

D'une façon générale, le nombre peu important d'associations et le manque de moyens communaux induisent un manque de dynamique socioculturelle. On constate plus particulièrement l'absence d'une salle polyvalente francophone (culture, fêtes,...) dans le centre ancien. Il est à noter que la commune ne s'est pas dotée à ce jour d'un centre culturel communal. La future Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale (MCCS) commence cependant à jouer un rôle équivalent, sans attendre la mise à disposition définitive de locaux dans l'Académie de Dessin.

On appréciera les nombreuses initiatives prises par la Fonderie et la Raffinerie (ex Plan K) : en particulier, la mise sur pied du Musée bruxellois de l'Industrie et du Travail et la réhabilitation de la Raffinerie, actions toutes deux bénéfiques au Molenbeek Historique.

Sur les traces de l'ex Plan K, une certaine vie culturelle tend à investir les anciens bâtiments industriels, autour de **l'axe du canal**, comme les quelques galeries implantées le long du canal, côté Pentagone. De fait, un axe culturel et artistique tend bel et bien à s'implanter autour du canal, qu'il s'agira de favoriser dans le futur : mise à disposition des locaux industriels en faveur des artistes, des

différentes associations sociales et culturelles surtout lorsqu'elles sont d'initiative locale, et bien entendu, réaménagement et embellissement des berges.

Toujours dans l'axe du canal, on sera également très attentif aux projets sur le site de **Tour et Taxis**, puisque ceux-ci pourraient avoir des retombées importantes sur la dynamique de la commune, et notamment sur le quartier Maritime.

1.1.4.6 CULTTE

Molenbeek compte sur son territoire 5 églises paroissiales catholiques¹¹, 1 église orthodoxe grecque et une vingtaine de mosquées ; le cimetière communal est situé au 537 de la chaussée de Gand.

1.1.4.7 CRECHES ET GARDERIES

Voir le Dossier de base sous 1.1.4.7.

L'examen des manques de places d'accueil révèle une situation tout à fait insuffisante à Molenbeek, même en tenant compte de l'existence des crèches privées. L'accueil des tous jeunes enfants apparaît bel et bien comme l'une des lacunes majeures en matière d'équipement à Molenbeek.

L'Observatoire de l'enfant¹² a développé des pistes de développement de l'accueil :

- susciter la création de nouvelles places dans les milieux d'accueil agréés par l'ONE, en mobilisant les entreprises et les secteurs ;
- créer de nouvelles Maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE), d'initiative communale, en partenariat avec des entreprises ou avec des administrations publiques ;
- développer l'offre d'accueillantes d'enfants conventionnées. (anciennement « gardiennes encadrées »)

La Commune s'inscrit sans attendre dans la deuxième piste : deux en Maisons de la Petite Enfance seront installées dans les périmètres des Contrats de Quartier Pierron / Fonderie (rue Brunfaut) et Crystal / Etangs-Noirs (angle Berchem/Taziaux). Le financement se fait via le programme « Objectif 2 ». (voir ci-après, sous 1.4.2.10.5) et via les contrats de quartier Pierron / Fonderie et Crystal / Etangs-Noirs.

1.1.4.8 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Voir le Dossier de base sous 1.1.4.8.

Les équipements scolaires de la Commune de Molenbeek sont nombreux et diversifiés (francophone, néerlandophone, libre, communal, communautaire, spécial, technique, général, professionnel). Malgré une incertitude concernant les chiffres pour 97-98, il semblerait que le phénomène général de diminution des populations scolaires des écoles primaires et maternelles soit un phénomène général en régions wallonne et bruxelloise, conséquente à la baisse de la natalité.

La tendance s'est depuis inversée, l'augmentation de la population s'accompagne d'une augmentation de la population d'âge scolaire.

¹¹ La situation d'une église sur le territoire communal ne signifie pas nécessairement que la paroisse correspondante y soit entièrement située.

¹² « L'accueil des enfants de moins de trois ans en RBC », Alain DUBOIS (Agence Alter) Rapport de l'Observatoire de l'enfant, mars 2003.

1.1.4.9 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (COUVERTS ET DE PLEIN AIR) ET PLAINES DE JEUX

Voir le Dossier de base sous 1.1.4.9.

Autour du stade Machtens, viennent se greffer une série d'équipements sportifs lourds et majeurs, créant ainsi un pôle sportif d'attraction régionale dans la partie ouest de la commune.

L'aire d'influence de ces équipements sportifs dépasse largement le territoire communal.

Concernant l'état des infrastructures, celles gérées par l'asbl Molenbeek Sport sont dans un état optimal. Pour les autres, le stade Machtens est dans un état moyen, le Stadium du Sippelberg est impeccable.

Tous ces équipements (hors locaux scolaires) sont situés dans le Nouveau Molenbeek... La répartition géographique de ces infrastructures est donc révélatrice d'un grave déséquilibre entre l'est et l'ouest de la commune. En outre, le Nouveau Molenbeek concentre à la fois les équipements socio-sportifs lourds et les espaces verts accessibles au public.

En matière d'équipements socio-sportifs de proximité, la demande existe surtout en ce qui concerne les sports populaires (foot, basket, tennis de table, pétanque, arts martiaux) et nécessite donc, en matière d'équipements socio-sportifs, des terrains polyvalents ou des salles multisports. Les infrastructures sportives devraient être mieux réparties entre les différents quartiers, notamment ceux du **Molenbeek Historique**, qui ne compte aucun équipement lourd en tant que tel. Les équipements socio-sportifs ne répondent pas encore suffisamment à la demande.

Pour combler le manque en équipements sportifs du Molenbeek Historique, qui concentre à la fois une population dense et très jeune, la Commune a mis en place une politique d'implantation de **terrains polyvalents d'extérieur**. Néanmoins, ce type d'équipement à rayonnement tout à fait local est soumis aux aléas météorologiques et ne comble finalement pas le manque en structures plus lourdes; en outre, les "agoraspace" sont de fait fréquentés par une population masculine, ce qui tend à exclure les adolescentes de toute pratique sportive... Complémentairement, la Commune a entamé une politique d'implantation de **salles polyvalentes** : « Intendant » et bientôt « Heyvaert ». La création d'infrastructures complémentaires reste nécessaire dans les quartiers défavorisés du Molenbeek Historique.

1.1.4.10 ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PUBLICS - CARTES 1.2.10.1/ 1.2.10.2

Molenbeek compte, pour les **principaux parcs et jardins** accessibles au public dans les quartiers du **Nouveau Molenbeek** :

- le parc des Muses à proximité de la place Mennekens ;
- le parc Marie-José à proximité de la Gare de l'Ouest ;
- le parc Albert ;
- le parc du Château du Karreveld ;
- le parc Hauwaert au Clos des Rosacées ;
- le parc du Scheutbos et le vaste site semi-naturel du Scheutbos, à la limite de la commune ;
- ainsi qu'un certain nombre de squares et de jardins associés à des immeubles collectifs (ensembles modernistes du bd Mettewie entre autre).

Pour le **Molenbeek Historique**, les parcs sont davantage minéraux et toujours de petite taille :

- le parc Bonnevie, destiné aux jeunes, à proximité du parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- le parc de la Fonderie, d'une grande qualité paysagère, dans le quartier Fonderie - Pierron ;
- le parc Pierron situé rue à l'extrémité de la rue Fernand Brunfaut ;
- le square des Libérateurs dans le quartier Maritime.

Les **places et voiries plantées** sont reprises par la carte 1.2.10.1; les plantations d'alignement sont significativement plus nombreuses dans le Nouveau Molenbeek. De fait, les seules voiries plantées à l'ouest se situent dans le quartier Maritime autour des axes structurants; le déficit du Molenbeek Historique devra être corrigé lors de la réalisation du futur maillage vert.

L'analyse du relevé des espaces verts et de leur classification typologique est donc particulièrement révélatrice du déséquilibre existant entre le Nouveau et le Molenbeek Historique. Autant les quartiers de Seconde couronne bénéficient de la présence de nombreux parcs et jardins, souvent de qualité, de taux de verdurisation d'îlots élevés et de plusieurs voies de circulation plantées, autant le centre ancien est particulièrement minéral : taux de verdurisation des îlots très faibles (la majorité appartient à la classe la plus basse), peu de parcs et quasiment aucune voie plantée. Concernant ces quartiers de Première couronne qui sont les plus problématiques au niveau des espaces verts, deux caractéristiques sont à mettre en évidence :

- les parcs de la Fonderie et Bonnevie sont venus diminuer le déficit des quartiers, mais les manques persistent concernant le quartier Maritime et les quartiers immédiatement à l'est des voies de chemin de fer;
- le manque d'espaces publics et de voiries plantés est également incontestable, excepté aux alentours du square des Libérateurs.

Les volets "propreté" et "sécurité" des espaces verts sont également des facteurs essentiels pour les habitants. Un effort important a été accompli par la Commune. Elle a renforcé les effectifs de gardiens de parcs publics, portant leur nombre à 35 ; il convient aussi d'y ajouter les 10 gardiens scolaires.

La propreté du parc Bonnevie récemment aménagé (et à entretenir) par la Région, est fortement mise à mal en raison de son succès auprès des riverains; la sensibilisation et la responsabilisation des populations constituent aussi une tâche majeure pour la Commune et la Région

Pour l'état des parcs, il faut souligner la valeur paysagère du patrimoine vert existant (parcs des Muses, Fonderie, Karreveld...).

Enfin, le récent classement en site semi-naturel du Scheutbos a ajouté un espace vert important, de rayonnement régional, pour la commune de Molenbeek. Sa mise en valeur et son mode gestion sont explicités au chapitre Maillage vert.

1.1.4.11 LES ANIMATIONS REGULIERES DANS LES ESPACES PUBLICS

Trois marchés hebdomadaires se déroulent sur le territoire de la commune :

- le jeudi matin (Administration communale), l'important marché sur le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste, les rues du Comte de Flandre et Ste-Marie et la place Communale;
- le mardi matin (Administration communale) sur la place de la Duchesse;
- le dimanche matin (concessionnaire) sur la place Communale.

De nombreuses braderies se déroulent aussi dans la Commune, la plus importante étant celle du 15 août, chaussée de Gand.

1.1.5 LES RESEAUX TECHNIQUES

1.1.5.1 ÉGOUTTAGE ET EPURATION DES EAUX

Les compétences communales en matière d'égouttage, égouttage qui réclame des mesures importantes de rénovation et d'entretien ont été transférées à l'Intercommunale Bruxelloise d'Assainissement (IBrA).

Cette intercommunale a été constituée le 28 juin 2001 par les 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale et la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux (CIBE) dans le but d'assurer sur ce

territoire, la collecte et la maîtrise des eaux usées et pluviales en vue de leur restitution au milieu naturel, avec ou sans traitement d'épuration.

Elle assure 5 services : la gestion des bassins d'orage et collecteurs, la surveillance du réseau d'égouttage, la gestion hydraulique du dit réseau ainsi que des eaux pluviales et de ruissellement, l'exploitation du réseau d'égouttage, sa gestion intégrée. La Commune a souscrit aux 5 services.

Il faut aussi constater l'absence d'une carte de sous-sol, pourtant indispensable au niveau communal pour le réaménagement de l'espace public (plantations, etc.).

1.1.5.2 L'EAU, LE GAZ, L'ELECTRICITE, LA TELEPHONIE ET LA TELEDISTRIBUTION

L'ensemble de Molenbeek est bien desservi par ces divers réseaux, qui sont, par ailleurs, entretenus par les divers concessionnaires; ce sont les intercommunales mixtes INTERLEC pour l'électricité et INTERGA pour le gaz. CODITEL assure la télédistribution.

Le territoire communal est quadrillé d'antennes relais de mobilophonie. On en dénombre une quarantaine de stations GSM (une station pouvant contenir plusieurs antennes), répartie entre les 3 opérateurs nationaux. Avec la venue des nouvelles technologies (UMTS, Réseau Astrid...), le nombre d'antennes par station, voire de nouvelles stations, devrait encore augmenter dans les années à venir. Les antennes GSM sont soumises à permis d'urbanisme et entraînent la perception d'une taxe¹³. C'est ainsi que la Commune analyse attentivement chaque dossier, au regard de la norme fédérale de 20,6 volt/m. Elle est aussi attentive à la présence, dans le périmètre d'émission des ces radiations électromagnétiques, de personnes plus fragiles, à savoir la présence de crèche, d'école, de maison de repos ou d'établissement médical.

1.1.6 LE SOCIAL ET LA SANTE

1.1.6.1 LA PAUVRETE DANS L'URBANISATION BRUXELLOISE

En 1998, dans la région bruxelloise, un habitant en âge de travailler sur 14 vit des seuls revenus du minimex; en effet, le nombre de minimexés¹⁴ et équivalents avoisine les 24.500 personnes¹⁵, alors que la population active est d'environ 333 500 personnes. Le nombre de chômeurs complets indemnisés atteignait les 57 500 personnes, toujours en 1998. Face aux quelques 631 000 emplois estimés dans la région en 1998, il y a donc 1 chômeur pour 11 emplois. Si l'on cumule les minimexés aux chômeurs et aux personnes ayant renoncé à chercher un emploi, on constate que pratiquement un habitant sur 11 vit d'allocations minimales ou dans une précarité de situation.

Toutefois, **Molenbeek**, à cheval entre la Première et la Seconde couronne, reste très éloignée de la moyenne régionale et se positionne comme une des communes les plus pauvres de la Région. Il n'y a pas de commune qui équivaut à une zone de transition, dont le revenu ferait le pont entre les quartiers les plus pauvres et les quartiers les plus riches. Il faut constater que les quartiers riches sont exclusifs de la nombreuse population défavorisée concentrée dans la partie la plus vétuste du Molenbeek Historique.

¹³ Taxe sur les émetteurs ou relais de télécommunication.

¹⁴ Le minimex (minimum de moyens d'existence, MM) est devenu le droit à l'intégration sociale (DIS) depuis le 1 octobre 2002.

¹⁵ Voir ci-dessous les chiffres concernant les minimex et équivalents minimex.

Ces revenus ont aussi tendance à stagner, n'ayant progressé que de 1525 € en moyenne de 1990 à 1998, contre plus de 1.850 € pour la Région ¹⁶. Mais, les revenus de la région sont plus faibles et progressent beaucoup moins vite que ceux des 2 Brabants ...

Les revenus nets imposables moyens par habitants en milliers de francs et évolution hors index

(source : INS et calcul propre)

	1990	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Molenbeek	245,5	273,7	274,2	295,5	299,2	306,75	312,36	323,74
	99,76	100	98,73	104,25	103,87	105,48	114,12	118,28
Total RBC	304,1	341,6	348,9	357,4	365,6	378,40	390,21	402,88
	89,02	100	102,14	104,63	107,03	110,77	114,23	117,94
Brabant flamand	350,22	423,43	442,46	459	471,6	493,1	514,40	532,64
	82,71	100	104,49	108,40	111,38	116,45	121,48	125,79
Brabant wallon	351,2	415,80	433,50	449,3	462,9	480	501,89	518,21
	84,46	100	104,26	108,08	111,33	115,44	120,70	124,63

Position de la commune (décembre 2000)

(source : INS et 8ième rapport sur l'état de la pauvreté en RBC)

	revenu moyen/hab.	rang	hab./MM+EMM+à charge	rang	couronne d'urbanisation
Molenbeek	323.740	3	18,42	3	I + II
RBC	402.880		27,19		

1.1.6.1.1 Les quartiers les plus pauvres de Bruxelles

Certains secteurs statistiques indiquent des revenus moyens les plus bas de Bruxelles. On peut ainsi isoler à Molenbeek, **le quartier de la Maison communale**, entre la chaussée de Merchtem, la rue de l'Avenir, le canal et la chaussée de Gand.

Dans les communes ou parties de communes généralement défavorisées, certains secteurs apparaissent comme des dépressions au milieu d'un environnement lui-même peu favorisé. A Molenbeek, au nord du boulevard Léopold II, si les revenus progressent à mesure qu'on s'éloigne du canal, le groupe d'îlots autour de la rue de Ribaucourt entre la rue Picard et la rue de l'Intendant a un revenu moyen inférieur de 1.750 à 2.500 €. par rapport aux îlots proches des boulevards Léopold II et du Jubilé. Ailleurs, les îlots ou secteurs nettement moins riches que leur environnement correspondent aux ensembles de logement social et aux quartiers les plus anciens, anciens noyaux villageois.

1.1.6.2 LE SOCIAL

1.1.6.2.1 L'explosion de la demande sociale dans la commune

Les CPAS de la Région bruxelloise constatent, ces dernières années, une forte croissance du nombre de minimex et des équivalents minimex accordés alors même que la Région compte déjà 2,2 fois plus de minimexés que le restant du Royaume. Les tableaux qui suivent en témoignent à suffisance ¹⁷.

¹⁶ Ce qui se traduit aussi par une diminution, hors index, de 2,5 % au niveau communal et de 3,75 % au niveau régional.

¹⁷ Ils proviennent, pour l'essentiel du CPAS de Molenbeek

Evolution du nombre de minimex et équivalents minimex au 31 décembre (sources : Quatrième, cinquième et huitième rapport sur l'état de la pauvreté dans la RBC FTU pour 1993 à 1997 et 2000 et « Rapport restreint sur la pauvreté dans la RBC, rapport annuel 1999" Commission Communautaire Commune de la RBC)

	indice 1994 = 100													
	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Molenbeek	1.943	1.902	2.222	2.465	2.773	2.533	2.568	146,53	143,44	167,57	185,90	209,13	191,03	193,66
Total RBC	21.122	24.692	24.366	25.360	24.447	20.593	20.227	92,55	108,19	106,76	111,12	107,12	90,23	88,63

Au 31 décembre 1999, les titulaires du minimex ou de l'équivalent minimex étaient au nombre de 2 533, soit une augmentation de près de 90 % par rapport à 1994. Ils représentaient plus de 11 % des titulaires de ces droits dans la région, soit 20 593 personnes. Toujours au 31 décembre 1999, Molenbeek comptait 1 titulaire de ces droits pour 27,66 habitants, chiffre cette fois inférieur à la moyenne régionale de 46,58 habitants. Les demandes des familles monoparentales ont particulièrement explosé ainsi que celle des jeunes.

Nombre d'habitants par titulaires du minimex et d'équivalents minimex au 31 décembre (sources : Quatrième, cinquième et huitième rapport sur l'état de la pauvreté dans la RBC FTU pour 1993 à 1997 et 2000 et "Rapport restreint sur la pauvreté dans la RBC, rapport annuel 1999" Commission Communautaire Commune de la RBC)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Molenbeek-Saint-Jean	51,59	36,02	31,01	28,15	25,27	27,66	28,19
Total RBC	41,69	38,40	39,01	37,59	39,04	46,58	47,56

Il faut remarquer l'importance du nombre total de personnes bénéficiant du minimex ou de l'équivalent minimex à Molenbeek.

1.1.6.2.2 Situation générale du chômage ¹⁸

Autre indicateur des problèmes sociaux rencontrés dans la Région, la montée du chômage de 1990 à 1997 est également spectaculaire, ainsi que le montre le tableau ci-dessous. On constate une décroissance du taux de chômage en 1999 suivie d'une reprise.

A nouveau, les disparités entre communes sont importantes. Ainsi, même si des communes "riches" connaissent des progressions du taux de chômage importantes, il faut surtout constater qu'à Molenbeek en 2003, c'est un peu plus d'un habitant sur 12 qui est au chômage et +/- 20 % de la population active, contre un sur 17,5 au niveau régional et +/- 13,5 % de la population active de la Région.

¹⁸ Voir le chapitre 2 "Économie - emploi" pour les estimations de l'emploi.

Évolution du nombre de chômeurs complets indemnisés (sources : annuaire statistique 1996 du BRES, ISB 1998 et rapports de l'ORBEm)

	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2003 ¹⁹
Molenbeek-Saint-Jean	3.774	5.177	5.612	5.834	5.802	5.844	5.701	5.470	6.196
	72.90	92.25	100	103.96	103.39	104.13	101.59	97.47	110.41
total chômeurs complets indemnisés	40.864	54.877	59.514	60.595	60.101	59.328	57.440	55.357	60.613
	74.46	92.21	100	101.82	100.99	99.69	96.52	93.02	101.85
total autres demandeurs d'emploi	25.830	18.883	18.411	20.211	20.033	22.321	19.745	17.745	22.111
	140.30	102.56	100	109.78	108.81	121.24	107.25	96.38	120.10
total demandeurs d'emploi inoccupés	66.694	73.760	77.925	80.806	80.134	81.649	77.185	73.102	82.724
	85.59	94.66	100	103.70	102.83	104.78	99.05	93.81	106.16

1.1.6.2.3 La fragmentation sociale

Depuis près de vingt ans, la région de Bruxelles est confrontée à une fragmentation sociale qui se lit déjà dans certains quartiers au taux de chômage important, à l'habitat et à l'espace public délabrés, à l'insécurité, au nombre croissant de minimexés, au manque d'équipements, etc. Molenbeek n'échappe pas à ces phénomènes. Spatialement, la commune est double, coupée en deux par la ligne de chemin de fer. Le Molenbeek Historique que l'on appelait aussi "le petit Manchester" a un passé ouvrier très important et a connu toutes les immigrations successives. Toutefois, à partir de la fin des années 60, cette immigration ne sera pas plurielle comme dans d'autres communes, mais essentiellement marocaine; cela renforcera la dualisation de la commune, avec toutes les possibilités de solidarités négatives dans le cas du Molenbeek Historique. Les crises économiques ont, de plus en plus, paupérisé les habitants, phénomène qui n'épargne toutefois pas non plus le Nouveau Molenbeek.

Le **Nouveau Molenbeek**, développé après la première guerre mondiale, est constitué d'habitants à revenus plus élevés ou d'ouvriers qualifiés du Molenbeek Historique qui, à un moment donné, ont eu les moyens de s'y installer. Aujourd'hui, on constate que les populations du Molenbeek Historique s'installent de ce côté de la commune dès qu'elles en ont la possibilité. Ce côté est donc constitué de personnes à statut socio-économique, culturel et même, encore bien souvent, d'origines tout à fait diverses. Toutefois, il ne faudrait pas non plus y sous-estimer les problèmes : le nombre de minimexés est en forte augmentation, la population est vieillissante et beaucoup d'espaces sont déstructurés ou sans identité.

S'il fallait caractériser, brièvement, la situation sociale du **Molenbeek Historique**, nous dirions que nous sommes confrontés à une population qui cumule les facteurs d'exclusions. Cette fragmentation se lit déjà dans ces quartiers à travers :

- **la population :**
 - une densité de population élevée et jeune;
 - une forte proportion de population étrangère et des personnes d'origine belge à petits revenus;
- **l'emploi :**
 - un revenu moyen inférieur à la moyenne régionale;
 - une activité industrielle en forte perte de vitesse;
 - une population peu formée ;
 - un nombre croissant de minimexés et un noyau dur de jeunes chômeurs,
- **le logement :**
 - un habitat inconfortable, délabré et trop petit;

¹⁹ Chiffres d'avril.

- un manque d'équipements et d'espaces verts.

1.1.6.2.4 Les acteurs du développement social et leurs actions au niveau régional

Ces acteurs sont nombreux et actifs dans la région. Citons notamment dans les acteurs institutionnels :

- la **Communauté française** avec les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) s'inscrivant dans la politique de "discriminations positives" menée par la Communauté Française;
- la **Vlaamse Gemeenschap Commissie (VGC)**;
- la **Vlaamse Gemeenschap**;
- l'**ORBEM** avec ses actions d'accueil et son Forum permanent d'information;
- l'**Institut bruxellois francophone de formation professionnelle (IBFFP)** chargé d'organiser la formation professionnelle des salariés;
- la **Commission communautaire française (COCOF)** avec, notamment, le Service d'Intégration Sociale et Professionnelle (qui agit principalement dans 4 domaines : l'éducation permanente, la transition professionnelle, l'insertion socioprofessionnelle et le développement local à l'appui de l'équilibre social) et l'Observatoire de l'Enfant;
- le **Secrétariat régional au développement urbain (SRDU)**.

1.1.6.3 LES GRANDS PROGRAMMES

1.1.6.3.1 Les contrats de quartier et les quartiers d'initiatives

Ces contrats – programme comportent un volet social (*volet 5 des contrats de quartier : incitation aux activités favorisant le développement social et intégré du quartier et de sa population*). Ils tentent d'impliquer prioritairement les habitants et en notamment les jeunes.

Le volet social prévoit (tous ces éléments n'étant pas systématiques) : la mise au travail de demandeurs d'emploi, le relogement d'habitants, l'animation et la gestion des infrastructures publiques, d'autres activités comportant une discrimination positive...

Voir le chapitre "une commune en projets".

1.1.6.3.2 Les programmes URBAN I et d'Objectif 2

Ces programmes privilégient la revitalisation socio-économique des parties de la ville touchées par la désindustrialisation et la dévitalisation commerciale.

Les différentes actions sont décrites dans le chapitre "une commune en projets".

1.1.6.3.3 Les Zones d'Education Prioritaire (ZEP)²⁰

Considéré en 1989 comme une expérience pilote d'une durée limitée à 4 ans, le programme des ZEP avait pour objectif d'améliorer le niveau de réussite des élèves, le degré d'intégration des familles dans le processus éducatif, et la qualité de l'accueil qu'offrent les établissements scolaires. Le programme a été renouvelé annuellement depuis 1993. Le nouveau décret relatif aux ZEP (on ne parlera plus de ZEP mais de "discriminations positives") permet notamment de mobiliser les jeunes chômeurs (programme de transition professionnelle), de mieux protéger les enseignants et les élèves des violences physiques et psychologiques, de scolariser les enfants en séjour illégal sur le territoire...

1.1.6.3.3.1 *Diagnostic local*

²⁰ Les ZEP sont des aires géographiques reprenant des lieux où l'on constate des convergences de facteurs défavorables d'ordre scolaire (taux de redoublement élevé, forte densité en écoles professionnelles, en classes d'accueil, etc.) ou d'ordre socio-économique (faible niveau d'étude des parents, pauvreté, chômage, inadaptation à la langue et à la culture, etc.).

A Molenbeek-, la ZEP a été mise sur pied en 1989 sur les établissements suivants, tous situés dans le Molenbeek Historique : écoles n° 1, 2, 5, 7, 9 et 10, ainsi que l'Athénée Royal Serge Creuz dans son entièreté. L'encadrement des élèves des écoles communales est assuré par 11 agents contractuels subventionnés par la Communauté française.

Les activités de la ZEP ont été définies selon les trois grands axes ci-dessous.

- BCDR : Bibliothèque Centre de Documentation et de Ressources, réservée aux élèves de la ZEP. Après la fin du programme ZEP, on peut souhaiter qu'elle devienne une annexe des bibliothèques communales.
- Médiation sociale : implantation de 6 assistantes sociales dans les écoles communales ZEP. A la demande des chefs d'établissement, leur affectation devrait être institutionnalisée.
- Soutien aux activités culturelles.

Il s'agit maintenant de mettre en place des mécanismes de recyclage du personnel et des structures développées. Le travail effectué par les assistantes sociales est devenu un service incontournable au sein des établissements, travail qu'il s'agirait même de valoriser en donnant un statut moins précaire aux agents contractuels subventionnés.

Notons encore qu'il est déjà question de mettre sur pied un programme ZEP dans 4 écoles néerlandophones.

1.1.6.3.2 Le programme néerlandophone "Schoolopbouwwerk"

Côté néerlandophone, un équivalent des ZEP est développé sur plusieurs écoles molenbeekoises, par le biais du Sociaal Impuls Fonds. Le programme Schoolopbouwwerk offre un soutien scolaire aux enfants issus des milieux défavorisés, en intervenant de façon triple :

- dans le milieu familial, en favorisant la participation des parents à l'éducation scolaire de leurs enfants : diffusion d'informations compréhensibles, multiplication des contacts parents-instituteurs, développement d'activités autour de ce thème;
- dans le milieu scolaire, puisque les écoles doivent engager des instituteurs chargés des relations avec le milieu familial autour d'une action multiculturelle, l'objectif du programme étant aussi de développer la compréhension des instituteurs vis-à-vis de la situation sociale et familiale des enfants;
- dans le quartier, en participant à l'animation et au bien-être du quartier afin de pallier au manque de loisirs offert.

L'association De Vaarktapoen a passé un contrat avec les trois écoles primaires suivantes pour gérer un programme : Windroos n°1, Regenboog n°2 et Windekind n°5bis; mais d'autres établissements molenbeekoïses sont aussi concernés par cette initiative. Les bilans sont aujourd'hui tout à fait positifs.

1.1.6.4 LES ACTEURS COMMUNAUX DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Voir le Dossier de base sous 1.1.6.4.

L'offre sociale à Molenbeek est satisfaisante; le problème se pose davantage au niveau de la connaissance de ces services par la population. Il devient parfois difficile de savoir auprès de quel service spécialisé il faut s'adresser. Un effort communal de vulgarisation a été entrepris, au travers du journal communal et du site internet.

Pour terminer, il va sans dire que de nombreux services n'ont pas été traités, comme le Service d'aide à la jeunesse (qui n'est pas spécifique à Molenbeek mais qui assure un rôle essentiel de prévention individuelle en faveur des jeunes mineurs en difficulté²¹), et les initiatives menées par les associations.

²¹ Ce service interpelle également régulièrement les pouvoirs publics et privés concernant la problématique de la prévention générale de la jeunesse (décrochage scolaire, prostitution juvénile,...). Il est situé rue du Congrès, 37-41 à 1000 Bruxelles.

1.1.6.5 LA SANTE

En matière de santé, dont l'on sait les relations étroites avec les problèmes sociaux, l'absence de données communales est désormais palliée au niveau régional. En effet, un Observatoire de la santé s'est mis en place dans la région²² et a publié un "Tableau de bord de la santé" en 2001. Il existe ainsi des approches et des analyses généralistes du problème de la santé dans la région. Mais, ces approches et analyses ne sont malheureusement pas détaillées par commune.

1.1.7 LA SECURITE ET LA PREVENTION

1.1.7.1 LE CONTRAT DE SECURITE ET DE SOCIETE

Voir le Dossier de base sous 1.1.8.2.

1.1.7.1.1 Les projets 2002-2003 du volet prévention²³

Les projets concernés bénéficient d'une intervention du Ministère fédéral de l'Intérieur de 590.000 € et d'une intervention régionale²⁴ de 1.225.000 €. Seul le personnel pris en charge par le Fédéral et la Région est identifié ci après.

- La **coordination de la prévention** repose sur un fonctionnaire de prévention et son adjoint, un évaluateur interne et deux médiateurs sociaux (à l'administration communale et dans les maisons de quartier).
- Le **city coaching** comporte un volet « animation socio – sportive », assuré par 15 animateurs et 2 coordinateurs (travail distinct de celui des éducateurs de rue), ainsi qu'un volet « sports aventure » assuré par 2 animateurs.
- La **lutte contre le décrochage scolaire par l'accès à l'outil informatique** est prise en charge par 5 animateurs, du matériel informatique en partie situé dans les maisons de quartier ayant été acquis par la commune dans le cadre du programme fédéral « politique des grandes villes ».
- La **sécurité des parcs et des espaces publics** est assurée par 16 gardiens, 2 chefs d'équipe et un responsable.
- Le **service communal d'aide aux victimes** (SCAV) repose sur le travail de 3 universitaires qui travaillent en coordination avec la police. (hors quota du volet prévention)
- En matière de **toxicomanie**, le « Centre TRANSIT » continuera son action d'hébergement, d'aide et d'accompagnement ; tandis que « LE PONT » continuera sa mission de service psycho social de prévention à la délinquance lié à la toxicomanie (3 personnes).
- Le **Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives** (SEMJA) est cité ici pour mémoire, il est pris en charge directement par le Ministère de la Justice.
- Le **renouveau urbain** repose sur 4 outils : « ANTENNE J » (aide et information droits et devoirs, 2, 5 personnes) ; la « MAISON DES FEMMES » (1 personne + 3 hors contrats) ; le projet « Lutte contre la récidive par l'accompagnement d'ex-détenus (1 personne) ; et complémentirement, la rénovation du centre de vacances de Cornilmont.
- En matière de noyaux commerciaux, une participation au coût de 8 **Assistants de Prévention et de Sécurité** (APS) est prévue.
- Une participation est prévue dans les contrats « **Programme de transition Professionnelle** » (PTP) en matière de propreté publique et d'assistants de quartiers (avec la STIB).
- Le « Service de Médiation locale » intervient dans le cadre des infractions de peu de gravité, afin de limiter, si possible, les recours à la Justice. Son action est prise en charge par deux personnes.

²² Dépendant de la Commission communautaire commune (CCC).

²³ Contrat de Sécurité et de Société MSJ - prévention : projets 2002 - 2003

²⁴ La réforme des polices

1.1.7.1.2 Diagnostic

L'augmentation significative des effectifs de police, avant la création de la zone de police, obtenue en grande partie à l'aide du contrat de sécurité, aura permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs :

- assurer réellement les missions régulières, donc de ne plus abandonner aucun quartier, ni aucune rue, hors du domaine de l'autorité publique; par exemple, les personnes âgées se réapproprient désormais l'espace public;
- restaurer des services tombés en déliquescence (service jeunesse);
- créer de nouveaux services adaptés à la réalité du terrain dans la perspective d'une stratégie plus offensive (BSI, CIPOL).

Un certain nombre de ces mesures visent à rafraîchir l'image de la police, à lui redonner confiance et à la rapprocher autant que possible de la population. La police s'est en effet engagée dans la voie de ce qu'on appelle la **police de proximité**, qui reste un des objectifs fondamentaux des contrats de sécurité. Sur le plan de la prévention globale de la délinquance, la Commune a opté prioritairement pour l'encadrement des jeunes : des travailleurs sociaux sont subventionnés dans le contrat de sécurité.

La délinquance enregistrée a atteint son pic en 1993, date de mise en oeuvre des contrats de sécurité. Sous la seule analyse des statistiques, l'adoption des dispositifs du contrat de sécurité semble donc avoir inverser une situation d'autant plus préoccupante que la délinquance a connu une augmentation assez forte entre 1995 et 1996, qui s'explique par l'installation d'un nouveau commissariat et d'un meilleur accueil qui a facilité l'enregistrement des plaintes.

Si en 1995 de graves émeutes de rue ont éclaté dans la Commune, lors des événements survenus dans Cureghem (Anderlecht), le climat est resté remarquablement calme à Molenbeek. Cette situation est imputable au regain de professionnalisme de la police et au travail remarquable des services de prévention. Il apparaît que les rassemblements, inévitablement suscités par une intervention policière, ne dégénèrent plus systématiquement en manifestation hostile; leur dispersion s'effectue la plupart du temps avec la compréhension des habitants eux-mêmes.

Ces acquis devront être préservés et développés dans le cadre de la fusion des polices intervenue le 1^{er} janvier 2002. Encore faut-il que les modalités techniques et financières qui accompagnent cette fusion soient appropriées, nous en sommes fort loin. L'augmentation du cadre policier molenbeekois est partiellement perdue pour le territoire communal, au profit des autres partenaires communaux qui n'ont pas consenti des efforts aussi importants. Signalons aussi que les coûts de la fusion ont été largement sous estimés par le Ministère de l'Intérieur.

Les **contrats de sécurité et de société** représentent aujourd'hui le fer de lance de la politique préventive locale. Ils ont permis aux pouvoirs publics de reprendre l'initiative et de renouer avec une approche offensive des problèmes. Le renforcement de la sécurité de manière passive et active au moyen des contrats de sécurité est apparue comme la voie la plus rapide et la plus facile à mettre en place, et il s'agit de laisser à ces solutions développées dans l'urgence, le temps de faire leurs preuves. Il reste que les conditions socio-économiques de la population ne cessent de se détériorer.

Outre 'Le Social', la sécurité ressort aussi d'autre chapitres : "Logement" ou "Déplacements"

1.1.7.2 LA REFORME DES POLICES

Voir 2.13.1.

1.1.8 ROLE INTERNATIONAL ET FONCTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Signalons, sur le territoire communal :

- le siège de la **Communauté Française** au boulevard Léopold II ;

- l'auberge de jeunesse internationale Jean Nihon ;
- le siège d'une des principales banques belges, la **KBC**, avenue du Port.

Beaucoup de lieux à enjeux sont localisés à proximité, mais en dehors du territoire communal :

- le **Pentagone**, comme centre de la Région ;
- le siège de la **Communauté Flamande**, boulevard Baudouin ;
- **Tour et Taxis** et le **Quartier Nord** en devenir.

Signalons aussi l'installation récente à Molenbeek du siège de l'Union Internationale des transports Publics (UITP) dans le complexe Pont Neuf, rue Ste-Marie, 8.

Mais d'une façon générale, la commune ne profite que peu du rôle international et européen de la Région.

Voir le chapitre "Une Commune en projets".

1.1.9 ESPACES PUBLICS

Voir le Dossier de base sous 1.1.10.

1.1.9.1 SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

Les atouts de l'espace public de Molenbeek peuvent être résumés ainsi :

- la grande variété des paysages : noyau ancien et trames orthogonales, chaussées historiques et boulevards prestigieux, espaces étroits et grandes perspectives, cités ouvrières et immeubles-barres, espaces verts divers et équipements sportifs, canal et chemin de fer;
- l'animation du noyau ancien et de la chaussée de Gand;
- la structuration forte du territoire par des grands axes et tracés;
- le potentiel du site de la gare de l'Ouest.

Les faiblesses de l'espace public de Molenbeek peuvent être résumés ainsi :

- le manque de caractère et de lieux à forte identité locale sur les grands tracés structurants;
- la rareté des espaces ouverts, verts et de récréation dans la zone du canal;
- le manque de diversité et d'aménagement qualitatif des espaces urbains dans la zone du canal;
- le no man's land de la gare de l'Ouest qui divise la commune en deux;
- la difficulté de l'entretien et de la propreté.

1.1.9.2 DIAGNOSTIC ESPACE PUBLIC : TABLEAU RECAPITULATIF

Source : Commune / COOPARCH, avril 2003

N°	lieu	activités		paysage urbain	
		caractéristiques	potentialités importantes	caractéristiques	potentialités importantes
1	Etangs Noirs	confort commerces	place(s) animé(es), comme entrée du centre commercial <u>en projet</u>	dominance emprise stationnement	<u>en projet</u>
2	parvis St-Jean- Baptiste	confort commerces	place urbaine et animée <u>réaménagé</u>		Parvis devant l'église <u>réaménagé</u>
3	place Communale		place urbaine : rencontres, bancs parvis de la Maison Communale + entrée principale	dominance emprise stationnement	renforcer la forme, la structure et l'architecture de la place planter des arbres
4	Axe Ste-Marie		enchaînement d'espaces vers le Pentagone <u>projet Rive Gauche</u>		enchaînement d'espaces ouverts_ plantation, passerelle <u>Projet Rive Gauche</u>
5	rue de Ribaucourt		liaison St-Jean- Baptiste / Tour et Taxis		tracé linéaire, perspective sur Tour et Taxis à valoriser
6	métro Osseghem			espace public déstructuré	effet de porte du pont : changement de caractère de la chaussée de Gand
7	square des Libérateurs / Eglise St-Rémy				espace planté <u>réaménagé</u>
8	place de la Duchesse	confort et équipement pour commerces, resto, marché	<u>réaménagé</u>	reste non attractif stationnement trop présent	<u>réaménagé</u> remise en valeur de l'école n°5
9	porte de Ninove / place du Triangle			espace ouvert incohérent	rencontre canal – voiries parc <u>en projet</u>
10	chaussée de Gand	confort commerces	<u>en projet</u>	manque de qualité et d'unité du tracé et de ses environs	tracé historique et ambiances diverses <u>en projet</u>
11	Beekkant / gare de l'Ouest	passerelle inattractive et peu pratique (escaliers) au- dessus du no man's land	<u>ZIR gare de l'Ouest</u>	passerelle inattractive et insécurisante paysage ferroviaire sinistre	urbanisation en paysage charnière, avec place en étoile et perspectives <u>ZIR gare de l'Ouest</u>

12	carrefour rue d'Ostende / rue Delaunoy		petite place locale de rencontre	délabrement	placette et 6 rues en étoile, avec pentes et perspectives
13	boulevard Mettwie		largeur permettant d'aménager une promenade	aménagement monotone sans articulation	largeur permettant une verdurisation renforcée et une variation de paysages
14	rue de Rotterdam		petite place locale de rencontre, jeux,... liaison du quartier avec le site de Tour et Taxis		rues en étoile, avec vue sur Tour et Taxis et le Quartier Nord
15	boulevard Machtens		largeur permettant d'aménager une promenade	paysage monotone de 'grande route'	largeur permettant une verdurisation renforcée et une variation de paysages verts
16	boulevard et métro Belgica				mise en valeur du pont comme porte de la commune
17	place J.B. De Cock		petite place locale à valoriser : jeux, rencontres		
18	rue Vandenpeereboom				axe rectiligne en crête limite de quartier et interface avec le site de la gare de l'Ouest
19	place Edmond Leroy			espace ouvert aménagé en carrefour peu structuré	place unifié, avec mise en valeur de la cité Diongre
20	chaussée de Ninove			paysage mal organisé à hauteur du métro Gare de l'Ouest <u>réaménagé en partie</u>	ensemble particulier (relief, chemin de fer, anciennes brasseries, espace non-bâti)
21	canal et quais		promenade le long du canal	monotone, sans caractère fort <u>en projet</u>	mise en valeur du paysage et patrimoine industriel ponts et passerelles vers le centre communal
22	boulevard Léopold II				carrefour Ribaucourt / Piers
23	boulevard du Jubilé				discontinuité à régler entre Belgica et le pont Bockstael
24	tracé Karreveld / Brigade Piron / Baeck		possibilité d'une promenade reliant les espaces verts		liaison entre espaces verts

25	tracé Birmingham / Vanderstraeten / Eléphant / Borne				liaison entre place de la Duchesse et parvis St-Jean- Baptiste
26	rue Delaunoy				liaison entre gare de l'Ouest et porte de Ninove
27	tracé rue des Etangs Noirs / rue Piers				liaison entre Beekkant et Ribaucourt
28	tracé rue des Quatre Vents / chaussée de Merchtem / chaussée de Jette				liaison entre chaussée de Ninove et boulevard Léopold II
32	place Mennekens			<u>réaménagé</u>	<u>réaménagé</u>

1.1.10 LE PATRIMOINE REMARQUABLE - CARTE 1.2.03

1.1.10.1 LE PATRIMOINE INSCRIT A L'INVENTAIRE (INVENTAIRE PROVISOIRE)

Source : projet de liste d'inventaire du SMS.

La liste des biens inscrits à l'inventaire provisoire a été dressée par le SMS. Avant de constituer l'inventaire légal, elle doit encore être soumise pour avis à la CRMS et faire l'objet d'un arrêté du Gouvernement et d'une publication au Moniteur.

1.1.10.2 LE PATRIMOINE DE L'HISTOIRE INDUSTRIELLE ET SOCIALE

Sources : La Fonderie, PRD de 1995 (figure 6.5 in Lignes Forces) et le projet de liste d'inventaire du SMS.

Sont repris les périmètres des quartiers participant au patrimoine de l'histoire industrielle et sociale indiqués dans la figure 6.5 du PRD-1995 (à l'est de la ligne 28 de chemin de fer). Les biens de l'inventaire provisoire du patrimoine industriel sont également repris, pour lesquels un arrêté du gouvernement a été pris mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une publication au Moniteur.

1.1.10.3 LES ENSEMBLES PATRIMONIAUX

Les centres anciens (source : PRD-1995 carte n°2). Ces centres correspondent généralement aux noyaux villageois anciens. La carte reprend le centre ancien de Molenbeek situé dans la partie nord de la chaussée de Gand. Les ensembles architecturaux et paysagers (source : Sint-Lukas Archief).

1.1.10.4 LES ESPACES PUBLICS REMARQUABLES

Les espaces structurants (source : PRD-1995, ensemble des cartes et p. 82 in Lignes Forces) reprennent notamment, les chaussées de Ninove et de Gand ainsi que le boulevard Léopold II. Les éléments majeurs du paysage de la ville (source : PRD-1995, figure 6.1 in Lignes Forces) reprennent la perspective visuelle dont font partie le boulevard Léopold II et la basilique de Koekelberg, l'église Saint Jean Baptiste. Les perspectives vers le Scheutbos, depuis plusieurs communes situées de l'autre

côté de la vallée de la Senne en font aussi partie. Les principaux monuments repères dans le paysage de la commune sont la basilique et le site de Tour et Taxis.

1.1.10.5 LE PATRIMOINE IMMOBILIER EXCEPTIONNEL

Source : PRD-1995 carte n° 4 p. 30 et 118 in Mise en Œuvre.

Ce patrimoine, qui représente un intérêt majeur pour la région participe à l'image et au rayonnement de la ville, est représenté par Tour et Taxis, situé à l'extérieur des limites communales.

1.1.10.6 LE SOUS-SOL ARCHEOLOGIQUE

Sources : l'Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles; le PRD-1995, figure 6.4 in Lignes Forces.

L'Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles n'est pas encore achevé pour Molenbeek, néanmoins, dans le cadre du PRD de 1995, des périmètres provisoires ont été retenus.

1.1.10.7 LE PATRIMOINE NATUREL

Sur la carte, seuls sont repris :

- les parcs et les squares compris dans les périmètres d'espaces verts du PRD;
- le périmètre de protection de la ville verte de seconde couronne;
- le périmètre de verdoisement prioritaire des îlots, rues et places (Pentagone et une partie de la première couronne).
- la promenade verte (source : PRD carte 4) dont un tronçon longe l'ouest de la commune.

1.1.10.8 LE DIAGNOSTIC

1.1.10.8.1 Le patrimoine isolé et les ensembles patrimoniaux

1.1.10.8.1.1 Le patrimoine isolé

Quatre lieux concentrant un important patrimoine isolé, sont à retenir :

- dans la partie nord de la commune :
 - le long des axes Léopold II, Jubilé et autour du square des Libérateurs, on retrouve un grand nombre d'immeubles proposés à l'Inventaire;
 - dans la zone comprise entre Tour et Taxis et le boulevard Léopold II (quartier Maritime) se retrouve également un grand nombre d'immeubles proposés à l'Inventaire du patrimoine industriel;
- la zone autour de l'axe place Communale / parvis Saint-Jean-Baptiste qui comprend un nombre important de bâtiments classés, sauvegardés et/ou repris aux divers inventaires;
- la zone située aux alentours de la place de la Duchesse et de la chaussée de Ninove. Comprise entre la gare de l'Ouest, le canal et au nord la rue Delaunoy, cette zone comporte un important patrimoine industriel.

Il est à observer le manque (inusité) de correspondance entre les bâtiments repris à l'Inventaire provisoire du Patrimoine et ceux repris à l'Inventaire provisoire du Patrimoine industriel. Ces lieux sont par ailleurs pour la plupart reprises en ZICHEE et en "espaces structurants" au PRAS, ce qui confirme ainsi leur intérêt. Certains ne le sont pas, ou pas assez.

1.1.10.8.1.2 Les ensembles patrimoniaux

A l'ouest de la ligne 28, ceux-ci sont principalement présents sous forme de cités ou de rues bordées de logements sociaux. A l'est du domaine ferroviaire, au nord de la commune, un certain nombre

d'immeubles de valeur patrimoniale constituent également des ensembles, principalement le long de certains axes ou espaces publics, tels ceux regroupés sur le pourtour de la place de la Duchesse, de la place Communale, des boulevards Léopold II et du Jubilé, ainsi que dans certaines rues adjacentes. Le long du canal, en bordure de la Petite Ceinture, les faces d'îlots constituent aussi un patrimoine important.

On relèvera aussi la présence du noyau ancien de Molenbeek et à l'étendue de son sous-sol archéologique qui déborde les limites de ce noyau. D'autres périmètres importants de sous-sol archéologique sont à relever de part et d'autre de la gare de l'Ouest; ils seront à confirmer par des études qui devront être menées par le SMS.

Ces lieux sont pour la plupart repris en ZICHEE et en "espaces structurants" au PRAS, ce qui renforce également leur intérêt. Néanmoins, certains ne possèdent pas, ou insuffisamment, cette protection (en particulier certains ensembles de logements sociaux).

1.1.10.8.2 Le paysage patrimonial de la commune par rapport à la ville

Il s'agit de mettre en relation la topographie de la commune et les implantations patrimoniales relevées isolées ou ensembles). Outre les cartes "patrimoine" 1.2.03 (situation de fait) et 1.3.04 (situation de droit), le lecteur fera utilement appel à la carte 1.2.01a (oro-hydrographie).

Molenbeek s'étend à l'ouest de son point bas constitué par le canal et la vallée de la Senne (altitude : +/- 20 m) jusqu'au site du Scheutbos (+/- 80 m). Le site ferroviaire est compris entre l'altitude +/- 30 m (au nord) et +/- 40 m (au sud). La commune participe de la perspective urbaine que constitue le boulevard Léopold II depuis la porte de Schaerbeek jusqu'à la basilique de Koekelberg, la partie molenbeekoise du boulevard se situe entre 20 et 30 m d'altitude, la basilique étant elle à l'altitude +/- 60. La perspective depuis l'emplacement du Palais de Justice vers la Basilique et le clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste participe de cette mise en scène de la rive gauche de la Senne et du canal.

Par ailleurs les perspectives vers la masse verte du Scheutbos, qui constitue une des crêtes de la rive gauche de la vallée de la Senne, sont importantes pour plusieurs autres communes situées en rive droite (par exemple depuis l'axe de la chaussée de Waterloo à Saint-Gilles et Ixelles).

L'héritage industriel lié aux activités portuaires passées du canal et de l'écluse de la porte de Ninove a marqué également le paysage urbain de la commune dans sa partie basse.

1.1.10.8.3 Un retour au bercail...

La Région a lancé en 2001 la procédure pour ramener le Monument du Navigateur, après restauration, à son emplacement initial, la place Saintelette. Ce monument, qui est propriété de la Commune, fut déménagé en 1957 à l'avenue de Vilvorde. La dalle du tunnel routier et du métro a été renforcée afin de supporter le poids de l'œuvre d'art. Le retour fut célébré le 20 mai 2003.

1.1.11 L'ENVIRONNEMENT, LES ESPACES VERTS, LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS

1.1.11.1 CONSOMMATION ENERGETIQUE

A Molenbeek, le **secteur industriel** utilise une part importante avec 9,5 % de la consommation énergétique totale de la commune contre une moyenne régionale de 5,75 %; au contraire, le secteur tertiaire participe faiblement à cette consommation (seulement 27 %), contre une moyenne régionale de 39 %. Molenbeek apparaît peu "énergivore", puisque la commune se situe en 13^e position pour les consommations totales par habitant et en 10^e position pour les consommations par habitant du secteur logement. Il est néanmoins difficile de se prononcer sur les raisons de cette situation et de la justifier

par l'état du parc de logement, des comportements, ou même d'établir des comparaisons avec d'autres communes...

Rappelons que les compétences communales en matière d'énergie sont quasi inexistantes, sauf en ce qui concerne ses propres consommations (bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public, etc.).

1.1.11.2 CONSOMMATION D'EAU

Le nombre d'abonnés et les consommations d'eau facturées en 1989 et 1994 (source IBDE) montrent une relative stabilité du nombre d'abonnés et une diminution de la consommation d'environ 6 % pour la région. La consommation est restée stable à Molenbeek où les consommations enregistrées sont inférieures à la moyenne régionale.

1.1.11.3 LES DECHETS

1.1.11.3.1 Service régional

L'Agence Bruxelles-Propreté procède au ramassage :

- des déchets ménagers des particuliers deux fois par semaine ; (ce qui reste insuffisant vu la densité de population et l'exiguïté des logements)
- des matériaux récupérables (sacs jaunes et bleus) une fois par semaine ; (même remarque, de plus la régularité du ramassage est insuffisante)
- suivant des conventions spécifiques, des déchets des commerces deux à trois fois par semaine.

1.1.11.3.2 Service communal

La Commune a gardé les compétences de propreté des écoles communales, des bâtiments administratifs et des rues, ainsi que de lutte contre les dépôts clandestins.

En matière de propreté publique, les **dépôts clandestins** sont très importants : une partie de la population a pris l'habitude de se débarrasser des objets encombrants sur la voie publique, ce qui constitue un problème majeur pour le Molenbeek Historique. Un comportement similaire est observé auprès de navetteurs. A noter que les garages et bâtiments abandonnés, les friches ainsi que les talus de chemin de fer constituent des lieux de prédilection pour les dépôts sauvages. Selon la Commune, cela provient du fait que l'Agence Bruxelles-Propreté ne répond pas assez rapidement à la demande des habitants et pratique des coûts d'enlèvement trop élevés.

Contre ce facteur essentiel à la dégradation du cadre de vie, la Commune procède à l'enlèvement des déchets de construction et des dépôts sauvages : 3 camions circulent quotidiennement sur le territoire de la commune. Tous les mois, le service de la Propreté publique enlève +/- 300 T. de déchets (armoires, frigos, matelas, châssis...). Néanmoins, il semble que ces mesures ne soient pas suffisantes et dans tous les cas trop coûteuses; c'est pourquoi le service développe des campagnes d'information par boîtes aux lettres et a recours à la "taxe-propreté", lorsqu'elle le peut. Mais les solutions passent aussi par des campagnes d'information (notamment sur les services régionaux) et, pratiquement, par l'installation d'un centre de tri ouvert aux Molenbeekois et d'une déchetterie régionale.

Il faut également adapter les réponses aux problématiques spécifiques de chaque quartier :

- **dans le Molenbeek Historique**, ce sont essentiellement des déchets de construction et des dépôts sauvages d'objets encombrants;
- **le long du Canal et dans le quartier Heyvaert**, les pollutions sont dues aux carcasses de vieilles voitures, aux huiles de vidanges déversées directement sur la voie publique.

En outre, le budget régional alloué est constamment révisé à la baisse depuis 1991, puisqu'il est passé de 19 millions de francs à 6 millions en 1996; en fait, le crédit a diminué fortement les deux dernières années. Aujourd'hui, les **principaux objectifs** du service de propreté publique sont les suivants :

- l'installation d'une déchetterie gratuite mise à la disposition de la population molenbeekoise, (une localisation reste à trouver)
- l'organisation de campagnes d'enlèvement d'encombrants, (en cours)
- le renforcement du personnel de balayage. (en cours)

1.1.11.3 OXFAM - Solidarité

Cette association s'est installée rue des Quatre-Vents n°60. OXFAM a une activité basée sur la récupération et la revalorisation de biens non périssables, avec cinq secteurs d'activité : Textile, Brocante, Meubles de bureau, Informatique et Livre.²⁵

1.1.11.4 LES SOLS

Une étude de l'IBGE ²⁶, non totalement exhaustive, renseigne sur une liste de décharges et autres lieux de dépôts ayant existé à Molenbeek :

- 3 dépotoirs de "déchets ménagers et de boues de ville" :
 - au lieu-dit difficilement localisable de "Den Neep" près du Karreveld (ancienne usine de transformation des immondices);
 - rue de la Vieillesse Heureuse, derrière la maison de repos communale (ancienne décharge);
 - localisation très imprécise entre le parc Elizabeth et la chaussée de Gand, située peut-être sur la commune de Koekelberg (ancienne décharge).
- 1 site caractérisé comme "terrain d'usine d'incinération, dépôt de cendrées, centre de dépôt ou centre de tri de déchets non ménagers" :
 - sous le boulevard Edmond Machtens, entre le l'avenue J. Baeck et le square E. Machtens, côté sud (déchets ménagers, boues de ville et ferrailles probablement attribuées à la STIB).

Une nouvelle étude en cours, consacrée aux types de pollution historique, permettra de définir des zones prioritaires d'intervention.

1.1.11.5 LE BRUIT

1.1.11.5.1 Le bruit du trafic routier

source : IBGE

Les voiries les plus bruyantes - de 70 et jusqu'à 81 dB(A) ! - et qui traversent des quartiers souvent densément habités ou occupés sont :

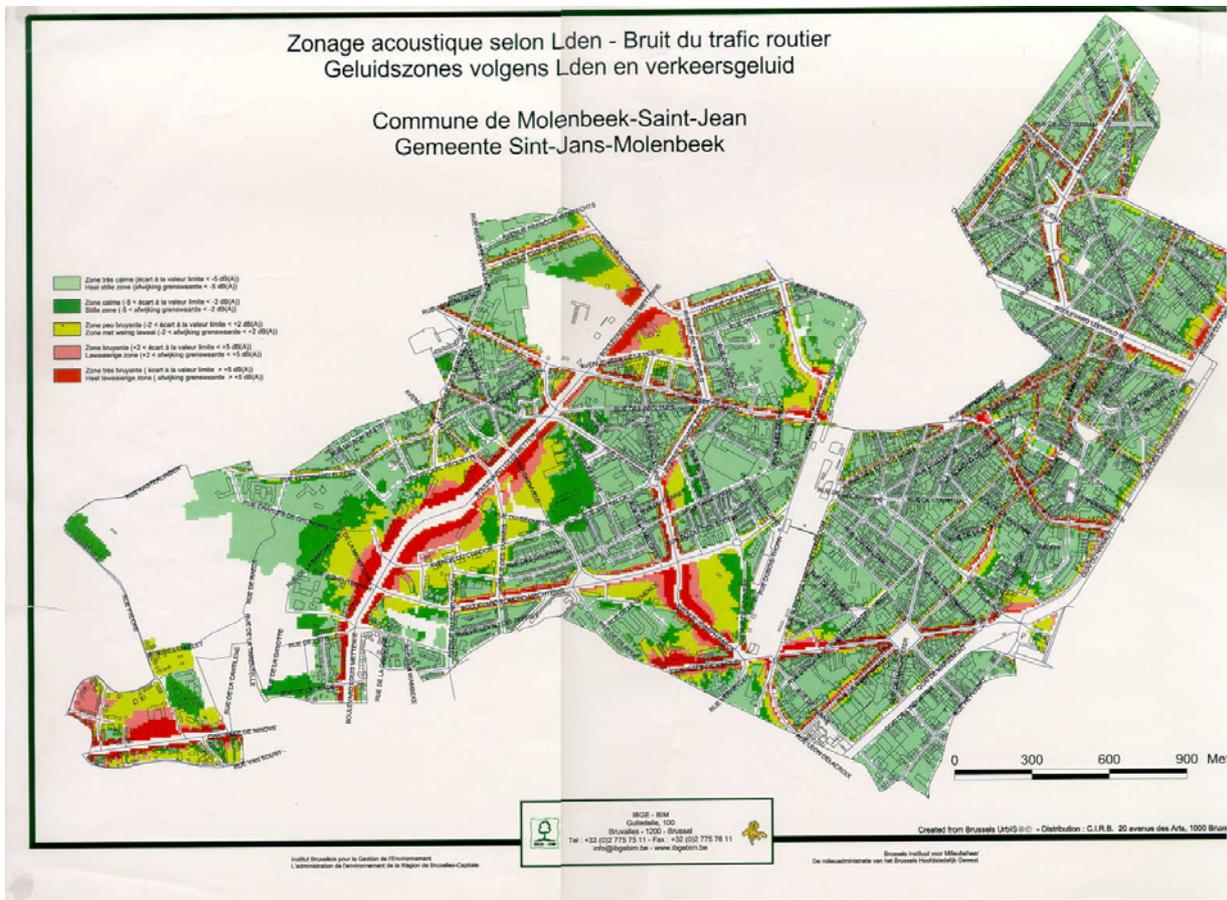
- rue Kasterlinden;
- rue Van Soust (située sur Molenbeek et Anderlecht);
- boulevard de Mettwie sur tout son tracé;
- chaussée de Ninove sur tout son tracé;
- avenue Jos. Baeck;
- avenue de la Brigade Piron (tronçon en dessous de la chaussée de Gand)
- chaussée de Gand sur tout son tracé;
- avenue Sippelberg;
- chaussée de Ninove;
- rue de Birmingham (tronçon au sud de la place de la Duchesse de Brabant);
- rues de l'Eléphant et de la Borne;
- rue Delaunoy (entre la rue de l'Eléphant et la place de la Duchesse de Brabant);

²⁵ <http://www.oxfamsol.be/shops/>

²⁶ Projet de rapport final de l'inventaire des points noirs dans la région bruxelloise" GEVERU, avril 1992.

- rue Piers (entre la chaussée de Merchtem et le boulevard Léopold II);
- chaussée de Jette;
- chaussée de Merchtem.

On remarquera que quasiment toutes sont des voiries de niveau régional ou interquartier ; la profondeur de certaines zones très bruyantes est parfois importante. (Mettewie et Baeck : urbanisme en ordre ouvert)



1.1.11.5.2 Le bruit du trafic chemin de fer

Le projet de réseau RER doublé du passage éventuel de lignes TGV, sur un réseau actuellement peu exploité, devra faire l'objet d'études d'incidences, autant en terme de chantier que d'exploitation future de ces lignes.

1.1.11.5.3 Les autres bruits

Les autres sources de bruit, comme celles liées au voisinage ou aux chantiers ne peuvent que difficilement faire l'objet de descriptions exhaustives. C'est à la Commune à assumer ces conflits de voisinage liés aux comportements, notamment par l'application du règlement de police.

1.1.11.6 LE PATRIMOINE VERT - CARTES 1.2.10.1 ET 1.2.10.2

Les résultats de l'étude IBGE sur l'inventaire des espaces verts en région de Bruxelles-Capitale ²⁷ informe à la fois sur le degré de verdurisation des communes et sur les types d'espaces verts répertoriés

²⁷ "Etablissement de la situation de fait et de droit des espaces verts du territoire de la région de Bruxelles-Capitale en vue de l'élaboration d'un maillage vert", IBGE, 1997.

(parcs, espaces de jeux, grands jardins privés, friches, talus de chemin de fer). En matière de gestion de la nature, de façon plus générale, nous renvoyons au document de janvier 1994 de l'IBGE "Orientations pour une promotion du patrimoine biologique en région de Bruxelles-Capitale".

D'après une étude de l'IBGE²⁸, la commune possède sur son territoire deux sites de haute valeur écologique : le parc Marie-José et le site semi-naturel classé du Scheutbos.

Voir aussi la carte 1.3.04 relative aux sites classés

1.1.12 LES DEPLACEMENTS

1.1.12.1 LA POLITIQUE DE DEPLACEMENTS DU PRD : OBJECTIFS ET PRINCIPES

Cette politique s'appuie sur **4 grands principes** :

- la localisation des activités dans la ville en tenant compte des besoins de mobilité propres à chaque type d'activité et des caractéristiques d'accessibilité des différentes parties de la ville;
- la spécialisation des voiries et la réhabilitation de l'espace public;
- le renforcement du système des transports en commun et la gestion du stationnement au profit des riverains et du commerce;
- l'amélioration des conditions de circulation des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite.

1.1.12.2 DEMANDES ET REACTIONS DU MONDE ASSOCIATIF

Dans le cadre du dossier de base, l'administration communale de Molenbeek avait invité toutes les institutions et associations actives sur son territoire à manifester leur intérêt et leur candidature éventuelle pour participer activement à l'élaboration du PCD. Parmi les 10 organismes qui ont répondu positivement lors du dossier de base (décembre 1997) cinq avaient émis d'emblée des demandes ou propositions en matière de mobilité (Cité Joyeuse, comité de quartier "Maritime", Institut des Ursulines, Molenbeek Center Shopping, PAC).

Les problèmes soulevés sont généralement localisés à une rue ou un carrefour. L'asbl Molenbeek Center Shopping pose le problème de l'accessibilité du Molenbeek Historique et du réaménagement des espaces publics pour augmenter la convivialité et redynamiser ce quartier.

1.1.12.3 SECURITE

De façon générale, le nombre d'accidents corporels a sensiblement diminué dans les communes bruxelloises; cette réduction progressive du nombre d'accidents est liée à différents facteurs qui sont intervenus conjointement : limitation des vitesses, information et sensibilisation des usagers, conception des véhicules, réaménagement de voiries, densité croissante du trafic qui entraîne une réduction des vitesses. En 1999, les accidents étaient proportionnellement plus nombreux et plus graves sur les voiries régionales des 19 communes, avec : 42,7 % des accidents avec lésions corporelles, 62,7, % des tués et blessés graves, 43,7 % des victimes.

Sur base des données relatives à la répartition des victimes selon les catégories d'usagers et le type de voirie, entre 1998 et 1999²⁹, le nombre d'accidents a augmenté de 3,6 %, le nombre total de victimes de 4 % et le nombre de tués de 31,6 %, 50 en 1999 contre 38 en 1998, mais 121 en 1980 ! Les piétons

²⁸ "Les Espaces de valeur biologique dans la Région de Bruxelles-Capitale", IBGE, 1994.

²⁹ Source : Institut Belge pour la sécurité routière, 1999

représentent 38 % des tués et 34,5 % des tués et blessés graves. Les motocyclistes et cyclomotoristes représentent quant à eux 12 % des tués et 14,9 % des tués et blessés graves.

La police de Molenbeek, cas exceptionnel, tient à jour une carte de tous les accidents de circulation qu'elle constate. Elle met en évidence :

- les **concentrations élevées d'accidents** sur les axes principaux tels que la chaussée de Ninove et la chaussée de Gand. Le boulevard Mettwie pose moins de problème, même si l'on observe des vitesses nettement trop élevées. Les conflits entre circulation automobile et autres usagers de la route y sont moins nombreux que sur les chaussées anciennes précitées.
- on note un **nombre assez élevé d'accidents** sur le boulevard Machtens, sur l'avenue Vandenpeereboom, dans la rue Delaunoy et dans la chaussée de Merchtem (section). On peut s'étonner du nombre élevé d'accidents sur le boulevard Léopold II, après le réaménagement de celui-ci. Le nombre élevé d'accidents dans le quartier Maritime surprend également : on les observe sur le boulevard Jubilé et le boulevard Belgica mais également dans plusieurs rues du quartier.
- la commune compte quelques **points noirs** localisés à des carrefours : Ribaucourt - Picard, Karreveld - Liberté, Mettwie - Liberté, Ribaucourt - Lavallée, carrefours de la chaussée de Gand de part et d'autre du chemin de fer.

1.1.12.4 LES DEPLACEMENTS A PIED

A Bruxelles, plus de 40 % des personnes qui quittent leur domicile au cours de la journée ne se déplacent qu'à pied. Les **zones les plus fréquentées par les piétons** sont évidemment le centre historique ainsi que les abords de la place de la Duchesse et le triangle délimité par la chaussée de Gand, la rue des Béguines et le boulevard Mettwie. De façon générale, les déplacements à pied sont inconfortables dans la partie ancienne de la commune. Les axes principaux de circulation sont des barrières physiques difficilement franchissables à pied (chaussée de Ninove, boulevard Mettwie, chaussée de Gand, boulevard Léopold II, boulevard du Jubilé). Le franchissement du canal est difficile également et ne peut s'effectuer qu'aux ponts qui sont souvent saturés de trafic.

1.1.12.5 LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

Une attention toute particulière est aujourd'hui accordée aux personnes à mobilité réduite comme les handicapés physiques, les personnes du troisième âge ou encore les personnes se déplaçant avec des enfants en bas âges. Dès lors, dans tout aménagement, il est tenu compte de l'accessibilité de l'espace public pour ces personnes. En particulier, des actions sont entreprises pour assurer leur accès aux transports publics, pour leur offrir des places de stationnement adaptées, pour étudier et offrir des modes de déplacement alternatifs ou encore pour aménager des trottoirs surbaissés (bateaux). A Molenbeek, trop peu d'aménagements ont été réalisés dans ce domaine.

1.1.12.6 LES DEPLACEMENTS A VELO

1.1.12.6.1 Itinéraires régionaux

La commune est traversée par 5 itinéraires cyclables régionaux, dont les quatre premiers doivent être réalisés sur la période 2001 – 2005, selon le PRD :

- l'itinéraire n° 5 qui longe le canal par la rive gauche;
- l'itinéraire n° 7 Moortebeek Louise qui passe par la gare de l'Ouest, la rue des Quatre Vents et la porte de Ninove;
- l'itinéraire n° 8 qui relie Ganshoren et Berchem au Pentagone en passant par la place E. Leroy et la gare de l'Ouest;
- l'itinéraire n° 9 reliant Jette au pentagone en passant par Belgica et la place Saintelette;

- l'itinéraire B de Grande Rocade reliant la chaussée de Ninove au boulevard Léopold II en passant par la place Mennekens et la rue des Fuchsias.

1.1.12.6.2 Diagnostic

La **chaussée de Ninove** est bordée d'une ou de deux pistes cyclables dans sa section la plus large, comme indiqué sur la carte. Ces pistes sont dangereuses parce que trop étroites, compte tenu de la vitesse du trafic et parce que régulièrement envahies par un stationnement sauvage. Le **boulevard Léopold II** est également bordé de chaque côté d'un itinéraire pour les cyclistes empruntant tantôt la voie latérale, tantôt une piste cyclable. Ces aménagements procurent sans doute une facilité pour les cyclistes "lents", sauf aux endroits où les pistes sont bloquées par le stationnement sauvage. Pour les cyclistes quotidiens, ces aménagements sont peu performants; il vaut parfois mieux emprunter la chaussée centrale... La commune comporte aussi quelques râteliers à vélo qui ont été installés à des arrêts de transport en commun, dans le cadre de projets d'aménagement de ces arrêts.

1.1.12.7 LES TRANSPORTS EN COMMUN

1.1.12.7.1 Métro

La commune est actuellement bien desservie par le métro. Les trois stations Comte de Flandre, Etangs Noirs et Beekkant profitent de la double fréquence liée au passage des lignes 1A et 1B qui les mettent en liaison rapide avec le centre ville. Les stations Osseghem, Belgica et Gare de l'Ouest sont reliées avec le Pentagone à raison d'un train toutes les 10 minutes. Les stations Ribaucourt et Yser, sur la ligne 2, permettent des liaisons rapides avec la Petite ceinture.

Correspondances avec les autres modes

Les transferts entre le métro et d'autres modes de transport posent problèmes à plusieurs stations. Le bus 89 et le tram 18 n'ont pas de contact avec la station **Comte de Flandre**; le transfert est dissuasif. La station **Beekkant** est difficilement accessible depuis le côté est du chemin de fer, même à pied (passerelle peu engageante). A la **gare de l'Ouest**, le passage d'un mode à l'autre exige de traverser les flots de circulation (projet à l'étude). La station **Osseghem** n'offre aucune correspondance, cette section de la chaussée de Gand n'étant plus parcourue par aucun transport de surface.

1.1.12.7.2 Trams

Le **tram 18** traverse le quartier Maritime puis longe la frontière est de la commune. Il permet de relier la gare du Midi mais n'est guère intéressant pour gagner le centre du Pentagone (pas de contact avec le métro à Comte de Flandre). Cette ligne subit des ralentissements à différents endroits pour lesquels des solutions sont reprises parmi les priorités du plan IRIS.

Le **tram 82** qui emprunte la chaussée de Gand entre la gare de Berchem et le Karreveld puis descend vers la gare de l'Ouest et la gare du Midi fonctionne bien mais impose une correspondance pour un trajet vers le centre.

1.1.12.7.3 Autobus de la STIB

On le sait, la création du métro a considérablement modifié le réseau des trams et des bus. La station **Beekkant** est devenue artificiellement un pôle de transport important puisque les deux lignes de bus qui desservent l'Ouest (ligne 84 et 85) de la commune y ont leur terminus.

La **ligne 85** suit le trajet du tram 82 depuis la gare de Berchem jusqu'à l'arrêt Baeck où il oblique vers Beekkant. Cette ligne offre une très bonne fréquence en semaine et ne subit des ralentissements liés à la congestion que sur la section du boulevard Machtens aboutissant à la station Beekkant.

Le **bus 84** relie la gare de Berchem à Beekkant en desservant l'extrémité Ouest de la commune. Cette ligne est moins fréquente et n'est pas exploitée le dimanche, ce qui isole le quartier Elbers - Hoogbosch.

Le **bus 63** reliant le boulevard Mettwie à la Bourse en passant par le boulevard Machtens, la gare de l'Ouest et la porte de Ninove connaît de sérieux ralentissements aux heures de pointe sur la chaussée de Ninove, entre les deux points cités.

Dans le Nouveau Molenbeek, le réseau STIB est complété par la ligne de **bus 49** qui relie la place Bockstael à la place de la Vaillance (et au Midi) en empruntant le boulevard Mettwie. Cette ligne offre de bonnes fréquences, même le week-end et ne connaît pas de problème grave de ralentissement dans la commune.

La desserte actuelle de la partie de la commune située à l'ouest du chemin de fer est relativement faible, compte tenu de la densité de l'habitat. Surtout, elle impose une, voire deux, correspondances pour les trajets vers le Pentagone.

Dans le Molenbeek Historique, la commune est traversée par les lignes de **bus n° 20** et **89** orientées grosso modo parallèlement au canal. Les fréquences sont trop faibles en dehors des heures de pointes, compte tenu de la densité des fonctions urbaines. La vitesse commerciale (et donc la fréquence potentielle) est mauvaise pour le bus 89 sur la plus grande partie du trajet sur Molenbeek; elle est mauvaise pour le bus n° 20 dans la rue des Etangs Noirs et aux abords de la gare de l'Ouest. Le **bus n°14** longe la frontière nord de la commune, reliant la station Belgica à la gare du Nord.

1.1.12.7.4 Bus De Lijn

Plusieurs lignes de bus De Lijn traversent la commune de façon tangentielle : chaussée de Ninove, boulevard Léopold II, rue Picard. Certaines lignes traversent davantage la commune : rue Vandenpeereboom - Etangs Noirs - Ribaucourt - Nord et boulevard du Jubilé - Nord. La communauté tarifaire devrait favoriser l'utilisation des bus de DE LIJN pour les déplacements dans la région.

1.1.12.8 LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Les courants de circulation les plus importants s'observent sur les voiries principales qui traversent partiellement la commune : chaussée de Ninove, boulevard Léopold II, boulevard Mettwie. D'autres axes, considérés par le PRD comme voie interquartier, connaissent une **circulation de transit** importante également : avenue Karreveld - Brigade Piron - Joseph Baeck, boulevard Machtens, chaussée de Gand, boulevard du Jubilé. Entre les grands axes de pénétration que sont la chaussée de Ninove et le boulevard Léopold II (tunnel), on observe des flux importants sur la chaussée de Gand et le boulevard Machtens, ainsi que sur certains itinéraires qui offrent des raccourcis mais empruntent des rues où la fonction de séjour devrait dominer sur la fonction de circulation.

La police verbalise régulièrement pour des **excès de vitesse** sur le boulevard Mettwie et la chaussée de Ninove (au-delà du boulevard Mettwie) ainsi que dans deux rues communales empruntées par un trafic parasite : rue Elbers et rue Dubois-Thorn. Il s'agit là d'infractions flagrantes et fréquentes aux limitations de vitesse. On sait que celles-ci sont régulièrement transgressées sur bon nombre de voiries relativement larges, donc spécialement dans la partie ouest de la commune et dans le quartier Maritime. En matière de **modération des vitesses du trafic**, la Commune a pris diverses d'initiatives : lors du réaménagement systématique des espaces publics dans le cadres des contrats de quartiers et des quartiers d'initiatives, aux abords des écoles, etc. Un plan - directeur des zones 30 est actuellement à l'étude.

1.1.12.9 LE STATIONNEMENT

Dans le **centre historique** où les rues sont très étroites et l'habitat très dense, la pression du stationnement sur l'espace public est très forte. La problématique n'a pas encore fait l'objet d'un projet concret (tarification, exemption pour les riverains, zone de livraisons, ...) et les contrôles visent surtout à supprimer le stationnement sauvage le plus flagrant. Le stationnement en double file, ou partiellement sur les trottoirs dans les rues étroites, se répand de plus en plus, gênant le passage des piétons, des voitures et des autobus (ch. de Gand, rue de Ribaucourt, rue de l'Ecole, ch. de Ninove

entre la gare de l'Ouest et la place du Triangle, ...). La Commune étudie la mise en place d'un système de carte riverain.

1.1.12.10 LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

La **circulation** des poids lourds s'effectue principalement selon les axes principaux : chaussée de Ninove, boulevard Léopold II, boulevard Mettwie. On observe un trafic lourd dans le quartier Maritime (rue Picard et boulevard du Jubilé, avenue du Port) et sur les quais de la rive gauche du canal. Le **stationnement** de longue durée des poids lourds génère des nuisances localisées (av. F. Sebrechts, rue du Géomètre, quartier Machtens) qui sont résolues progressivement sur base des plaintes exprimées par les habitants.

1.1.13 DIAGNOSTIC

Le tableau ci après reprend les espaces publics de la commune qui présentent de sérieux problèmes en matière de déplacements. Pour chaque lieu, le tableau mentionne les besoins (ou les problèmes) existant actuellement, ainsi que les potentialités. Les potentialités sont liées à des projets repris au PRD (stations RER, par ex.) ou bien elles sont inspirées par une certaine vision de la ville, prônée également par le PRD. Il est très important en effet de voir l'amélioration de la mobilité non pas comme une somme de problèmes à résoudre (ce qui induit une logique de réponses ponctuelles marquées par des interdictions, entraves et limitations), mais comme une démarche positive de (re)mise en valeur de ce qui est souhaitable pour le fonctionnement de la vie urbaine. Par souci de synthèse, on a regroupé les différentes catégories d'usagers en deux groupes souvent antagonistes : d'une part, les piétons, les cyclistes et les transports publics et, d'autre part, la circulation automobile privée et le transport de marchandises.

Source : Commune / COOPARCH, avril 2003

	lieu	circulation automobile		piétons, cyclistes et transports publics	
		caractéristiques	potentialités importantes	caractéristiques	potentialités importantes
1	Etangs Noirs	<ul style="list-style-type: none"> • carrefour surdimensionné, mauvaise lisibilité des directions • stationnement mal contrôlé 	<ul style="list-style-type: none"> • porte du centre historique • projet à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • danger des longues traversées piétonnes • difficulté d'accès vers les arrêts de transport public • espace insuffisant pour les piétons 	<ul style="list-style-type: none"> • relier entre eux les deux espaces publics • renforcer la convivialité
5	rue de Ribaucourt	<ul style="list-style-type: none"> • stationnement sauvage, double file • congestion 		<ul style="list-style-type: none"> • Vicom faible car stationnement sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> • axe de liaison directe entre le centre historique et le quartier maritime
6	Métro Osseghem	<ul style="list-style-type: none"> • accidents fréquents aux deux carrefours de part et d'autre du chemin de fer 		<ul style="list-style-type: none"> • insécurité et manque de confort des trajets à pied ou à vélo vers la station de métro 	<ul style="list-style-type: none"> • un rond point déjà aménagé
7	Square des Libérateurs / Eglise St-Rémy	<i>Espace réaménagé depuis le dossier de base</i>		<i>Espace réaménagé depuis le dossier de base</i>	
8	place de la Duchesse de Brabant	<i>Espace réaménagé depuis le dossier de base</i>		<i>Espace réaménagé depuis le dossier de base</i>	

9	Porte de Ninove / place du Triangle	<ul style="list-style-type: none"> vitesses excessives sur les chaussées à sens unique jonction avec la petite ceinture très peu lisible 	<i>projet 'Porte de Ninove' à l'étude</i>	<ul style="list-style-type: none"> chaussée très large, très dangereuse à traverser à pied ou à vélo Vicom faible aux heures de pointe 	<i>projet 'Porte de Ninove' à l'étude</i>
10	chaussée de Gand	<ul style="list-style-type: none"> conflits entre la fonction de circulation et les activités commerciales stationnement peu contrôlé arrêt en double file accidents poids lourds = gêne 	<i>projet à l'étude</i>	<ul style="list-style-type: none"> traversées piétonnes dangereuses, non aménagées pas d'aménagement pour les cyclistes pas de transport public entre avenue Brigade Piron et Etangs Noirs 	<i>projet à l'étude</i>
11	Beekkant / gare de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> vitesse élevée dans la rue Van den Peereboom carrefours Gare de l'Ouest et Osseghem dangereux et peu lisibles 	<ul style="list-style-type: none"> PAS de parking poids lourds sur le site SNCB !!! pôle multimodal 	<ul style="list-style-type: none"> franchissement piéton du site limité à 3 endroits (Osseghem, passerelle, Gare de l'Ouest) et fort peu conviviaux accès inconfortables aux arrêts de transport public 	<ul style="list-style-type: none"> RER à la Gare de l'Ouest urbanisation du site intégrant des franchissements piétons ? pôle multimodal
13	boulevard Mettewie	<ul style="list-style-type: none"> vitesses excessives mais peu d'accidents 		<ul style="list-style-type: none"> difficulté des traversées piétonnes et cyclistes notamment place E. Leroy 	<ul style="list-style-type: none"> espace disponible permet l'aménagement de pistes cyclables
14	Rotterdam / Laekenveld / de la Sambre	<ul style="list-style-type: none"> trafic parasite croissant accidents 		<ul style="list-style-type: none"> insécurité des piétons et cyclistes; forte emprise du trafic automobile 	
15	boulevard Machtens + rue du Bois - Thorn	<ul style="list-style-type: none"> trafic parasite intense longeant le chemin de fer accidents 		<ul style="list-style-type: none"> traversées difficiles à plusieurs carrefours pour les piétons et les cyclistes 	<ul style="list-style-type: none"> l'espace permet l'aménagement de piste cyclable et d'un site propre
19	place E. Leroy	<ul style="list-style-type: none"> danger au débouché des différentes rues adjacentes 		<ul style="list-style-type: none"> carrefour pour voitures plutôt que place ! longue traversée et inconfort des piétons et cyclistes 	
20	chaussée de Ninove	<i>Espace partiellement réaménagé depuis le dossier de base</i>	voie principale d'accès au site SNCB à développer	<i>Espace partiellement réaménagé depuis le dossier de base</i>	
21	canal et quais	<ul style="list-style-type: none"> vitesses élevées sur les quais nombreux poids lourds 	<i>projet à l'étude</i>	<ul style="list-style-type: none"> cheminement piéton très étroit longeant le canal canal franchissable à peu d'endroits et traversée du canal mal aménagée 	<i>projet à l'étude</i>
22	boulevard Léopold II	<ul style="list-style-type: none"> accidents 		<ul style="list-style-type: none"> inconfort des aménagements pour cyclistes 	

23	boulevard du Jubilé	<i>Un tronçon de liaison reste à aménager</i>		<i>Un tronçon de liaison reste à aménager</i>	
24	tracé Karreveld / Brigade Piron / Baeck	<ul style="list-style-type: none"> itinéraire assez peu lisible (hiérarchie des voiries non apparente) 		<ul style="list-style-type: none"> inconfort des traversées piétonnes aux carrefours (place Mennekens, chaussée de Gand, avenue de la Liberté) inconfort des cyclistes, car vitesse élevée 	l'espace permet l'aménagement de pistes cyclables
26	rue Delaunoy	<ul style="list-style-type: none"> voirie en très mauvais état accidents 			
27	tracé rue des Etangs Noirs / rue Piers			<ul style="list-style-type: none"> trottoirs étroits envahis localement par le stationnement sauvage Vicom faible 	
29	av. du Sippelberg	<i>Espace réaménagé depuis le dossier de base</i>		<i>Espace réaménagé depuis le dossier de base</i>	
30	carrefour Picard/ Ribaucourt	<ul style="list-style-type: none"> nombreux accidents vitesse excessive 			<ul style="list-style-type: none"> marquage au sol reconditionnement de la voirie nouvelle ligne de tram ?
31	Elbers/ Korenbeek	<ul style="list-style-type: none"> trafic parasite vitesse élevée carrefours surdimensionnés (flux mal canalisé) 		<ul style="list-style-type: none"> insécurité subjective car vitesse élevée traversées piétonnes non aménagées, notamment aux carrefours 	
32	Place Mennekens			<ul style="list-style-type: none"> traversées piétonnes inconfortables inconfort des arrêts de transport public 	
33	av. Carl Requette	<ul style="list-style-type: none"> trafic parasite conflit entre circulation et piétons 		insécurité subjective car vitesse élevée et carrefours non aménagés pour les piétons	
34	av. de la Liberté	<ul style="list-style-type: none"> trafic parasite important conflits et accidents aux carrefours avec l'avenue du Karreveld et avenue Seghers 		insécurité des piétons aux carrefours	
35	rues de l'Intendant-van der Stichelen et adjacentes	<ul style="list-style-type: none"> trafic parasite croissant dans les rues du quartier vitesse élevée 		<ul style="list-style-type: none"> rues peu conviviales, insécurité des piétons, notamment aux carrefours 	
36	centre historique	<i>La quasi totalité des espaces publics se rénove, dans le cadre des CdQ et des QI.</i>		<i>La quasi totalité des espaces publics se rénove, dans le cadre des CdQ et des QI.</i>	

1.1.14 L'AFFECTATION URBANISTIQUE DOMINANTE, LES BIENS NON AFFECTES

Carte de la situation existante de fait du PRAS publiée en 2001 (1.2.04 b)

Les biens "non affectés" sont indiqués en gris sur la carte 1.2.04 b ; ils reprennent notamment les biens dont l'affectation temporaire (comme un terrain à bâtir dont l'affectation dépendra d'une plus value immobilière, un parking en surface) est évidente.

A Molenbeek, ces biens sont principalement situés :

- dans le **Nouveau Molenbeek**, sous forme de grandes parcelles, en particulier aux abords du boulevard Mettewie, ainsi que de dents creuses non encore bâties (parcelles mitoyennes);
- dans le **Molenbeek Historique**, sous forme de terrains "libérés" en attente de reconversion, comme Vandenneuvel, Marneffe, etc. On accordera aussi une place particulière aux parcelles "démantelées" et aux immeubles abandonnés situés dans le Molenbeek Historique et dont l'impact négatif sur les quartiers concernés est important. Nous renvoyons pour cela aux études existantes ou programmées que sont les "contrats de quartier".
- Aux terrains repris en gris sur la carte, on ajoutera le **site de la gare de l'Ouest**, (en gris "chemin de fer") dont l'avenir est un des grands enjeux du devenir molenbeekois.

Carte IGN (1.2.04 a)

Celle-ci ne donne pas l'affectation mais bien les caractéristiques des bâtiments : ordinaires, industriels (activités industrielles, centrales électriques, entrepôts, hangars, auvents, captages, serres), religieux, scolaires, pratique des sports, d'intérêt général, bâtiments élevés, ...). Elle donne aussi les différentes caractéristiques de la couverture du sol : végétale ligneuse, herbacée, mixte, cultivée, minérale, ...

La confrontation de ces deux documents permet une bonne appréhension de l'usage du sol dans le territoire communal.

1.1.15 LES BIENS IMMOBILIERS DU PATRIMOINE PRIVE DES AUTORITES PUBLIQUES - CARTE 1.2.06

Seuls les biens de la Commune et de la Région sont repris à la carte 1.2.06.

1.1.16 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Voir le dossier de base sous 1.1.16 pour la période 1994 à 1997.

Les données budgétaires et comptables analysées sont relatives à 1999 (compte), 2000 (compte et budget), 2001 (compte et budget) et 2002 (budget). Cette analyse a été réalisée sur base de comparaisons, d'une part avec l'ensemble des communes de la Région, et d'autre part, avec trois communes ayant +/- les mêmes caractéristiques générales que Molenbeek, à savoir Anderlecht, Forest et Schaerbeek. (le « cluster »)³⁰

Il s'agit d'une analyse externe (Dexia banque) qui permet uniquement de situer la Commune par rapport à l'ensemble des autres communes de la région.

³⁰ « Profil financier individuel – Molenbeek-Saint-Jean » dressé par DEXIA BANQUE.

1.1.16.1 SITUATION GENERALE

Taille financière

La taille financière d'une commune est représentée par la masse totale des recettes réelles rapportée à sa population.

Sur base de ses recettes réelles par habitant (€ 1.173), Molenbeek se situe légèrement en deçà de ses consoeurs du cluster (€ 1.245) et de l'ensemble des communes de la Région (€ 1.260).

Niveau de service rendu

Le niveau de service rendu est calculé sur base des dépenses réelles par habitant.

Comme pour la taille financière, le niveau de service rendu de Molenbeek, avec € 1.124, est inférieur au cluster (€ 1.230) et à l'ensemble de la Région (€ 1.274).

Toutefois, il y a lieu de faire remarquer qu'au cours de ces dernières années, la Commune a dû fortement compresser ses dépenses afin de pouvoir présenter un budget et un compte en équilibre, ce qui est le cas depuis l'exercice 2002. Nonobstant cette compression, la Commune a toujours continué à offrir un bon niveau de service à la population.

Poids de la dette

Le niveau de la dette communale par habitant donne une première approche du degré d'endettement d'une commune.

Par rapport à l'ensemble de la Région (€ 140 par habitant en moyenne), Molenbeek, avec € 93 par habitant est sensiblement moins endettée. Cela s'explique par le fait que :

1. nos dépenses de dette ont sensiblement baissé, grâce à la révision de taux de l'ensemble de nos emprunts et au remboursement anticipé d'une partie de ceux-ci ;
2. pendant quelques années la Commune n'a plus fait d'investissements d'envergure, ce qui n'est plus vrai avec la mise en chantier des contrats de quartier, la rénovation lourde des écoles et la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ;
3. actuellement et pour l'avenir, la Commune privilégie les investissements à fort pourcentage de subsidiation.

Effort d'équipement

L'effort d'équipement est basé sur les dépenses d'investissement par habitant.

Jusqu'en 2001 compris, nous constatons que Molenbeek investit nettement moins que ses consoeurs de la Région.

Par contre, depuis 2002, l'inscription des contrats de quartier inverse la tendance.

Richesse fiscale

La richesse fiscale représente le potentiel fiscal par habitant de la commune et fournit la base de sa capacité financière.

Molenbeek peut être considérée comme fiscalement pauvre. Ainsi, le revenu moyen par déclaration (pour l'année 2000) est de € 19.475 à Molenbeek, alors que ce revenu est de € 20.570 dans le cluster et de € 23.082 dans l'ensemble de la Région. Quant au revenu cadastral par habitant (pour l'année 2001), il est de 578 à Molenbeek, 652 pour le cluster et 906 pour l'ensemble de la Région.

Cette faible richesse fiscale est l'un des facteurs expliquant la faible taille financière, ainsi que le niveau de service légèrement inférieur.

Pression fiscale globale

La pression fiscale globale fournit un indice synthétique des taux d'imposition des principales taxes directes communales; elle se calcule en divisant le produit total des deux principales taxes directes par le potentiel fiscal de la commune.

Molenbeek, avec son faible potentiel fiscal, est contrainte d'opérer une pression fiscale trop élevée pour sa population mais qui reste dans la moyenne régionale.

1.1.16.2 SANTE FINANCIERE

Au vu de ce qui précède et surtout au vu des chiffres du budget 2003, on peut raisonnablement estimer que, malgré son statut de « commune difficile » (potentiel fiscal bas, taille financière faible, taux de chômage élevé,...), Molenbeek présente une situation financière assainie.

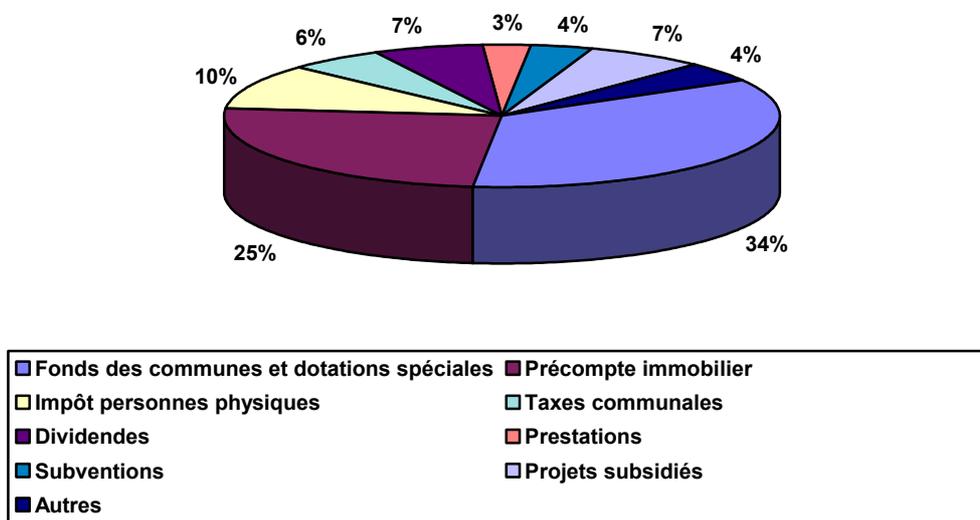
1.1.16.3 LE BUDGET ORDINAIRE 2003

Le budget ordinaire 2003 se présente comme suit :

RECETTES	89.268.292
DEPENSES	88.711.407
RESULTAT	+ 556.885
Résultat exercices antérieurs	-1.709.802,45
RESULTAT GLOBAL	-1.152.917,45

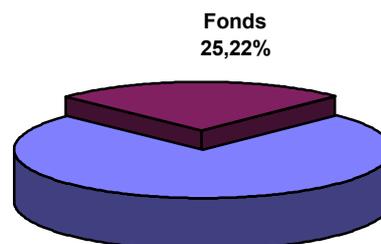
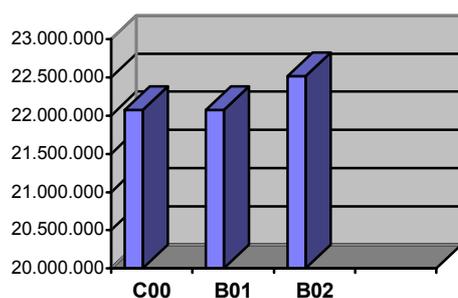
1.1.16.3.1 Les Recettes ordinaires

Les principales sources de revenus de la commune sont les suivantes :



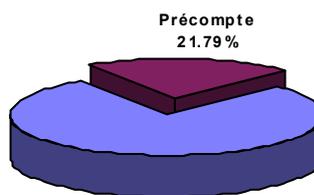
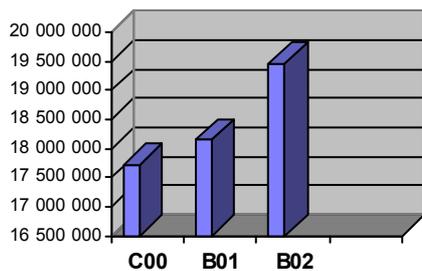
Fonds des communes

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
22.073.346,69 €	22.073.347 €	22.514.814 €



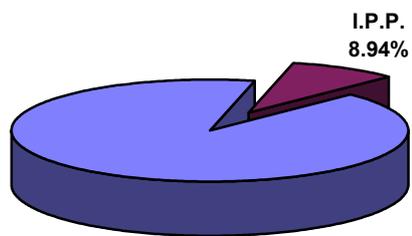
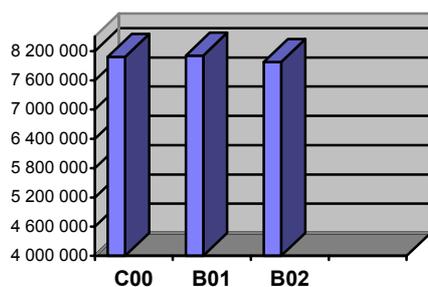
Précompte immobilier

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
17.728.437,30 €	18.145.806,01 €	19.450.000 €



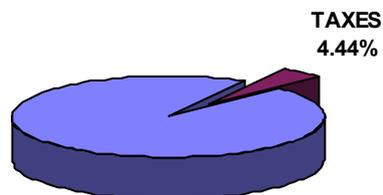
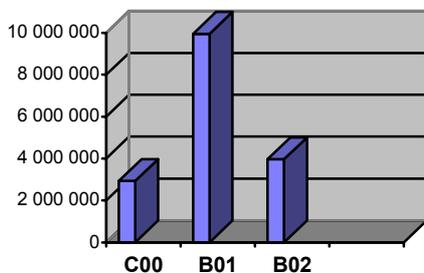
Impôt des personnes physiques

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
8.081.975,29 €	8.106.299,12 €	7.977.000 €



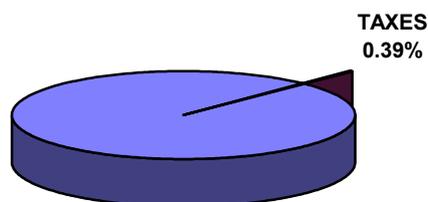
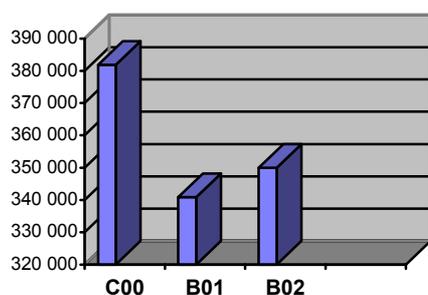
Taxes communales

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
2.929.555,30 €	9.953.926,50 €	3.964.565 €



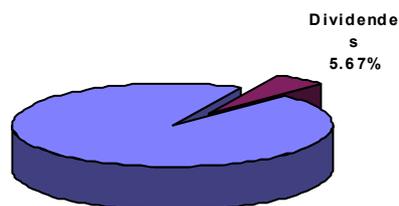
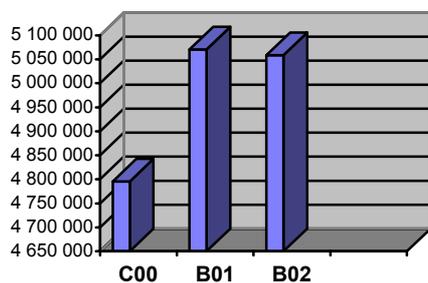
Taxe additionnelle sur la taxe de circulation

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
381.839,59 €	340.853,60 €	350.000 €



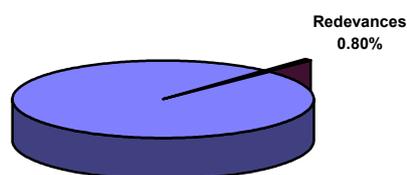
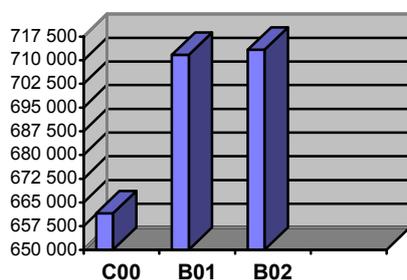
Dividendes

	Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
I.B.D.E.(8740)	636.826,54	656.917,84	645.000
INTERELEC (5520)	2.182.247,43	2.478.935,25	2.479.000
I NTERGA (5510)	1.142.670,43	1.025.039,73	1.025.000
DEXIA (1240)	759.810,02	835.060,65	835.000
Dividende de participation dans CODITEL (7600)	74.336,13	74.368,06	74.500
TOTAL	4.795.890,55 €	5.070.321,53 €	5.058.500 €



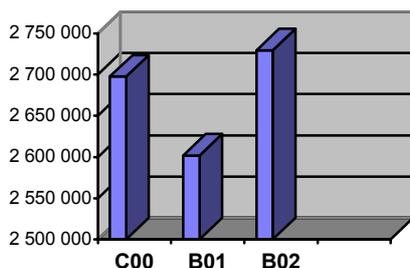
Redevances

	Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
Redevance pour utilisation du réseau par Electrabel et quote-part sur les abonnements	253.709,63	312.593,74	275.000
Crèches-redevances à charge des parents	309.176,72	297.472,23	320.000
Classe de plein air, garderies et transports scolaires :redevances à charge des parents	98.710,73	101.636,35	118.300
TOTAL	661.597,08 €	711.702,32 €	713.300 €



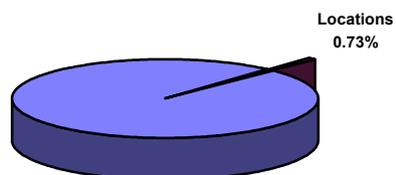
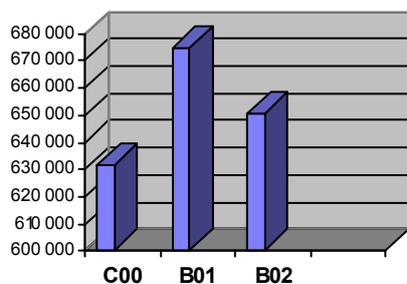
Subventions

	Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
Subsides pour fonctionnement de l'enseignement	1.280.831,26	1.227.072,95	1.244.738
Subsides pour les stations de plein air	26.033,61	12.394,68	24.790
Subsides pour les bibliothèques	44.719,99	49.578,70	121.579
Subsides pour la propreté publique	308.782,74	308.875,33	309.000
Subsides pour le fonctionnement du centre médico-social	83.304,64	61.973,38	74.370
Subsides O.N.E. (crèches)	953.776,53	941.995,39	955.000
TOTAL	2.697.448,77 €	2.601.890,43 €	2.729.477 €



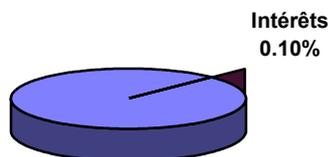
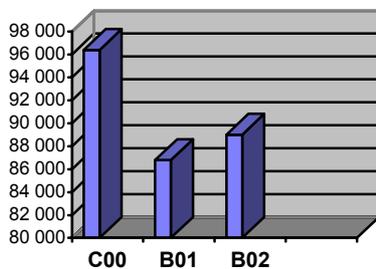
Location du patrimoine immobilier et produits des concessions de terrains

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
631.382,75 €	674.577,78 €	650.650 €



Intérêts créditeurs

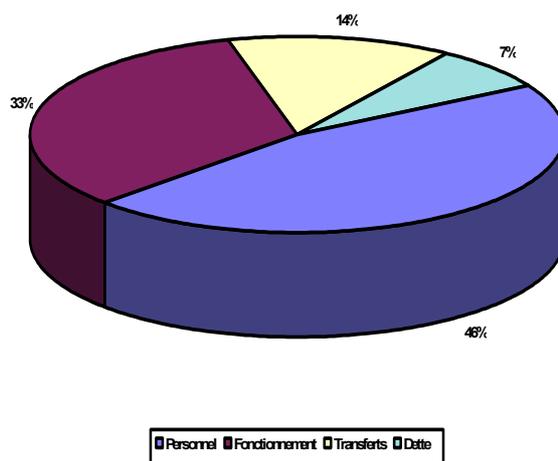
Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
96.394,51 €	86.787,55 €	89.000 €



1.1.16.3.2 Les Dépenses ordinaires

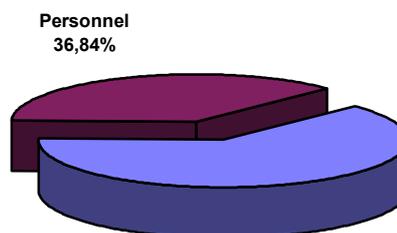
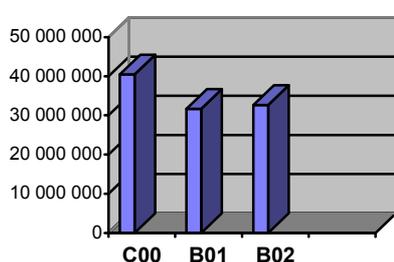
Remarque préliminaire : Les dépenses de police ne sont plus à charge du budget communal depuis l'exercice budgétaire 2002 (seul un crédit de réserve avait été prévu en 2002 pour le paiement d'arriérés de traitements).

C'est pourquoi, seules les dépenses de transfert augmentent, dans la mesure où l'administration communale octroie une subvention de fonctionnement à la zone de police Bruxelles-Ouest.



Dépenses de personnel

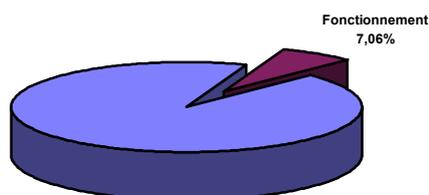
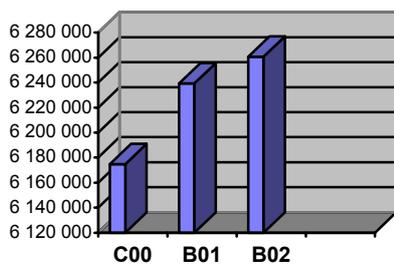
Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
40.475.336,31 €	31.667.753,30 €	32.680.790 €



La **moyenne nationale** des dépenses de personnel calculée sur base des budgets communaux 2001 est de **50,7%**. Le pourcentage des dépenses de personnel dans notre budget (y compris le personnel enseignant) est de **49,9%**, ce qui nous situe un rien en-dessous desdites dépenses.

Dépenses de fonctionnement

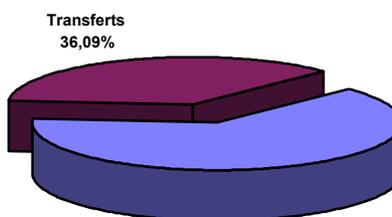
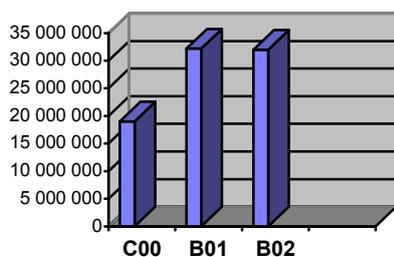
Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
6.174.743,32 €	6.239.371,13 €	6.260.782 €



La moyenne nationale des dépenses de fonctionnement calculée sur base des budget 2001 est de 15,8%, soit 8,8% de plus qu'à Molenbeek-Saint-Jean.

Dépenses de transferts

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
18.986.238,79 €	32.210.296,16 €	32.014.181 €

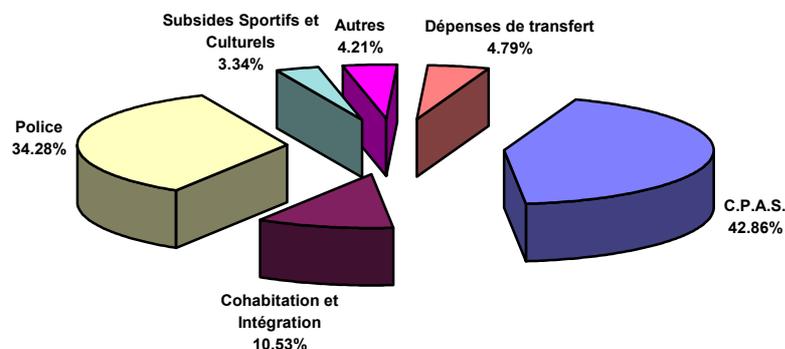


La moyenne nationale des dépenses de transferts calculée sur base des budgets 2001 est 17,9%, soit 18,1% de moins qu'à Molenbeek-Saint-Jean.

Cela s'explique par le fait que la commune de Molenbeek-Saint-Jean a intégré dans son budget d'importants projets qui par ailleurs sont subsidiés

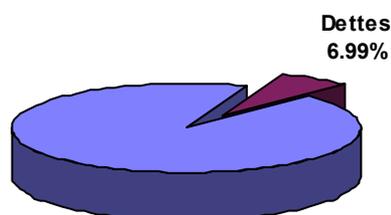
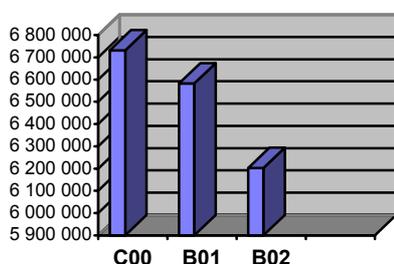
	Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
C.P.A.S.	12.781.390,14	13.560.940,95	13.720.000
COHABITATION-INTEGRATION.	2.497.998,43	3.304.309,21	3.372.176
ZONE DE POLICE		10.634.408,54	10.974.300
SUBSIDES SPORTIFS ET CULTURELS	1.034.901,18	1.036.194,93	1.067.730
AUTRES SUBSIDES	646.954,38	1.357.931,61	1.346.843
AUTRES DEPENSES DE TRANSFERT	2.024.994,66	2.316.510,92	1.533.132

Le poste « autres dépenses de transferts » est principalement constitué par : les interventions dans les primes syndicales, les prélèvements sur le Fonds des communes et sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, les contributions dans les frais de fonctionnement des associations d'intérêt communal, les contributions dans les quotes-parts pension payée par d'autres pouvoirs publics, les contributions dans les charges de traitements de l'enseignement libre et les non-valeurs sur les exercices clos.



Dépenses de la dette

Compte 2001	Budget 2002	Budget 2003
6.731.068,32 €	6.582.681,89 €	6.202.364 €



En ce qui concerne sa dette, Molenbeek-Saint-Jean se maintient dans la moyenne régionale qui est de +/- 6,5%. Par contre, la moyenne nationale est de 15,6%, soit 8,6% de plus que dans notre commune.

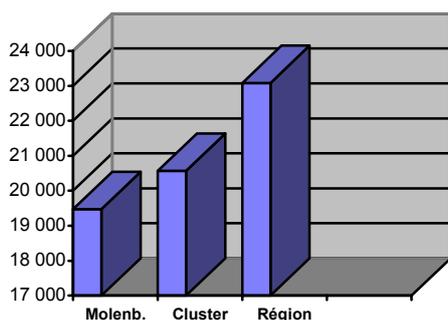
La charge d'emprunts 2003 représente 97,6 % des dépenses de dette et évolue comme suit :

	Compte 2001	Budget 2002	Budget2003
Charge totale	6.067.673,84	6.368.537,79	6.051.939
Charge remboursée par les autorités subsidiantes	331.967,36	251.955,16	237.513
<u>CHARGE COMMUNALE</u>	5.735.706,49	6.116.582,63	5.814.426

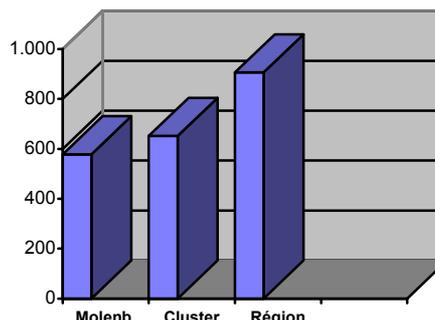
Les 2,4 % restant des dépenses de la dette sont constitués par les intérêts de retard, les rentes à payer et les intérêts débiteurs des comptes d'emprunts et le remboursement des avances récupérables (150.425 € au total).

Revenus par habitant (source Dexia)

Revenu moyen (I.P.P.)



Revenu cadastral (P.I.)



Cluster : Forest-Schaerbeek-Anderlecht

1.2 LA SITUATION EXISTANTE DE DROIT

1.2.1 LE PRAS - CARTE 1.3.01

Le premier projet de PRAS été adopté le 16 juillet 1998 par le Gouvernement et publié au Moniteur Belge le 19 août 1998. Il s'est substitué immédiatement au Plan de secteur qu'il suspendait et au volet réglementaire du PRD abrogé par une modification de l'OOPU. L'enquête publique l'avis de la CRD, etc., ont conduit la Région à remettre à l'enquête publique un projet modifié. Ce second projet de PRAS a été publié au du 2 septembre 1999 (+ erratum publié au MB du 15 octobre 1999).

Le PRAS définitif a été approuvé le 3 mai 2001 et publié au MB le 14-06-2001.

Outre un plan d'affectation, le PRAS limite la présence des « grands » bureaux dans les zones d'habitat et de mixité au travers de la carte du solde des bureaux admissibles (CASBA). Les 6 mailles de Molenbeek possèdent toutes un solde positif.³¹

CASBA : solde par maille / toelaatbaar saldo per maas (15-05-2003)

Maille / maas	(m2)	Habitat / woning	Mixité / gemengd	tot
MOL-01	historique	24 040	19 901	43 941
MOL-02	historique	2 958	71 220	74 178
MOL-03	nouveau	21 869	6 103	27 972
MOL-04	nouveau	16 118	18 036	34 154
MOL-05	nouveau	8 346	10 525	18 871
MOL-06	historique	786	11 326	12 112
MOL		74 117	137 111	211 228

1.2.2 LES PPAS - CARTES 1.3.02 ET 1.3.03

Les périmètres des PPAS approuvés ou dont le dossier de base est approuvé sont repris sur la carte 1.3.02, tandis que les affectations principales des PPAS sont reportées sur la carte 1.3.03. Ce dernier document est un document d'interprétation, il ne fait donc pas partie de la situation de droit stricto sensu. Chaque PPAS a fait l'objet d'une analyse détaillée dont les principales conclusions sont résumées dans la troisième partie.

Liste des PPAS en vigueur, la date renseignée est celle du dernier modificatif.

AATL	Commune	Localisation	AR / AGRBC
36	Léopold II A	Jette, Intendant, Jubilé, Houzeau de Lehaie, Montagne aux Anges	23-01-1992
35	Léopold II B	Houzeau de Lehaie, Jubilé, Zwaab, Van Stichelen, de Ribaucourt, Jardinier	23-01-1992
34	Léopold II C	Courtois, Ruisseau, de Ribaucourt, Ulens, canal	23-01-1992

³¹ Chiffres actualisés par la RBC. Voir <http://www.pras.irisnet.be/listemaille.htm>.

41	Léopold II C'	Ukens, de Ribaucourt, Picard, canal	11-02-1993
43	Métro - Étangs Noirs	Piers, Taziaux, Merchtem, Gand	08-04-1993
42	Métro - Bonnevie	Merchtem, Bonnevie, Niveau, Perle	22-04-1993
33	Place Communale	Place communale	20-11-1986
32	Métro - Sainte-Marie	Vandermaelen, canal, Avenir, Prospérité, Comte de Flandres	08-04-1993
20	21	Borne, Gand, Ransfort, Colonne	15-01-1963
22	10 A	Château - Mettewie	26-05-1967
13	7 A bis	Karreveld - de la Hoese, Mettewie, Liberté, Karreveld	20-09-1952
23	7 A	Sippelberg - Gandhi, Fuschias, Normandie	08-03-1969
16	14 B	Gand, Genot, Van Zande	15-03-1954
11	14 A	Myrtes	25-05-1951
39	Elbers	Kasterlinden, Elbers	30-09-1993
10	Scheutbosch bis	Scheutbosch - Mettewie, Elbers	26-11-1992
18	8 A ter	Korenbeek, Requette, Candries, Géomètre, Osseghem, Machtens, Mettewie, Van Hemelrijk, Cité Joyeuse	13-05-1980
38	9	Mettewie, Tamaris, Géomètre	23-07-1992
25	6 D modifié	Mettewie, Machtens, Scheutbosch, Belle au Bois Dormant	19-03-1981
21	6 A	Ménestrels, Machtens, Dilbeek	29-05-1967
24	6 C	Dilbeek, Machtens, Baeck, Semence	05-01-1968

L'étude d'un PPAS avait été entamée pour la Porte de Ninove et alentours. Les précisions apportées depuis par le PRAS rendent inutile la poursuite de l'étude qui a donc été abandonnée.

Remarquons que le PRAS abroge implicitement tous les éléments des PPAS qui lui sont contraire. Il appartiendra à la Commune de vérifier ces éléments et d'apporter les correctifs qui s'imposent. A cette fin, le Gouvernement a adopté, le 28 juin 2001, une circulaire (n°15) explicative sur le régime de l'abrogation implicite. Un exercice comparable avait déjà été fait par le Gouvernement à l'occasion du premier projet de PRAS, il en ressortait que seuls les PPAS 13, 16, 24 et 18 ne comportaient pas d'éléments contraires au plan. C'est dire l'importance du travail de remise à niveau que la Commune devra effectuer.

1.2.3 LES PERMIS DE LOTIR

Le relevé et la cartographie des permis de lotir non périmés fait partie de la situation existante de droit du PRAS. Voir donc les textes et cartes reprises au Moniteur belge du 14 juin 2001. La plupart des lotissements se concentrent à l'ouest de la Commune.

1.2.4 LES EXPROPRIATIONS

Les arrêtés d'expropriation pris dans le cadre de PPAS sont connus et recensés par l'AATL. Ceux pris par d'autres organismes (SNCB, SDRB,...) ne sont connus que par voie de publication au Moniteur. Il est donc difficile d'en établir une liste exhaustive fiable. Par ailleurs la réalisation effective de ces plans n'est pas vérifiable. Les arrêtés d'expropriation reflètent mal les acquisitions des organismes habilités à exproprier, soit qu'ils acquièrent les biens à l'amiable, soit qu'ils n'exécutent pas les projets annoncés. D'autre part, certains PPAS mis en révision et modifiés ne mentionnent pas l'abrogation des plans d'expropriations liés à l'ancien PPAS. Ces plans restent dès lors en vigueur alors qu'ils sont obsolètes.

1.2.5 LES ZONES PROTEGEES (PROTECTION DE LA NATURE)

En application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et de l'ordonnance du 27 avril 1995 relative à la sauvegarde et à la protection de la nature. Ces zones protégées sont reprises en 1.2.03.

1.2.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER PROTEGE - CARTE 1.3.04

En application de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier, les biens repris ci-après constituent la **situation existante de droit**.

1.2.6.1 REGISTRE LEGAL DU PATRIMOINE IMMOBILIER

1.2.6.1.1 Les biens classés (et en cours de classement)

- **Monuments classés** : Hôtel communal, Gazomètre et ses abords immédiats, Château - ferme du Karreveld, parties de l'immeuble rue de Liverpool et rue Heyvaert, Académie de Dessin et des Arts Décoratifs, Église Saint-Jean-Baptiste, Entrepôts de Bruxelles (parties de -), Ancien dépôt de vins BESSE - Dépôt et magasin MELI, partie de l'ancienne Manufacture de Tabacs AJJA, rue Vandermaelen.
- **Monuments en cours de classement** : -
- **Sites** : Scheutbos.

1.2.6.1.2 Les biens inscrits sur la liste de sauvegarde (et en cours de sauvegarde)

- **Monuments sauvegardés** : Cinéma FORUM (façade principale).
- **Monuments en cours de sauvegarde** : Église Sainte-Barbe.
- **Ensembles** : Fonderie et Atelier de la Compagnie des Bronzes.

1.2.6.2 BIENS INSCRITS A L'INVENTAIRE LEGAL

1.2.6.2.1 Inventaire légal relatif aux sites (sites protégés)

- **Sites protégés** : Hogenbos, parc de la Fonderie, parc Hauwaert, parc des Muses, parc Marie-José et site marécageux de la rue de la Laiterie.

1.2.6.2.2 Inventaire légal relatif aux orgues (monuments d'orgues)

- **Monuments d'orgues** : Église Sainte-Barbe, Église Notre-Dame Médiatrice et Église de la Résurrection.

1.2.6.3 LES ESPACES PROTEGES DU PRAS

Cfr. la carte d'affectation du sol du PRAS.

1.2.6.3.1 Zones d'intérêt culturel, historique ou esthétique ou d'embellissement (ZICHEE)

La commune est dotée de plusieurs ZICHEE traduisant ainsi la richesse de son patrimoine immobilier tant en monuments qu'en sites. La plupart des éléments de son patrimoine classé et sauvegardé fait partie intégrante des ZICHEE.

1.2.6.3.2 Espaces structurants

Molenbeek comporte une douzaine d'espaces structurants importants.

1.2.7 LE STATUT ADMINISTRATIF DES VOIRIES

La carte 1.3.02 distingue les voiries communales des voiries régionales.

Lors de l'élaboration du dossier de base, en 1997, la commune comptait pour ces 588 hectares de surface 67 km de voiries, totalisant environ 130 hectares, soit environ 22 % de la surface communale. Ce pourcentage était un peu plus élevé que la moyenne régionale, 17 %.

L'arrêté du gouvernement du 16-07-1998 a augmenté le nombre de voiries régionales par le transfert des quais de Mariemont, de l'Industrie, des Charbonnages et du Hainaut.

Le boulevard du Jubilé, en ce qui concerne le tronçon entre Belgica et Léopold II, a été transféré à la Région en 2001.

1.3 LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT (PRD)

Un PRD a une durée de vie limitée à la législature en cours. Celui en vigueur lors du dossier de base a été arrêté par le Gouvernement régional le 3 mars 1995. Le volet réglementaire - carte n° 7 et les prescriptions réglementaires attenantes - a été abrogé par une modification de l'OOPU du 29 août 1991 (article 203 § 3 tel qu'inséré par l'Ordonnance du 16 juillet 1998 (MB 14-08-1998)).

Le projet du nouveau PRD a été arrêté le 20 septembre 2001 (MB 16-10-2001). Le plan définitif a été arrêté le 12 septembre 2002 (MB 15-10-2002).

Trois « zones leviers » (sur 14) du PRD concernent Molenbeek.

ZONE LEVIER	Communes concernées	PRAS : parmi les zones concernées ...		
		ZIR / ZIRAD	Z DE CH DE FER	ZONES ADMIN
1 – ERASME	AND	non	non	non
2 – FOREST	AND – FOR	non	oui	non
3 – MIDI	AND – BXL – FOR - STG	7, 10	oui	oui
4 – CANAL	AND – BXL – MOL	non	non	oui
5 – TOUR & TAXIS	BXL – MOL – SCH - SJTN	1, 2, 6AB	non	oui
6 – BOTANIQUE	BXL - SJTN	11	non	oui
7 – EUROPE	BXL – ETT - XL	non	non	oui
8 – TOISON D'OR	BXL – STG - XL	5, 8	non	oui
9 – HEYSEL	BXL	non	non	non
10 – H M	BXL	non	non	non
11 – SCH-FORM	BXL – EVE	ZIRAD	oui	oui
12 – RTBF-VRT	EVE – SCH - WSL	non	non	oui
13 – DELTA	AUD – WB - XL	non	oui	oui
14 – G DE L'OUEST	AND - MOL	3	non	non

Le concept de zone levier est associé à celui de schéma directeur ; il répond ainsi à une demande communale exprimée pour le site de la Gare de l'Ouest élargi.

1.4 UNE COMMUNE EN PROJETS

1.4.1 INTRODUCTION

L'étude en cours se greffe sur un territoire en évolution, en particulier grâce aux grands programmes initiés par les pouvoirs publics autres que la Commune, ainsi que par des investisseurs privés. Il convient donc de les répertorier de la manière la plus pertinente possible, de connaître leur état d'avancement et leur contenu afin d'en apprécier le bien fondé en terme d'aménagement du territoire. Seront ainsi examinés successivement les contrats programmes et les schémas directeurs.

1.4.2 LES CONTRATS – PROGRAMMES

Voir carte 1.4.01

Nous regroupons ici ce qui, dans le dossier de base, était éclaté en « plans opérationnels publics » et « les programme d'aide économique et d'aide à l'emploi ». Les contrats de quartier étant le type de contrat programme le plus transversal et spatialement systématisé, nous en ferons l'unité de référence.

Les contrats de quartier (CdQ) - ou plus précisément « programmes quadriennaux de revitalisation des quartiers », au sens de l'ordonnance du 7 octobre 1993 et de l'arrêté du Gouvernement du 3 février 1994 - visent à maintenir et améliorer l'habitat, rénover et aménager les espaces publics et renforcer la cohésion sociale des quartiers. Les interventions proposées se regroupent en cinq volets, allant de la rénovation d'immeubles aux interventions sociales en passant par l'aménagement de l'espace public et des opérations diverses avec le privé. La mise en œuvre doit se faire dans les 4 ans de l'approbation du projet par le Gouvernement. A ce jour, Molenbeek fait l'objet de cinq contrats de quartier, un sixième concernant le quartier Maritime est étudié courant 2003.

Complémentairement aux contrats de quartiers, deux « quartiers d'initiatives » (QI) concernent Molenbeek. Contrairement aux contrats de quartier, un QI ne comporte pas de volets immobiliers destinés au logement. Leur mise en œuvre doit se faire dans les 2 ans.

La distinction CdQ / QI n'a dorénavant plus de raison d'être, depuis la modification de l'ordonnance du 7 octobre 1993 intervenue le 20 juillet 2000.

CdQ - QI	période	Etat d'avancement
CdQ Parvis St-Jean-Baptiste	1994 - 1998	Terminé
QI - Maritime	1998 - 2000	Terminé
CdQ Duchesse	1999 - 2003	En cours
CdQ Crystal / Etangs Noirs	2000 - 2004	En cours
QI Birmingham	2000 – 2002 prolongé 2003	En cours
CdQ Fonderie Pierron	2002 - 2006	En cours
CdQ Heyvaert	2003 - 2007	En cours
(CdQ Maritime)	2004 –2008	A l'étude

Compte tenu de la volonté d'atteindre une masse critique en matière d'interventions, il sera aussi fait référence à d'autres interventions provoquées simultanément dans les mêmes périmètres (URBAN, Objectif 2, accord de coopération Etat – Région,...).

L'état des lieux est établi à la date du 15 avril 2003.

1.4.2.1 LE CONTRAT DE QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE (1994 – 1998)

Le Contrat de Quartier Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui terminé, a été le premier Contrat de Quartier mené à Molenbeek. Ce Contrat de Quartier représente un investissement de quelque 6.500.000 €. Deux tiers de cette somme ont été couverts par des fonds régionaux, le tiers restant a été pris en charge par la Commune.

Ce Contrat de Quartier a permis de rénover en profondeur le Parvis du même nom ainsi que toutes les voiries qui l'entourent. Il a également permis de construire 32 logements supplémentaires dans le quartier. Ces logements sont actuellement proposés aux locataires aux mêmes conditions que celles pratiquées pour les logements sociaux.

A noter encore que grâce au projet d'insertion socio-professionnelle développé dans le cadre de ce premier Contrat de Quartier de nombreuses façades situées dans le périmètre concerné ont pu être rénovées par des jeunes en formation.

1.4.2.2 LE QUARTIER D'INITIATIVES MARITIME (1998 – 2000)

Le second projet qui s'est terminé est le Quartier d'Initiatives Maritime. Le subside accordé pour l'ensemble des projets sur Molenbeek s'élevait à 4.400.000 €. Ce montant comprenait une part régionale s'élevant à 2.900.000 € et une part fédérale s'élevant à 1.495.000 €. De son côté, la Commune, qui devait prendre en charge 10% du financement des projets, a largement couvert cette part par l'acquisition des terrains ainsi que par divers aménagements.

Ce premier Quartier d'Initiatives a permis à la Commune de mener 8 projets importants. Pour rappel, ces projets étaient :

- Projet 1 : réaménagement des voiries Ribaucourt / carrefour Mexico.
- Projet 2 : aménagement d'une infrastructure sportive de plein air pour adultes et enfants (Saint-Remy).
- Projet 3 : construction d'un espace sportif couvert, rue de l'Intendant.
- Projet 4 : encadrement socio - sportif des 2 infrastructures.
- Projet 5 : formation HORECA (via un Atelier de Formation par le travail, toujours en cours).
- Projet 6 : amélioration de la propreté publique.
- Projet 7 : création d'une Maison de l'Emploi et de la Participation (Travaux préliminaires).
- Projet 8 : projet d'intensification du nettoyage des espaces publics via une collaboration avec l'agence Bruxelles Propreté.

Aujourd'hui, les projets n° 1, n° 2, n° 3 et n° 8 sont terminés. Les projets n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 sont clôturés au niveau du Quartier d'Initiatives mais se poursuivent dans d'autres cadres, principalement celui de la « Politique des Grandes Villes » de l'Etat fédéral et « Objectif 2 ».

1.4.2.3 LE PROGRAMME URBAN (1994 – 1999)

Le troisième projet terminé à Molenbeek est le programme européen URBAN. Ce programme a permis d'ajouter à la rénovation urbaine menée dans le cadre du Contrat de Quartier Saint-Jean-Baptiste un volet plus économique.

Le programme URBAN pour Molenbeek reprenait 5 projets pour un montant total de près de 2.500.000 € répartis en 1.125.000 € de l'Europe, 1.250.000 € de la Région et 125.000 € de la Commune. Ce programme, en accord avec la Région et l'Union européenne, s'est terminé en décembre 2001.

Cinq projets ont pu être développés dans ce cadre :

- La création d'un centre d'entreprises.
- La création d'un guichet d'économie locale.
- La création d'une entreprise d'insertion en rénovation de façade.
- La création d'une entreprise d'insertion en rénovation d'espace public.
- Le renforcement du programme molenbeekois de lutte contre la toxicomanie.

La création du Centre d'entreprises de Molenbeek-St-Jean

Depuis novembre 2000, il héberge des petites et moyennes entreprises en démarrage et leur fournit des services communs (secrétariat, comptabilité,...) à des coûts accessibles. Le Centre d'entreprises constituait le volet le plus important en terme financier et d'investissements du programme URBAN à Molenbeek. La totalité des subsides prévus dans ce projet était de 1.200.000 € dont 1.000.000 pour la rénovation complète du bâtiment situé rue des Ateliers et 200.000 pour le fonctionnement du Centre d'entreprises. Cette action se poursuit et se développe (cf. extension du Centre rue Darimon) dans le cadre du nouveau programme européen « Objectif 2 ».

La mise sur pied d'un Guichet d'économie locale

Entrepreneurs et commerçants peuvent y trouver des informations et bénéficier d'un accompagnement administratif pour tout ce qui concerne les aides aux entreprises. Il est installé dans un local communal situé 11, rue de Ribaucourt. Ce guichet d'économie locale fonctionne depuis novembre 1998 et a permis la création de plus de 180 petites entreprises. Cette action se poursuit et est, elle aussi, renforcée dans le cadre du programme « Objectif 2 ».

La création d'une entreprise d'insertion en rénovation de façade (Poly-Bonnevie).

Cette entreprise d'insertion engage des jeunes Molenbeekois sans qualification pour les former sur des chantiers de rénovation de façades. Elle assure les démarches auprès des propriétaires d'immeubles pour les convaincre de rénover leur façade en bénéficiant des primes régionales et européennes prévues à cet effet. Pour ce faire, elle a engagé un démarcheur (agent en rénovation). C'est précisément cet aspect qui est pris en charge dans la convention liant la Commune et Poly-Bonnevie. Cette action se poursuit dans le cadre des Contrats de Quartier Crystal / Etangs-Noirs, Pierron / Fonderie et Heyvaert. Poly-Bonnevie est également un des partenaires de la Régie locale de travaux d'intérêt collectif mise en place dans l'opération Objectif 2.

La création d'une entreprise d'insertion en rénovation d'espace public.

Ce projet vise à donner la possibilité à des jeunes Molenbeekois sans qualification d'acquérir formation et expérience par la mise au travail sur des petits chantiers de réfection ou de rénovation d'espaces publics. La Commune a donc créé une asbl communale. Il s'agit du « Pavé Molenbeekois ». Cette opération se poursuit dans le cadre d'Objectif 2 et, pour ce qui concerne une préformation, du Quartier d'Initiatives Birmingham.

Le renforcement du programme de lutte contre la toxicomanie.

Afin de ne pas disperser les moyens, la Commune a choisi de renforcer le service communal « Le Pont » dont les actions d'accompagnement des toxicomanes (en détention ou non) et de leur famille ainsi que préventive, régulièrement évaluées dans le cadre du Contrat de sécurité, connaissent un succès grandissant au fil des ans. Ce renforcement par l'intermédiaire d'URBAN a permis

l'engagement d'un psychologue supplémentaire. Pour ce projet particulier, ce financement URBAN s'est terminé en décembre 2000.

1.4.2.4 LE CONTRAT DE QUARTIER DUCHESSE (1999 – 2003)

Le quartier de la place de la Duchesse de Brabant méritait à son tour une attention particulière de la part des autorités communales. La chaussée de Ninove, voirie régionale, avait en effet déjà été réaménagée par la Région. Le Contrat de Quartier Duchesse, qui porte sur un programme global de 10.650.000 €, permettra de rénover ce quartier souffrant d'une importante fragilisation.

Les opérations les plus importantes de ce Contrat de Quartier ont principalement été regroupées autour de 2 lieux : l'espace De Cock, la rue des Quatre-Vents.

Ainsi, le Contrat de Quartier Duchesse permettra d'aménager, rue des Quatre-Vents, sur un terrain situé à l'angle de la rue Vanderkindere, une salle de sport de quartier rehaussée de 2 niveaux de logement. Actuellement, les démarches administratives et les procédures d'acquisition sont terminées.

Toujours dans la rue des Quatre-Vents, 7 maisons appartenant à la Commune et inoccupées depuis de nombreuses années, seront démolies et reconstruites en logements. Les architectes et les entrepreneurs ont été désignés.

L'aménagement d'un terrain, dont l'arrière jouxte l'école communale n° 5, permettra également d'aménager un espace de jeux supplémentaire.

Enfin, les trottoirs de cette rue seront également réaménagés et des plateaux traversants seront installés sur la voirie.

L'ensemble de ces chantiers d'aménagement et de reconstruction débiteront en été 2003.

L'espace De Cock est le second lieu d'intervention de ce Contrat de Quartier Duchesse. Le but de ce réaménagement, mené en accord avec le Logement Molenbeekois, est de décroquer l'espace de manière à le sécuriser. Il s'agira donc d'ouvrir le site à la fréquentation piétonne et à la desserte automobile. Un parc, à destination des habitants des logements Decock, sera également aménagé. L'ensemble du site entre les logements sera conçu selon un aménagement sécurisant et convivial.

Le chantier de réaménagement de l'espace De Cock débutera également en été 2003.

Outre la rue des Quatre-Vents déjà citée, les rues de la Campine, De Saegher, Vanderdussen (partie), Vanderkindere et de Lessines (partie) seront aussi rénovées.

Afin d'informer au mieux les habitants du quartier, une permanence du coordinateur du volet social sur le site a été organisée. Ce coordinateur du volet social multiplie aussi les actions d'informations individuelles (porte à porte, permanence sur le marché, permanence au service de l'urbanisme, permanence sur le site, présentation d'une maquette, etc.)

Le Contrat de Quartier Duchesse comporte un important volet social (900.000 €) qui permet de développer des projets touchant à la formation professionnelle, à l'aide à la rénovation, à l'encadrement des jeunes et à l'économie sociale. Les projets du volet social du Contrat de Quartier Duchesse sont :

- Poly-Bonnevie : programme de formation à la rénovation de façades. Engagement du contremaître en septembre 2001.
- La Rue : programme d'incitation à la rénovation. Ce projet a débuté en 2000. L'association multiplie les informations et les suivis des personnes désireuses de rénover leur bien (gazette d'informations, permanence, conseils à la rénovation, visite sur place, stands d'informations, etc)
- La L.E.S. (Lutte contre les Exclusions Sociales asbl) : programme d'animation socio-sportive. Ce projet a débuté en 2002

- De Bottelarij : programme de cohésion culturelle. En septembre 2001, la Commune a engagé une animatrice socio-culturelle détachée à De Bottelarij. Elle se charge d'établir un contact entre les habitants du quartier et l'organisme culturel afin de renforcer la cohésion sociale dans le quartier.

1.4.2.5 LE CONTRAT DE QUARTIER CRYSTAL / ETANGS-NOIRS (2000 – 2004)

Le Contrat de Quartier « Crystal / Etangs-Noirs » est le troisième qui est mis en œuvre dans notre Commune. Il fait en effet suite au Contrat de Quartier Saint-Jean-Baptiste, qui s'est terminé en septembre 1999, et au Contrat de Quartier Duchesse qui se termine en juin 2003, même si les délais de procédures administratives n'ont permis à de nombreuses opérations de rénovation de n'entrer dans leur phase de réalisation qu'aujourd'hui.

Ce Contrat de Quartier concerne l'espace compris entre l'ancien cinéma Crystal (dont l'intérieur d'îlot a été rénové grâce au Programme d'Action Prioritaire – PAP) et la place des Etangs-Noirs. Le programme de ce Contrat de Quartier a été approuvé par le gouvernement le 21 septembre 2000.

Au niveau financier, dans ce Contrat de Quartier, l'intervention des pouvoirs publics est de l'ordre de 8.000.000 € dont globalement 2/3 sont à charge de la Région et 1/3 à charge de la Commune. A ces montants devraient venir s'ajouter les interventions d'éventuels partenaires privés dans le cadre des volets 2/3.

Les différentes opérations d'amélioration du cadre de vie sont :

SITUATION	DESCRIPTION
Angle Taziaux / Berchem	Construction d'un immeuble mixte comprenant le bureau de pointage, une maison pour la petite enfance et des logements aux étages
Angle Niveau / Facteur / Ecole	Réalisation d'un immeuble mixte comprenant de l'équipement au rez et des logements aux étages
40 rue de Courtrai	Démolition partielle du hangar et création de logements avec un équipement au rez
Angle Courtrai / Osiers	Réalisation d'un immeuble mixte comprenant une maison de quartier et des logements aux étages
Carrefour Wauters-Koeckx / Taziaux	Aménagement d'un carrefour surélevé
Rue des Quatre-Vents	Aménagement partiel des trottoirs des trottoirs
Rue du Cinéma	Rénovation de la rue
Rue de la Borne	Aménagement de l'espace public et du pied des logements sociaux
Rue de la Perle	Renouvellement des trottoirs et voiries
Rue du Niveau	Renouvellement des trottoirs et voiries
Place communale	Plantation d'arbres
Carrefour Ostende / Carpe	Réaménagement du carrefour
Carrefour Carpe / Courtrai	Réaménagement du carrefour
Rue de Courtrai	Rénovation de la rue (partie)

Rue des Osiers	Rénovation de la rue
Rue E. de Grimberghe	Rénovation de la rue
Rue de la Carpe	Rénovation de la rue
Rue d'Ostende	Rénovation de la rue
Carrefour Courtrai / Osiers	Réaménagement du carrefour
Rue de Courtrai, 42 (cour d'école)	Réaménagement de la cour de récréation en espace de jeux ouvert sur le quartier
Angle Comte de Flandre/Gand	Aménagement d'une place
Projets non localisés	Réparation locale de voiries Equipement en poubelles et bennes à ordures ménagères

Si certaines opérations d'amélioration du cadre de vie prévues dans ce Contrat de Quartier sont en cours de procédure (appel aux auteurs de projets, etc), d'autres devront être adaptées en fonction de l'évolution sur le terrain.

Quant au volet social, les différents projets en cours sont :

- ABEF (Ecole de devoirs) : renforcement du soutien scolaire pour le secondaire et le supérieur. Lutte contre le décrochage scolaire.
- Antenne Lama : sensibiliser les habitants au travail social lié à la prise en charge des personnes toxicomanes de l'Antenne, par une implication des habitants à la rédaction du journal « El Naljour ».
- Atouts Jeunes : réalisation d'un vidéogramme sur la réalité de leur quartier vécue par un groupe de jeunes de 10 filles et 2 garçons de 12 à 15 ans, afin de modifier positivement leur vision de celui-ci.
- De Vaartkapoen : projet d'accueil extrascolaire intitulé « De verliefde wolk », pour les enfants des écoles néerlandophones de Molenbeek, entre 2,5 ans et 12 ans.
- F.I.J. : création d'une formation à l'informatique pour les adultes du quartier de la place des Etangs Noirs.
- La L.E.S. : éveil à la citoyenneté participative des enfants entre 10 et 12 ans. Eveil du sens critique et civique des enfants par des animations dans et hors cadre scolaire.
- Maison de quartier « Bonnevie » : assurer, par le biais d'une personne qualifiée, la gestion de la location du matériel à petit budget servant à la rénovation de façades.
- Molenbeek Formation : prolonger le cours de français et de calcul pour les stagiaires de la formation Horeca initié dans le cadre du Quartier d'Initiatives Maritime.
- SC Poly-Bonnevie : rééditer, dans le cadre de « Crystal / Etangs-Noirs », l'opération de rénovation de façades qui a fait ses preuves avec succès dans le cadre du contrat de quartier « Saint-Jean-Baptiste ».
- Smoners : création d'un centre de médiation culturelle, implanté au cœur des quartiers « Crystal / Etangs Noirs », permettant de dynamiser le quartier avec des activités formatrices comprenant entre autres, les techniques d'interview, la prise de parole en public, la gestion du stress.
- TCM Molenbeek Shopping Center : création du CRESTALIN (Consortium pour le Renouveau Economique et Social Territorialement Intégré). Objectifs : création de liens et d'échanges entre les entreprises locales, le public du quartier, les opérateurs de revitalisation socio-économique et les organismes de réinsertion socioprofessionnelle, afin de faire émerger des projets d'économie locale.

1.4.2.6 LE QUARTIER D'INITIATIVES BIRMINGHAM (2000 – 2002 PROLONGE 2003)

Ce Quartier d'Initiatives a été approuvé par le gouvernement régional le 13 juillet 2000. Il représente un investissement total d'un peu moins de 3.750.000 €, part communale comprise (750.000 €). Les opérations d'amélioration du cadre de vie se montent à un peu moins de 3.000.000 € et les opérations de cohésion sociale se chiffrent à un peu plus de 750.000 €.

En ce qui concerne les travaux relatifs à l'amélioration du cadre de vie, ils sont menés par le Ministère des Communications et des Infrastructures (MCI) devenu depuis le Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports. Ces projets sont :

- Réaménagement de la rue de Bonne et de la rue d'Enghien.
- Aménagement du carrefour Bonne/Birmingham.
- Création d'un parc sur une partie de l'îlot Vandenheuvel.
- Rénovation et mise en éclairage du portique de l'Ecole 5.
- Rue de la Princesse : rénovation de la chaussée et plantation d'arbres.
- Rénovation et mise en lumière de la passerelle Princesse – Gosselies.
- Rafraîchissement et mise en lumière du Pont des Hospices.
- Aménagement de la place de Liverpool : plantation d'arbres et renouvellement de l'éclairage.

Les initiatives du volet social approuvé en 2001 sont :

Opérations	Opérateurs
2. Préformation Horticulture	Molenbeek-Formation
3. Module Français/Calcul	Molenbeek-Formation
4. Préformation Pavage	AMIS
5. Préformation Call Center	AMIS
6. Environnement/propreté	Commune

A noter encore que les opérations prévues dans le cadre du Quartier d'Initiatives « Birmingham » devaient au départ être terminées en juillet 2002. Cette date de clôture a été prolongée, par décision régionale, au 31 juillet 2003.

1.4.2.7 LE CONTRAT DE QUARTIER PIERRON / FONDERIE (2001 – 2005)

Ce Contrat de Quartier, adopté fin 2001, porte sur un investissement global d'environ de 10.300.000 € pour les quatre années du contrat.

Un montant de +/- 5.450.000 € a été octroyé par la Région à la réalisation des différentes opérations prévues dans le dossier de base. La Commune financera les opérations pour +/- 2.340.000 €.

La Commune bénéficie également d'un subside de près de 2.500.000 € provenant de l'accord de coopération Etat Fédéral – Région de Bruxelles-Capitale, à affecter à des travaux aux espaces publics

et d'infrastructure de proximité. Ces interventions sont mises en œuvre par le Service Public Fédéral Mobilité et Transports (S.P.F.M.T).

Le périmètre du contrat de quartier est compris entre le canal, la rue Delaunoy, la rue des Quatre-Vents, la bordure du contrat de quartier Crystal / Etangs Noirs, la rue du Comte de Flandre et la bordure du contrat de quartier Parvis Saint Jean-Baptiste

Les opérations de nouvelles constructions menées par les pouvoirs publics dans le cadre du contrat de quartier sont les suivantes :

- Angle des rues Comte de Flandre et de la rue Sainte-Marie : un immeuble de 1.020 m² avec commerces et équipements au rez-de-chaussée et logements aux étages est prévu à la place de l'actuel terrain vague. Ce bâtiment viendra compléter l'alignement de la rue Comte de Flandre et redonner un cadre bâti à la rue Sainte-Marie. La procédure d'attribution de la mission d'auteur de projet a débuté en janvier 2003.
- Rue Fin 37-39 : le projet prévoit la démolition de deux bâtiments à l'état de chancre situés sur des parcelles très petites et la réalisation à leur emplacement de deux petites maisons individuelles de 85 m² chacune. Les maisons ont été acquises et l'architecte devrait être désigné en juin 2003.
- Rue Ransfort 32 : le projet prévoit la démolition d'un bâtiment à l'état de chancre et la reconstruction à son emplacement d'un immeuble d'habitation de 150 m². Le chancre est en cours d'acquisition.
- Rue Fin 34-38 : le terrain concerné par le projet est à l'état de terrain vague entre mitoyen. Le projet consiste à construire à front de rue un immeuble de logements de 385m² se développant sur 3 niveaux hors sol et à aménager un jardin urbain. Le terrain est en cours d'acquisition.
- Angle rue Brunfaut / rue Pierron : le projet consiste à réaliser un immeuble avec maison d'accueil pour enfants au rez-de-chaussée et des logements aux étages (750 m²). Un architecte a été désigné et travaille actuellement à la réalisation d'un avant-projet.

Deux opérations de nouveaux immeubles de logements et d'équipement collectif sont également prévues avec des investissements privés sur la rue Fin et la rue Brunfaut. Aucun partenaire privé n'a encore été trouvé pour ces 2 opérations.

Les opérations de voiries développées par la Région et la Commune dans le cadre du Contrat de quartier sont les suivantes (un auteur de projet a été désigné en avril 2003) :

- Rue Haubrechts : le projet prévoit la rénovation de la rue Haubrechts et la démolition du hangar au bout de cette voirie afin de la prolonger sur la nouvelle Place de la Minoterie. Le bout de hangar est en cours d'acquisition.
- Rue de la Prospérité : le projet prévoit de rénover une partie de la voirie et les trottoirs.
- Rue du Cheval Noir et rue des Mariniers : rénovation complète.

Les opérations sur les espaces publics mises en œuvre par le Service Public Fédéral Mobilité et Transports sont les suivantes :

- Le réaménagement de la Rue Saint-Marie.
- L'aménagement de la nouvelle place de la Minoterie.
- La rénovation et le prolongement de la rue Darimon.
- Le réaménagement de la rue Ransfort et de la rue Cail et Halot.
- Le réaménagement de la Place du Cheval Noir.
- Le réaménagement des voiries à l'angle des rues Pierron et Brunfaut.
- Le réaménagement de la rue Vandermaelen.

- Le réaménagement de la rue Verrept - De Keyser.

L'enquête publique relative à ces voiries s'est terminée en mai 2003.

Le contrat de quartier est actuellement dans sa deuxième année et des modifications au programme de base doivent encore être approuvées par le Gouvernement. D'autres opérations viendront donc compléter ce programme.

En ce qui concerne le volet social, un appel à projet a été lancé en 2002 vers différentes associations du quartier. Les projets de cinq associations molenbeekoises ont été sélectionnés :

- ABEF (école de devoirs) : pou : il s'agit d'un projet intitulé « Eveil aux Sciences » qui vise à initiation aux élèves de l'école des devoirs aux disciplines scientifiques au moyen d'ateliers.
- ILUSION : salle de danse qui dispense des cours de tango, de salsa,... Elle organise aussi des « thés dansants » pour les seniors.
- LA RUE : association d'insertion par le logement et mouvement d'éducation permanente. Elle soutient l'animation et la gestion d'un « jardin urbain » sur l'ancienne impasse Ghijsbrechts de la rue Fin.
- DIALOGUE : comité de quartier. Il propose l'ouverture d'un local pour les habitants implanté dans le quartier Fonderie - Pierron, d'un centre musical communautaire, ainsi que l'organisation d'une fête annuelle. Le comité se charge aussi de l'animation et de l'approvisionnement de la mini-bibliothèque de l'école n°10 (rue Ransfort).
- LA FONDERIE : centre d'histoire et Musée bruxellois de l'Industrie et du Travail. Elle assure l'intégration de l'infrastructure culturelle de la Fonderie au sein du quartier et de la Commune.

Le volet social permet aussi de soutenir une série de projets visant l'amélioration de l'habitat dans le Molenbeek Historique. Cela comprend l'organisation de différents guichets en matière de logement pris en charge par l'asbl La Rue : un 1^{er} guichet concerne l'accompagnement des locataires dans leurs démarches, un second conseille les propriétaires occupants en matière de rénovation et le dernier fait office d'Observatoire de l'habitabilité.

La Régie Locale d'Intérêt Collectif va bientôt gérer la location de chauffe eaux et de convecteurs à destination de locataires dont l'installation est défectueuse et représente un danger.

Une opération d'insertion professionnelle a aussi été prise en compte. C'est un projet de « rénovation de façade » de particuliers entrepris par la SC Poly-Bonnevie et qui est déjà en cours sur les contrats Duchesse de Brabant et Crystal / Etangs-Noirs.

Suite à des modifications de programme, il a également été décidé de créer une Agence Sociale Immobilière afin d'améliorer le contexte de l'habitat sur le territoire molenbeekoïse. Il s'agit de proposer aux candidats locataires en difficulté des logements à loyer modéré. Elle disposera aussi d'un budget lui permettant de rafraîchir deux logements.

Dans le cadre d'un cofinancement avec le programme Objectif 2, la Commune va implanter une Maison Communale d'Accueil de la Petite Enfance, rue Brunfaut. Entre-temps, grâce à la collaboration entre AMIS et CeSSO, une équipe de puéricultrices se charge déjà de l'accueil d'enfants dans des locaux au boulevard Léopold II.

1.4.2.8 LE CONTRAT DE QUARTIER HEYVAERT (2003 – 2007)

Ce contrat de quartiers a été approuvé par le Gouvernement le 24 décembre 2002. Il représente un investissement public total de près de 10.070.000 €. Le budget régional attribué au contrat de quartier est de 6.250.000 €, la part communale est de +/- 695.000 € pour les quatre années du contrat. Un budget de l'Etat fédéral de 3.125.000 € est attribué pour l'aménagement des voiries.

Le périmètre du contrat de quartier est délimité par la frontière avec la Commune d'Anderlecht, la rue Nicolas Doyen, la rue de Bonne, la rue de Birmingham, la place de la Duchesse de Brabant, la rue Isidore Teirlinck, la rue des Quatre-Vents, la rue Delaunoy, le quai de l'Industrie et le square Auguste Smets.

Les opérations menées dans le cadre du contrat de quartiers sont :

- Opération 1 (quai de l'Industrie – rue Heyvaert) :
Financement contrat de quartier : rénovation d'un bâtiment pour y établir un hall de sport ; construction d'un bâtiment pour accueillir l'asbl CYCLO. Un cofinancement est également prévu dans le volet social pour aider l'asbl à développer son activité dans le quartier.
Financement via des charges d'urbanisme : +/- 60 logements auxquels il faut ajouter +/- 40 logements qui seront financés par la SDRB.
Financement privé pur : équipement commercial de proximité.
- Opération 2 (quai de l'Industrie – rue de Gosselies) :
Financement contrat de quartier : aménagement d'espaces asphaltés. (100m²)
Partenariat dans le cadre du contrat de quartier : construction / rénovation de logements (+/- 1100m²) avec parkings et un jardin collectif privé.
- Opération 3 (quai de l'Industrie – rue de Liverpool) :
Financement contrat de quartier :
 - construction / rénovation de deux bâtiments de logements par la Commune ;
 - construction / rénovation d'un bâtiment pour une maison de quartier par la Commune. Le volet social prévoit d'engager un travailleur communautaire pour cette opération ;
 - aménagement d'un jardin de proximité pour la maison de quartier (880m²) ;
 - aménagement d'une cour intérieure pour les logements sociaux (290 m²).Partenariat dans le cadre du contrat de quartier : construction / rénovation d'un bâtiment de logements.
- Opération 4 (quai de Mariemont – chaussée de Ninove) :
Partenariat dans le cadre du contrat de quartier : construction / rénovation de deux bâtiments de logements.
Financement privé pur : rez-de-chaussée commercial
- Opération 5 (rue de Birmingham – rue de Bonne) :
Partenariat dans le cadre du contrat de quartier : la construction de logements (+/- 1600m²) et d'un jardin collectif privé ainsi que l'aménagement d'un jardin en toiture.
Financement privé pur : zone de bureaux, zone d'atelier.

Aménagements des rues du Bateau, de Manchester, Ransfort, Delaunoy (partiel), de Gosselies, Heyvaert, Nicolas Doyen et de l'Indépendance (partiel).

Volet social : le contrat de quartier finance :

- La coordination et la promotion des opérations.
- La continuation de la Cellule Garage.
- La continuation de la Cellule gardiens de l'environnement.
- L'initiative « Ravalement de façade » de Poly-Bonnevie.
- Le matériel pour la grande fresque "Mosaïque".
- La coordination maison de quartier.
- En partenariat, l'atelier de formation pour CYCLO.
- Le projet Verdurisation.

1.4.2.9 LE CONTRAT DE QUARTIER MARITIME (2004 – 2008)

Ce nouveau Contrat de Quartier est actuellement à l'étude. Cette étude porte sur l'ensemble du quartier Maritime (soit 45 îlot). Le dossier de base sera présenté aux autorités communales en septembre 2003 et remis aux autorités régionales le 31 octobre 2003. Il représentera un investissement public total de l'ordre de 10.070.000 €.

1.4.2.10 INTERVENTIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ESPACE PUBLIC

D'autres travaux d'aménagement des espaces publics sont aussi réalisés grâce à d'autres sources de financements, comme par exemple le plan triennal d'investissements 2001 – 2003. Celui-ci a été modifié en 2002 afin de compléter les interventions prévues dans le cadre des contrats de quartier ; il concerne les voiries suivantes :

- rues Saint-Joseph, du Presbytère, Mommaerts et Laermans (entre les CdQ Saint-Jean-Baptiste et Crystal / Etangs-Noirs) ;
- rue de Courtrai (partie, en complément du CdQ Crystal / Etangs-Noirs) ;
- rue Decock (en complément du CdQ Duchesse)
- rue de Lessines (en partie, en complément du CdQ Duchesse) ;
- rues Kindergeluk, Gulden Bodem, Ostendael, du Lierre ;
- rue Paloke.

En matière d'éclairage public, la même logique de complémentarité est d'application grâce au budget « Fonds d'éclairage public » mis à disposition des communes par l'Intercommunale INTERLEC. Les travaux approuvés par le Collège en novembre 2002 concernent :

- le boulevard Edmond Machtens (entre la rue Dubois Thorn et la place du Chant de l'Alouette) ;
- les rues de la Cité Joyeuse et du Géomètre (partie) ;
- les rues des Quatre-Vents et Decock (carrefours dans le CdQ Duchesse) ;
- les rues du Sonnet, de l'Elégie, des Dauphins ;
- l'avenue du Daring ;
- les rues Fernand Brunfaut et de Groeninghe ;
- les parcs des Fuschias et Albert.

1.4.2.11 LE PROGRAMME OBJECTIF 2 (2000 – 2006)

Les quartiers historiques de Molenbeek étant tous compris dans la zone "Objectif 2" définie par les autorités européennes, la Commune a élaboré et introduit un certain nombre de projets dans le cadre de cette opération. Les projets sélectionnés par les autorités régionales et communautaires portent sur un montant global de 22.500.000 € (part communale comprise) pour les années 2000 – 2006.

1.4.2.11.1 Le site AJJA

L'immeuble AJJA est un ancien bâtiment industriel appartenant à Commune. Ce bâtiment, vide aujourd'hui, nécessite une rénovation lourde. Situé à quelques mètres à peine de la Maison communale et du commissariat central, il compte environ 2.500 m². Une partie de ce bâtiment a été classée.

Aujourd'hui, l'ancien dépôt de tabac est enclavé à l'intérieur d'un îlot entre la chaussée de Gand, la rue Comte de Flandre et la rue Vandermaelen. L'accès se fait par une porte cochère de la maison 5/7 rue Vandermaelen. Afin de garantir plus d'accessibilité et de visibilité à l'immeuble, de l'incorporer dans l'espace public, une conception d'ensemble sur l'îlot et des terrains avoisinants est envisagée et prise en charge par d'autres opérations.

Les opérations de rénovation des anciennes manufactures de tabac "AJJA" ont pour but de remettre à la disposition de la population ce bâtiment appartenant au patrimoine industriel de la Commune. Le site « AJJA » sera réaffecté pour y abriter notamment :

- un restaurant social ;
- une régie locale de travaux d'intérêt collectif: l'important projet de Régie locale de travaux d'intérêt collectif s'attachera à répondre aux problèmes de rénovation tant de l'habitat (au point de vue sécurité et hygiène) que de rénovation urbaine et d'infrastructures d'intérêt collectif. Cette Régie comprend :
 - une section « Pavage », spécialisée dans les travaux de réparation, d'aménagement et d'entretien de lieux collectifs ou de trottoirs et places publiques ;
 - une section « Habitat » qui aide les propriétaires qui, pour résoudre leur problème de logement de leur famille nombreuse, ont dû acheter des immeubles souvent délabrés. Ces propriétaires ne disposant pas des moyens pour rénover ce logement ont besoin d'une aide spécifique ;
 - une section « Management et Logistique » qui offre des conseils techniques mais qui cherche aussi à orienter les personnes vers les opérateurs adéquats en fonction du problème rencontré.

Cette Régie participe également directement à la formation de jeunes aux métiers du bâtiment, à la lutte contre l'exclusion sociale et à l'insertion socio-professionnelle.

- d'autres projets novateurs à vocation sociale et de lutte contre l'exclusion sociale dont les services d'aides tels que « Antenne J – aide juridique de première ligne », « Médiation locale », « SEMJA – les mesures alternatives », « Le Pont – service d'aides aux toxicomanes »,...

En plus du projet « rénovation du bâtiment AJJA », la Commune a décidé de réhabiliter tout le mail entre la rue du Comte de Flandre et la rue Vandermaelen.

Cette réhabilitation complète de l'îlot comprend 5 autres programmes :

- le réaménagement complet de la placette à l'angle de la chaussée de Gand et de la rue du Comte de Flandre. Cette opération est financée par le contrat de quartier « Crystal / Etangs-Noirs » ;
- l'aménagement des abords du bâtiment AJJA. Cet espace d'environ 1300 m² permet la création d'une venelle arborée reliant la rue Comte de Flandre à la rue Vandermaelen, suivant ainsi le tracé de l'ancien lit de la Petite Senne ;
- la création de logements de transit dans les immeubles situés au 5-7 rue Vandermaelen ;
- la création d'une conciergerie sur passage à front de rue Vandermaelen. Ces trois programmes seront financés dans le cadre du contrat de quartier « Fonderie Pierron » ;
- la rénovation - reconstruction des bâtiments des n° 1-3-5 de la rue Vandermaelen en vue de l'implantation d'infrastructures liées à la régie locale de travaux d'intérêt collectif. (via Objectif 2)

Le coût du projet global (les 6 zones) dépasse 5.600.000 € et la réalisation s'accompagne d'un montage financier complexe.

1.4.2.11.2 Le Centre d'Entreprises et le Guichet d'économie locale.

Grâce aux aides apportées dans le cadre de l'opération européenne URBAN, Molenbeek développe déjà deux projets importants à finalité économique. Il s'agit d'un Guichet d'économie locale et d'un Centre d'entreprises. Vu la demande que rencontrent ces deux projets, il était impératif non seulement de les poursuivre mais aussi de les renforcer dans le cadre de l'opération « Objectif 2 ».

1.4.2.11.3 La Paraphane

Dans le cadre du Quartier d'Initiatives Maritime, le site situé entre le boulevard Léopold II et la rue de l'Intendant, a bénéficié d'aides qui ont permis de partiellement le réhabiliter. Ainsi, l'arrière du site vient d'être aménagé en salle multi-sport. Le quartier concerné ne comptait en effet quasi aucune infrastructure de ce type. Cette salle permet donc de mener dans le quartier une série de projets « sport pour tous » destinés aux jeunes.

L'ancien bâtiment industriel « La Paraphane », situé en intérieur d'îlot avec entrée côté Boulevard Léopold II, est en cours de rénovation (les subsides obtenus dans le cadre du Quartier d'Initiatives Maritime ont permis de mener les travaux préliminaires).

Dans le cadre de l'opération « Objectif 2 », la Commune voulait compléter la rénovation de cet ancien immeuble industriel pour y installer une Maison de l'Emploi (Voir infra). L'objectif final est, qu'au terme de ces travaux de rénovation, « La Paraphane » puisse regrouper dans un même lieu tous les services de Molenbeek liés à l'emploi et à la formation (Maison de l'emploi, antenne Orbem, Atelier de recherche active d'emploi, AMIS, etc).

1.4.2.11.4 La Maison des Cultures et de la Cohésion sociale

Dans son centre historique, la Commune est propriétaire d'un vaste bâtiment datant de 1880 et classé depuis 1996. Il s'agit de l'Académie de Dessin et des Arts visuels. Ce bâtiment de la rue Mommaerts, édifié par l'architecte Joachim Benoît, présente un intérêt historique et artistique.

Au cours de ces dernières années, la Commune a déjà consenti d'importants efforts pour réhabiliter provisoirement ce bâtiment. C'est ainsi qu'elle a notamment mené d'une part des travaux de rénovation d'importance (remplacement de la totalité de la toiture) et d'autre part des travaux conservatoires afin de sauvegarder ce bâtiment. Le projet s'inscrit donc dans une large perspective de réhabilitation et de rénovation urbaine. La réhabilitation complète et durable de ce bâtiment classé demande toutefois des investissements de très grande envergure.

Dans ce cadre, et dans le souci de répondre tant aux besoins qu'aux demandes des habitants et des artistes locaux de pouvoir disposer d'un véritable lieu d'échanges centré sur les arts dans leur quartier, la Commune a défini les objectifs suivants :

- créer un lieu d'expression et d'accueil où toutes les cultures représentées sur le territoire communal pourraient trouver leur place. A moyen terme, ce lieu pourra servir de vitrine artistique des productions multiculturelles ;
- favoriser les échanges interculturels de manière à renforcer la cohésion sociale entre les populations d'origines diverses présentes sur le territoire Molenbeekois et plus largement de la Région ;
- soutenir les artistes, artisans et créateurs locaux en leur offrant un lieu adapté à leur besoin d'expression et une communication ciblée, mettant en évidence les aspects positifs de la multiculturalité ;
- favoriser l'accès des populations précarisées aux arts et à la culture en général ;
- participer pleinement, par l'ouverture de cette nouvelle infrastructure, au nouvel essor culturel que connaît la zone du canal et insuffler une présence culturelle d'envergure dans une zone où se sont implantées plusieurs institutions ;

- compléter la revitalisation urbanistique du quartier initiée grâce au Contrat de Quartier Saint-Jean-Baptiste et participer à l'embellissement des lieux historiques de Bruxelles, capitale européenne.

Lorsque l'ensemble des travaux de restauration et de rénovation des bâtiments situés entre le 2-4 rue Mommaerts et l'ancien athénée de la chaussée de Merchtem sera terminé, la « Maison des Cultures et de la Cohésion sociale » regroupera trois institutions : l'Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek, la Fondation Somville et la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale. Les deux premières se partagent les locaux du bâtiment à front de la rue Mommaerts. La troisième, créée par la Commune elle-même, s'installe dans les locaux du rez et des caves de l'îlot central et l'ensemble du bâtiment de la chaussée de Merchtem.

Une synergie entre ces trois entités mais aussi le milieu associatif molenbeekoïse est en cours de réalisation.

Le coût de l'ensemble dépasse 8.500.000 €. Ici aussi, la réalisation progressive du projet nécessite un montage financier complexe.

1.4.2.11.5 Les Maisons d'accueil de la petite enfance

Si la Région dispose de 60 Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance, aucune ne se situe à Molenbeek, ni dans les autres Communes de la zone Nord-Ouest.

Les Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance que la Commune va créer dans le cadre des contrats de quartier et de l'opération « Objectif 2 », outre le fait qu'elles répondront à une demande évidente, permettront de répondre à trois objectifs :

- augmenter la possibilité pour les femmes de se réapproprier leur avenir socio-professionnel tant par le choix de participer à une formation qualifiante que par la possibilité de rechercher un travail ;
- renforcer les liens sociaux et la vie communautaire à Molenbeek notamment par la participation des Molenbeekoïses à la vie socio-culturelle de la Commune par un accroissement de leur émancipation ;
- instaurer l'exigence de la qualité d'accueil de l'enfance définie en juin 1999 par la Communauté française.

Ces Maisons de la Petite Enfance seront installées dans les périmètres des Contrats de Quartier Pierron / Fonderie (rue Brunfaut) et Crystal / Etangs-Noirs (angle Berchem/Taziaux).

1.4.2.11.6 Maison de Quartier Van Meyel

Dans le cadre de sa lutte contre l'exclusion sociale, Molenbeek a créé un dispositif comprenant actuellement cinq Maisons communales de Quartier. Ces Maisons offrent une série de services à la population : permanence sociale, école de devoirs, accompagnement global pour les jeunes, etc. Ces Maisons essayent aussi, dans la mesure de leur possibilité, de mettre à la disposition des habitants du quartier des salles communautaires. Le projet qui est développé dans la Maison de Quartier existante Van Meyel se fait dans le même esprit. Ce projet a pu démarrer en 2000.

1.4.2.12 LE PROGRAMME POLITIQUE DES GRANDES VILLES (2000-2003)

La première convention « Politique des Grandes Villes » liant l'Etat fédéral et la Commune a été approuvée par le Conseil communal du 13 juillet 2000.

Dans ce cadre, la première dotation de Molenbeek se montait à un peu moins de 2.750.000 €. La dotation 2003 s'élève à 2.750.000 €. Le programme « Politique des Grandes Villes » de Molenbeek, prévu sur quatre ans, vise à accentuer l'ensemble des axes prioritaires définis par les autorités locales et progressivement mis en œuvre sur le territoire communal par l'intermédiaire d'initiatives qui permettent d'améliorer la vie quotidienne dans les quartiers et d'offrir une perspective à chacun,

d'améliorer le cadre de vie urbain dans les quartiers en difficulté et d'ancrer le quartier dans l'agglomération urbaine.

Par ailleurs, certains de ces projets, comme par exemple le SAMPA (Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-arrivants) permettent de répondre à des besoins spécifiques apparus plus récemment.

De plus, certaines initiatives, comme par exemple le projet « Propreté publique et citoyenneté », sont des renforcements de projets initiés dans le cadre d'opérations plus limitées.

Enfin, certains projets, comme par exemple les « Equipes de dépannage urgent de quartier », outre le fait qu'ils accentuent la réhabilitation des quartiers, constituent une réponse concrète à des demandes récurrentes de la population.

En dehors de quelques opérations ponctuelles (dotation 2000 : « Maison de Quartier Libérateurs », « Espace Brunfaut », « Antenne de police rue F. Mus », « Egalité des chances face aux nouvelles technologies » ; dotation 2001 : Espace sportif « Dubrucq », Maison de quartier Birmingham), les projets mis en place grâce à ces subsides de l'Etat fédéral ont une durée de 4 ans. Il est évident que ces opérations devraient pouvoir être poursuivies si elles veulent atteindre les objectifs à long terme fixés par les autorités communales.

En 2000, la Commune a donc pu réaliser 12 projets dans le cadre des subsides fédéraux octroyés. Ces projets étaient :

- La création d'un Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-arrivants (SAMPA)

Le SAMPA (géré conjointement par l'asbl communale Lutte Contre l'Exclusion Sociale et le CPAS de Molenbeek) offre aux primo-arrivants une série de services complémentaires qui visent à faciliter leur insertion globale dans la société belge.

Le SAMPA comprend des travailleurs sociaux, des enseignants, des psychologues et un coordinateur pour le volet communal.

Quant au volet géré par le CPAS de Molenbeek, son objectif est d'insérer les personnes au niveau socio-professionnel, notamment via le statut " article 61 " de la loi organique des CPAS.

Equipe globale : 4 assistants sociaux (dont 2 pour l'insertion socio-professionnelle), 2 psychologues à mi-temps, 5 formateurs (enseignants), 1 coordinateur.

- La création d'un service de Dépannage Urgent de Quartier

Le but de ce projet (mené par la Commune en collaboration avec AMIS, la Mission Locale de Molenbeek) est de lutter contre l'effet boule de neige du vandalisme et le sentiment d'insécurité qui en découle en s'attachant à réparer le plus rapidement possible toutes les dégradations mineures qui touchent le mobilier urbain. Des équipes d'intervention rapide, constituées de travailleurs issus des quartiers concernés, ont donc été mises sur pied. Leur mot d'ordre est " réparer, entretenir, remplacer ".

Equipe : 1 coordinateur, 2 chefs d'équipe, 8 ouvriers.

- La création d'une équipe de gardiens scolaires

Ce projet vise à répondre à la violence et à la petite délinquance qui touchent les enfants, les adolescents, les enseignants et les parents d'élèves aux abords des écoles (racket, vol dans les voitures, dégradations du matériel scolaire, etc). La Commune a donc engagé 10 « gardiens scolaires » (9 sur le Programme des Grandes Villes et 1 ACS). Ils sont chargés, par leur présence dissuasive et grâce à une collaboration étroite avec les enseignants et la direction des écoles, de réduire ces phénomènes de violence. Ces équipes de gardiens sont intégrées dans les équipes de gardiens de parc déjà opérationnelles et portent un uniforme analogue.

Equipe : 1 coordinateur, 9 gardiens.

- La création d'une Cellule de coordination du Développement des quartiers

Comme expliqué (voir infra), la Commune développe sur son territoire de nombreux projets. Ces projets sont liés aux Contrats de Quartier, aux Quartiers d'Initiatives, à l'opération « Objectif 2 », au Contrat de Sécurité et de Société et aux projets du programme « Politique des Grandes Villes ».

La mise en œuvre et le suivi de tous ces projets demandent une gestion et une coordination précise. La Commune a donc engagé un coordinateur pour l'ensemble de ces projets ainsi qu'une adjointe qui se chargeant d'assurer le travail administratif attaché à ce type de mission. Depuis, cette Cellule s'est largement agrandie et a été intégrée dans la Division Infrastructure en tant que Service des Projets subsidiés.

Equipe (d'origine): 1 coordinateur, 1 adjointe.

- Le projet d'Egalité des chances face aux technologies nouvelles

Ce projet a été élaboré en vue de permettre à la population scolaire des quartiers de la partie historique de la Commune d'avoir accès aux technologies nouvelles devenues indispensables à leur formation future face au marché de l'emploi.

La dotation 2000 du Programme des Grandes Villes a permis d'effectuer les investissements nécessaires à la mise en place du projet (achat de matériel informatique, de logiciels, etc). Ce projet trouve sa continuité fonctionnelle grâce à un soutien dans le cadre du Contrat de Sécurité et de Société qui permet l'engagement d'animateurs spécialisés dans l'apprentissage de l'informatique mais aussi dans les petits entretiens informatiques.

- Le projet Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale

Ici aussi, l'équipe a été étoffée (1 directeur engagé en février 2003)

Equipe : 1 coordinateur 2 animateurs socio-culturels

- Le réaménagement de l'espace public de l'Espace Brunfaut

Dans le cadre de la réhabilitation globale du quartier, la Commune, en collaboration avec la société coopérative " Le Logement Molenbeekoïse ", a souhaité réaménager la zone entourant le bâtiment sis 65, rue F. Brunfaut.

A noter encore que dans le cadre de l'opération Objectif 2, cette opération sera complétée par l'aménagement, au niveau de l'Espace Pierron, d'un pavillon comprenant des sanitaires et des salles de rencontre.

- Le renforcement du projet de Propreté publique et Citoyenneté

L'expérience pilote relative à la propreté publique menée dans le cadre du Quartier d'Initiatives Maritime a donné d'excellents résultats. La Commune a donc décidé de renforcer cette expérience et de l'étendre à toute la zone de référence « Objectif 2 ». Le projet « Propreté publique et citoyenneté » mené dans le cadre de la Politique des Grandes Villes touchent donc à la formation, à la réinsertion socio-professionnelle et à la citoyenneté. Il met en place une réponse novatrice aux problèmes de propreté publique qui, à terme, grâce à la participation citoyenne des habitants, devrait améliorer la qualité de l'environnement dans les quartiers.

Equipe : 1 coordinateur, 2 animateurs, 20 ouvriers.

- La continuité de l'équipe d'animateurs sportifs du Quartier Maritime

Ce projet (mené en collaboration avec l'asbl communale Lutte contre l'Exclusion Sociale) a également été initié dans le cadre du Quartier d'Initiatives Maritime. Ainsi, six animateurs socio-sportifs et un coordinateur assuraient déjà l'encadrement des jeunes dans ce quartier. L'aménagement récent de l'espace Saint-Remy et l'ouverture de la salle couverte rue de l'Intendant (Quartier d'Initiatives Maritime) ainsi que de l'espace sportif Dubrucq/Escaut (Programme Politique des Grandes Villes) ont demandé un encadrement plus important.

Equipe : 1 coordinateur, 6 animateurs socio-sportifs, 1 ouvrier.

- La création d'un espace sportif à l'angle Escaut/Dubrucq

Les aménagements de cet espace sportif ont été prévus dans le cadre de la dotation 2000 du programme « Politique des Grandes Villes ». La mise en œuvre de ce projet permet aux jeunes non seulement de disposer d'une première infrastructure sportive dans cette partie du quartier Maritime mais aussi de bénéficier d'un encadrement adapté. Cet encadrement, assuré par des animateurs socio-sportifs issus des mêmes quartiers, vise en effet, à travers les activités proposées, à offrir un accompagnement global (sportif, social, ...). Ces animateurs cherchent aussi à réguler les tensions dans le quartier, à améliorer les relations interculturelles et intergénérationnelles et à favoriser la participation des jeunes à la vie en société par l'apprentissage de la citoyenneté responsable.

Equipe : 5 animateurs socio-sportifs

- L'achat et la rénovation de la Maison de Quartier Libérateurs

Depuis plusieurs années, la Commune, en collaboration avec l'asbl communale " Lutte contre l'Exclusion Sociale ", développe des " antennes " au sein des quartiers. Ces Maisons de Quartier communales offrent une aide spécifique à tous les habitants. Ainsi, elles organisent notamment des activités de loisirs pour les jeunes, gère des écoles de devoirs, offrent des services de médiation, régulent les tensions dans les quartiers, etc. Cette nouvelle Maison de Quartier a permis de compléter le dispositif communal.

- La création d'une antenne de police rue F. Mus

Le projet, mené dans le cadre de la Politique des Grandes Villes et du Contrat de Sécurité, visait à installer une 6^{ème} antenne de police. Elle se situe au cœur du quartier Maritime, rue François Mus, dans des locaux anciennement occupés par l'entreprise Whitebread.

En 2001 et 2002, la plupart de ces projets (en dehors bien entendu des opérations 2000 d'investissement) se sont poursuivis ou ont été complétés. Un nouveau projet d'investissement a également été réalisé en 2001 (Maison de Quartier communale pour le quartier Birmingham).

Il faut encore noter que les projets du Programme « Politique des Grandes Villes » que la Commune développe en 2003 s'inscrivent tous dans la continuité. Seuls quelques renforcements indispensables et adaptations aux réalités de terrain ont été effectuées :

Ainsi, en 2003, l'équipe du SAMPA est composée de 6 enseignants plein temps et 1 enseignant mi-temps, 5 assistants sociaux, deux psychologues mi-temps et 1 coordinateur ; le renforcement de cette équipe permet à la fois de répondre à l'augmentation des demandes en matière de cours de français mais également de répondre aux nombreuses demandes socio-juridiques, d'assurer un travail de médiation notamment au niveau scolaire et d'offrir des perspectives dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

En ce qui concerne la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, vu l'ampleur et la spécificité des activités socio-culturelles liées au projet, celui-ci a été renforcé par l'engagement d'un directeur (l'équipe est donc composée d'un directeur, d'un coordinateur administratif et deux animateurs).

Le travail effectué par les deux équipes des animateurs socio-sportifs du « Quartier Maritime » et de l'Espace sportif Dubrucq a également nécessité le renforcement de la coordination de ces deux équipes. En effet, le nombre de jeunes fréquentant les infrastructures sportives est en constante augmentation.

Afin de pouvoir étendre le travail effectué par l'équipe des gardiens scolaires, ceux-ci bénéficient en 2003 du soutien apporté par l'engagement de deux personnes engagées sous statut « Rosetta » (moins de 25 ans).

1.4.2.13 LES CONTRATS DE NOYAUX COMMERCIAUX (1998 – 2004)

Dans la foulée du PRD de 1995, le Gouvernement régional s'est engagé dans une politique de revitalisation des noyaux commerciaux en déclin. Ce projet pilote s'est mis en place fin 1998. Il concerne 12 noyaux commerciaux dont deux sont situés à Molenbeek et concernent principalement la chaussée de Gand ; il est prévu pour une durée de 3 ans renouvelable après évaluation.

Chaque noyau a vu la création d'une ASBL ad-hoc :

- l'ASBL « revitaliser le quartier commerçant Molenbeek Center Shopping »
- l'ASBL « revitaliser le quartier commerçant Karreveld ».

Le personnel de chaque ASBL est constitué d'un agent de développement commercial (ADC), d'un agent contractuel subventionné (APS) et de 4 assistants de prévention et de sécurité (ACS). Ultérieurement, chaque équipe s'est renforcée de 2 stewards urbains (SU).

L'objectif privilégié de ce type de contrat est de dégager une stratégie commerciale d'ensemble. Pour ce faire, la mission de l'ADC et de son ACS consiste à sensibiliser ensemble des acteurs concernés et organiser leur coopération ; établir un marketing stratégique pour le quartier ; valoriser l'immobilier commercial. Les APS doivent favoriser un climat convivial et sécurisant.

En matière urbanistique, une action doit aussi être menée concernant l'amélioration des espaces publics (en ce compris la problématique des transports et l'embellissement des façades) et la lutte contre les étages vides.

Chaque ASBL a ainsi contribué à la revitalisation de son pôle commercial ; en particulier, de nombreuses animations purent être menées. Par ailleurs, de nombreuses difficultés existent qui ne permettent pas de rencontrer, dans le délai de trois ans, la totalité des objectifs ; de plus, les moyens existants ne sont pas suffisants pour élaborer une vision sur le long terme, impliquant une articulation poussée avec l'action des acteurs de l'aménagement urbain, en particulier communaux.³²

Le Conseil des Ministres du 22 novembre 2001 a adopté une note évaluant et fixant les nouvelles orientations du projet pilote.

Cette évaluation pointe plusieurs problèmes qui se sont posés dans le déroulement du projet mais également la nécessité de poursuivre un projet qui a permis de développer une nouvelle culture de la gestion des noyaux commerciaux en déclin au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur base des conclusions positives, le Gouvernement a décidé de renouveler l'expérience pour une période de 3 ans, en développant une nouvelle approche de la revitalisation des quartiers commerçants fondée sur les principes suivants :

- Un **renforcement de la démarche stratégique** : tous les projets seront gérés à partir d'un plan stratégique élaboré en concertation avec tous les partenaires concernés (communes, riverains, commerçants, entreprises)
- Un **renforcement de la coordination du projet** pour mettre sur pied des actions transversales menées à l'échelle de l'ensemble des noyaux participants au projet. Dans ce cadre, le rôle de l'ASBL faîtière " Revitaliser les quartiers commerçants " est confirmé.
- Le **développement des partenariats locaux**. L'action entreprise et les résultats seront valorisés afin de favoriser un meilleur engagement du secteur privé et d'encourager les asbl locales à élargir le partenariat en place ; cet encouragement passant par l'ouverture progressive à l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs du quartier (organes culturels, entreprises, immobiliers, propriétaires, associatif, etc.)

³² Voir en particulier les rapports annuels d'activités des deux ASBL ; approuvés par les AG respectives les 28 et 29 janvier 2002.

En outre, le Gouvernement a décidé d'élargir l'expérience à 3 quartiers commerçants de l'hyper centre en vitalité faible ou moyenne et de la première couronne qui ne sont pas encore couverts par un contrat de noyau commercial : chaussée de Mons à Anderlecht (porte d'Anderlecht), rue de Flandres à Bruxelles-Ville et rue de Brabant à Schaerbeek.

1.4.2.14 LE PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE

Une politique visant à accueillir les entreprises dans les quartiers considérés comme peu attractifs par celles-ci a été mise en place par l'ancienne majorité gouvernementale. A cette fin, le Parlement régional a adopté le 11 juillet 1998 une ordonnance modifiant l'Ordonnance Organique de la Planification et de l'Urbanisme (OOPU) et relative à des programmes d'action prioritaire (PAP).

Concrètement, les demandes estimées d'intérêt social ou économique public par le Gouvernement, peuvent bénéficier d'une procédure d'instruction accélérée, dans un cadre assoupli en matière d'affectations. Sont principalement concernés les territoires couverts par des contrats de quartier approuvés et les quartiers d'initiatives, durant leur période de contractualisation.

Le seul PAP approuvé - Crystal Palace - est molenbeekois ; il concerne la période 1999 - 2004. Cette initiative de revitalisation a été lancée par les autorités communales, la SDRB et les entreprises EUROCALL.NET et CHARMEUIL. Le projet a consisté à transformer l'ancienne salle de cinéma « Crystal Palace », située chaussée de Gand, en un espace de 3000 m² pour entreprises. Sur ce projet, viennent se greffer la construction et la rénovation de +/- 800 m² de logements.

La SA Crystal Palace a été créée pour mettre en œuvre le projet ; les partenaires sont la SDRB et les sa EUROCALL.NET et CHARMEUIL implantées dans le quartier.³³

Le « Business Centre Crystal Palace » a été inauguré en septembre 2000. Une grande partie de l'infrastructure est occupée par le call centre EUROCALL.NET lui-même. La plupart de travailleurs de cette entreprise sont originaires du quartier. Téléport Bruxelles a ouvert dans le centre une antenne locale de formation d'opérateurs de call centres pour attirer les jeunes du quartier. La Poste y occupe également des locaux. Un immeuble de logement doit encore être construit rue de la Colonne.

1.4.2.15 LA SDRB, BRAS OPERATIONNEL REGIONAL ET COMMUNAL

Rappelons ici les rôles de la SDRB, comme outil de revitalisation urbaine.

Le **Service de l'Expansion Economique**, outre des missions générales reprises en 1.1.3.5, a aussi un rôle actif direct, au travers d'actions ponctuelles dans les quartiers. Ainsi, à Molenbeek, elle intervient comme partenaire dans :

- le Centre d'entreprises de Molenbeek-St-Jean (dans le cadre des fonds d'objectif 2) ;
- le projet Crystal Palace (dans le cadre du PAP).

Chaque mission a entraîné la création d'une société d'économie mixte public / privé dans laquelle la SDRB représente la Région.

Par ailleurs, la SDRB met à disposition d'entreprises des locaux dans des immeubles ad-hoc, comme le GOSSET et le CHIEN VERT.

Plus récemment, en octobre 2002, la SDRB a acheté le site de British American Tobacco (BAT). La propriété comprend un terrain de plus de 2 ha, offrant une surface bâtie d'environ 43.700 m². La SDRB envisage un projet de rénovation et de réaménagement du site pour des activités économiques, parmi lesquelles l'hébergement de petites et moyennes entreprises susceptibles de promouvoir l'emploi dans la Commune. Vu l'ampleur des investissements à consentir pour l'acquisition, le réaménagement et la rénovation, évalués à 30 millions d'euros, la SDRB mettra le projet en oeuvre sur

³³ Sources : rapport d'activités 2001 de la SDRB.

base d'une collaboration entre le secteur privé et le secteur public. Avant la vente, BAT a fait effectuer différents travaux d'assainissement, qui ont reçu l'approbation de l'IBGE. L'entreprise de tabac louera elle-même des espaces de bureaux et des parkings à la SDRB pendant une première période de 9 ans.

Le **Service de la Rénovation Urbaine** réalise diverses opérations à usage principalement mais non exclusivement de logement :

- dans le cadre du plan triennal 1999 – 2001 : les opérations Cheval Noir (chaussée de Gand, 4 et rues Verrept – De Keyser) et Rive Gauche (rues Darimon, de la Perle 10, rue du Niveau 24-26, place Voltaire et quai des Charbonnages)³⁴ ;
- le plan triennal 2002 – 2004 comprend la poursuite de Rive Gauche ;
- sous forme de mission déléguée par la Région et/ou les Communes. A Molenbeek, ce type de mission a été utilisé pour réaliser les projets de logement Ulens / de Ribaucourt et Van Meyel, et la rénovation de l'école n°2 rue Ulens ; le financement provenant de charges d'urbanisme.

Ici aussi, chaque partenariat avec le privé se traduit par la création d'une société d'économie mixte ad-hoc.

En aidant à la constitution d'une offre de logements moyens de qualité, complémentaire à celle plus sociale créée dans le cadre des CdQ, la SDRB permet ainsi la reconstruction d'une mixité sociale dans les quartiers.

1.4.2.16 LES MISSIONS DU FONDS DU LOGEMENT

La mission du Fonds du Logement en matière de rénovation et d'accessibilité au logement se déroule suivant quatre axes d'action : les prêts hypothécaires pour aider les familles de profil socio-économique faible et moyen, l'aide locative, les locations-ventes et les ventes après réhabilitation / (re)construction, des opérations particulières.³⁵

En 2001, 64 prêts hypothécaires ont été octroyés à Molenbeek (dont 41 dans l'EDRL) pour 441 dans toute la Région, soit 14,51% du total. Signalons que, fin 2001, les conditions d'accès ont été considérablement assouplies.³⁶

Fin 2001, le registre des candidats locataires répertoriait 2047 ménages, dont 434 inscrits en 2001. En ce qui concerne l'aide locative en 2001, celle-ci a porté au niveau régional sur 358 immeubles soit 879 logements, dont 581 dans l'EDRLR (66,10%). Molenbeek compte 36 immeubles pour 119 logements.

Concernant les opérations particulières situées à Molenbeek :

- l'opération de la rue du Ruisseau, initiée en 1996 a du être abandonnée en 2001 ;
- la rénovation de deux immeubles (6 logements) rues Janssens et Vanderdussen a été achevée en 2002 ;
- rue St-Joseph, une reconstruction permettra la création de 26 logements neufs (achèvement en 2003) ;
- en 2001, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé la cession du bâtiment " Cheval Noir ", situé rue du Cheval Noir, 17. Le Fonds rénovera le bâtiment en vue d'y créer 35 logements avec ateliers pour artistes, l'un de ces logements sera à disposition de la Communauté française, afin de lui permettre d'accueillir des artistes en résidence.

³⁴ Ces deux opérations pionnières verront leur environnement large amélioré au travers du Contrat de Quartier Fonderie – Pierron dans le périmètre duquel elles sont comprises.

³⁵ Rapport annuel du Fonds du Logement des Familles de la RBC – exercice 2001, publié le 30 mai 2002.

³⁶ Deux arrêtés du Gouvernement du 6 décembre 2001.

1.4.2.17 L'ACCORD DE COOPERATION ETAT FEDERAL - REGION

L'accord de coopération du 15-09-1993 entre l'Etat fédéral et la Région vise à soutenir des initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles. Les communes ne sont pas parties prenantes à cet accord, cependant diverses initiatives s'inscrivent dans les politiques de revitalisation menées par celles-ci.

Parmi les actions réalisées, citons la chaussée de Ninove, en cofinancement avec la RBC et la modernisation des ponts sur le canal.

Les initiatives 2001 – 2003 prévues à l'avenant n° 6 concernent :

- une intervention forfaitaire de 2.500.000 € dans le cadre du contrat de quartier Fonderie – Pierron destinée à la rénovation d'espaces publics ;
- des interventions en matière d'espaces publics pour les contrats de noyaux commerciaux ;
- l'étude de faisabilité d'un pôle intermodal à la gare de l'Ouest ainsi que des études et travaux liés au bouclage de la ligne 2 du métro ;
- l'étude et la réalisation de la passerelle Picard – Bolivar ;
- la rénovation de la Petite Ceinture Ouest.

L'avenant n° 7 signé début 2002 comporte :

- une intervention forfaitaire de 3.125.000 € dans le cadre du contrat de quartier Heyvaert ;
- la rénovation de la Petite Ceinture Ouest ;
- la rénovation de la rue Piers ;
- la reprise / continuation des interventions contrats de noyaux commerciaux ;
- une intervention en faveur de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.

L'avenant n° 8 signé début 2003 comporte :

- une intervention forfaitaire de 3.125.000 € dans le cadre du contrat de quartier Maritime ;
- la poursuite des autres opérations prévues à l'avenant précédent. Un projet de ligne de tram reliant la chaussée de Ninove au CCN, constituera le fil rouge reliant les études et travaux relatifs au bouclage du métro,

1.4.2.18 BILAN PROVISOIRE DE L'ENSEMBLE DES OPERATIONS

Vu l'importance croissante des contrats – programmes, la Commune a décidé la mise sur pied, dans le cadre de sa restructuration administrative, d'une division « projets subsidiés » au sein de la 3^{ème} direction « infrastructure ».

Le bilan peut se décliner en prenant en compte les différents volets des contrats de quartier et en y ajoutant les considérations qui s'imposent en ce qui concerne la capacité communale à assurer le suivi des différents contrats programmes.

Un bilan plus fondamental, qui consisterait à apprécier l'effet d'entraînement de toutes les mesures prises, reste à établir.

1.4.2.18.1 Le logement

Le logement à caractère social des contrats de quartier

Les contrats de quartier approuvés ont permis ou permettront la réalisation de 115 logements (Parvis 31, Duchesse de Brabant : 22, Crystal / Etangs Noirs : 11, Fonderie Pierron : 51³⁷) avec une présence significative de grands logements.

La participation du privé (les volets 2 et 3) prévue initialement n'a pas eu le succès escompté ; celui-ci se réservant, dans le Molenbeek Historique, pour des opérations qui s'inscrivent dans un processus reconnu de revitalisation lié au Pentagone, c'est-à-dire le long du canal, spécifiquement dans le prolongement de la rue Dansaert.³⁸ Le périmètre du CdQ Heyvaert bénéficiera d'investissements privés, mais il s'agira principalement là de charges d'urbanisme non comptabilisées dans le financement CdQ.

Les logements moyens créés par la SDRB

Ici, ce partenariat a été couronné d'un certain succès, mais il faut cependant signaler la difficulté qu'il y a eu de vendre les logements au prix conventionné standard. D'importants rabais ont du être opérés, en particuliers dans la cadre de Rive Gauche.

Les opérations Ulens / de Ribaucourt et Van Meyel ont permis la réalisation de 77 logements.

L'opération Verrept – De Keyzer (Cheval Noir) représente au total 3 appartements et 12 maisons unifamiliales.

Rive Gauche représentera in fine un peu moins de 300 logements ; soit un peu moins que prévu initialement ; cela s'explique par l'augmentation significative du nombre de maisons unifamiliales.

1.4.2.18.2 Les espaces publics (volet 4)

La couverture quasi continue du territoire du Molenbeek Historique par des CdQ (et dans un moins large mesure par les QI) aura été l'occasion de réaménager une part significative des espaces publics communaux et ainsi rattraper le retard accumulé par rapport au Nouveau Molenbeek. Outre les rues, on citera en particulier le parc Bonnevie, le parc Houwaert, les espaces Pierron et St Remy, etc.

Le plan triennal d'investissements permet de compléter en partie ce les interventions prévues dans les contrats de quartier et les quartiers d'initiatives.

1.4.2.18.3 Le développement social

Les volets sociaux sont gérés par des coordinateurs sociaux, engagés par la Commune. Leur mission concerne :

- l'information des habitants sur les possibilités et actions menées dans le cadre du CdQ, sur l'octroi des différentes primes, sur les travaux de réaménagement des espaces publics, sur la rénovation et la création de nouveaux logements ;
- la coordination des différents projets qui émanent de l'associatif local ;
- l'incitation à la participation, à la réappropriation de l'espace public, à l'éveil du sens civique,...

L'objectif visé est de mettre en place un dispositif permettant d'aborder les difficultés et les besoins des quartiers afin de regrouper les compétences et techniques diverse des professionnels du social, de les coordonner et ainsi de mettre en place des actions cohérentes et complémentaires. Tout cela doit permettre l'émergence d'une nouvelle forme de cohésion sociale, indispensable dans ces quartiers en difficulté.

Parmi les associations porteuses de projets, citons : Molenbeek – Formation, De Bottelarij, L.E.S., Poly-Bonnevie, F.I.J., La Rue, A.B.E.F., Projet Lama, Maison de Quartier Bonnevie, Smoners, Vaartkapoen, Atouts Jeunes, CRESTALIN, Dialogue, La Fonderie, ...

³⁷ En ce non compris des logements rue Fin en nombre non encore déterminé.

³⁸ En particulier dans une logique de lofts, qui trop souvent sont autant de forteresses dans le tissu urbain.

1.4.2.18.4 Les équipements

Outre les **espaces publics de proximité** déjà cités, les contrats programmes auront permis le développement et l'équipement de quatre des **cinq Maisons de quartier** mises en place par la Commune : "Rive gauche" chaussée de Gand, 6 ; "Quatre-Vents" rue des Quatre-Vents, 77 ; "Libérateurs" rue de la Meuse, 33 ; "Maritime" rue Van Meyel, 41/43. La Maison de quartier "Karreveld" rue Raymond Stijns, 64, située en dehors du Molenbeek Historique, n'a pu bénéficier de ces aides.

L'achat et la rénovation d'une **sixième** Maison de quartier communale pour le Quartier Birmingham, située 100 chaussée de Ninove, sont programmés dans le cadre du programme grandes villes, tranche 2001. Une **septième** Maison de Quartier verra le jour dans le cadre du CdQ Heyvaert.

Si on quitte l'échelle du quartier pour celle communale, la **Maison des Cultures et de la Cohésion sociale** jouera, pour le Molenbeek Historique, le rôle que joue aujourd'hui le château du Karreveld pour le Nouveau Molenbeek.

Les deux premières **Maisons communales d'accueil de l'enfance**, initiées dans des contrats de quartier, seront complétées dans le cadre d'Objectif 2.

La rénovation de l'ancienne usine **AJJA** permettra l'accueil de différents services d'aide aux personnes. Le site **Paraphane** accueillera quant à lui des services d'insertion socio professionnelle.

1.4.2.18.5 Le développement économique

C'est le grand absent des contrats de quartier : il aura fallu faire appel aux autres programmes (URBAN, Objectif 2, des actions de la SDRB) décrits plus haut pour intégrer pleinement cette dimension, comme la création du Centre d'entreprises de Molenbeek, le projet Crystal, le guichet d'économie locale, la Maison de l'Emploi et les contrats de noyaux commerciaux.

Le récent rachat par la SDRB du site BAT s'inscrit dans cette démarche.

1.4.2.18.6 Les conditions du succès

Le succès de ces contrats programmes dépend :

- de l'existence d'un projet de développement cohérent sur l'ensemble du territoire considéré ;
- de la capacité d'inscrire l'ensemble des contrats programmes dans ce projet de développement et d'assurer la pérennité des mesures prises ;
- de la capacité de la Commune d'exécuter les différentes missions définies par ces contrats programmes.

Le **PCD a l'ambition d'être ce projet de développement**, que ce soit en matière économique, sociale, de structure urbaine. Il définit en particulier l'ossature des schémas directeurs qui accompagnent tout Contrat de quartier.

Dans un souci de cohérence et vu l'ampleur des différentes opérations qui sont actuellement en développement, la Commune a créé une nouvelle division « projets subsidiés » au sein de la 3^{ème} direction « infrastructure », dans le cadre de la réforme de l'administration communale.

La mise en œuvre technique des mesures prises est aussi assurée par les différents **services communaux** (urbanisme, travaux, etc.).

Un effort important est ainsi en cours en vue d'assurer, par l'administration communale, la mise en œuvre des projets.

1.4.3 LES SCHEMAS DIRECTEURS ET/OU DE DEVELOPPEMENT

Ce type de plan n'est pas (encore) prévu dans l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme ni anciennement dans la loi de 1962.

Le nouveau PRD (voir 3.1) prévoit 14 zones leviers dont 3 concernent Molenbeek : Canal, Tour & Taxis, Gare de l'Ouest. Le concept de zone levier est associé à celui de schéma directeur ; il répond ainsi à une demande communale exprimée pour le site de la Gare de l'Ouest élargi.

1.4.4 LES ACTIONS LIEES A LA MOBILITE

A l'instar des communes voisines (à l'exception de Koekelberg), Molenbeek a décidé d'établir un plan communal de mobilité.

Le PRD, et avant lui le PRAS et le PRD de 1995, prévoient en matière de circulation automobile une spécialisation des voiries, en fait une hiérarchisation, qui définit ainsi des « aires de trafic local » destinées à devenir des zones 30.

Le PCD se doit de définir, au sein de ces aires de trafic local, les différents collecteurs de quartier. Il est à remarquer que les propositions émises au dossier de base ont fait l'objet, au niveau régional, d'un test de pertinence.

Afin de permettre de dépasser cette étape, le gouvernement régional a décidé d'octroyer des subventions aux communes pour l'élaboration d'un **plan directeur couvrant la mise en œuvre de zones 30, zones résidentielles et piétonnes dans le réseau de quartier**³⁹. La subvention s'élève à 60 % de la dépense en cas d'auteur de projet externe. La subvention maximale s'élève, pour Molenbeek, à 39.140 €. Ce qui correspondra, pour une part communale la plus réduite, à un budget total de 65.236 €. Ce plan directeur sera un élément de départ important pour le futur plan communal de mobilité.

Les mesures régionales en matière de mobilité (état début 2002)

Thématique	Partenariat avec les communes	A Molenbeek
Sécurité	Cycle de formation piétons / cyclistes (1999-2000)	
	Cycle de formation de conseillers en mobilité (2000-2001)	Un fonctionnaire a suivi la formation
	Cycle de formation de conseillers en mobilité (2001-2002)	Un conseiller a été engagé.
	Sécurité aux abords des écoles	Un projet a été retenu pour l'école de la rue de Ribaucourt. (accord de coopération)
Zones 30 (aires de trafic local)	Dossier de base des PCD : modèle dynamique appliqué aux propositions de collecteurs de quartier.	L'évaluation faite par STRATEC (19 novembre 1999) contient diverses recommandations (pp 21 à 28)
	Subventions pour l'élaboration d'un plan – directeur zones 30	La décision du Conseil d'élaborer ce plan date du 21 février 2002.
Transports publics	Programmes VICOM	Boulevards du Jubilé - Belgica Boulevard Léopold II
Deux roues	Réalisation des ICR + stationnement vélo	Les itinéraires 5 et 7 sont à l'études, le 9 dans l

³⁹ Arrêté du GRBC de novembre 2001. Voir aussi <http://delathouwer.irisnet.be>, pour les différents aspects de la mise en œuvre de la politique de mobilité au niveau régional.

		an, le 8 dans deux ans.
	Brigades cyclistes de surveillance	Achat de vélos pour la police de proximité.
Stationnement	Observatoire du stationnement (via AVCB)	
	Les suites de la concertation du 17-12-2001 relative à la politique du stationnement.	La Commune participe au dialogue stationnement.
Marchandises	Etudes report modal et plates-formes multimodales, zones prioritaires de restrictions pour poids lourds.	Des remarques furent émises par la Commune, dans le cadre de la procédure de consultation consécutive au projet de PRD.
RER	Accent mis pour une meilleure desserte du pôle de la Gare de l'Ouest.	Ceci a toujours été partagé par la Commune, comme impératif pour le futur aménagement du site. (accord de coopération)
	RER routier.	Molenbeek est concernée, avec Anderlecht, par la chaussée de Ninove. Ce n'est pas un axe prioritaire pour le Gouvernement Mais De Lijn est demandeur.
Plans de déplacement entreprises		La Commune compte en établir un pour ses propres services.
Contrat de Mobilité	Gestion par la Police de 5 carrefours	

Soulignons aussi, concernant les voiries régionales, les actions menées directement par la Région, comme par exemple :

- le réaménagement de **l'avenue du Château** sur la limite de Molenbeek et de Koekelberg (rotondes sur les carrefours, plateaux surélevés, rétrécissement des bandes de circulation et élargissement des trottoirs, réaménagement des emplacements de parking, plantations) ;
- le réaménagement des boulevards **Belgica et du Jubilé**⁴⁰ (berme centrale, chaussée, emplacements de stationnement, trottoirs et modernisation de l'éclairage public). La STIB prendra à sa charge l'aménagement d'un site propre pour bus et trams.
- L'étude et la réalisation d'une piste cyclable, boulevard Mettewie.

Le réaménagement de la place des Etangs Noirs interviendra dans le cadre du Contrat de Noyau commercial.

Rappelons la politique de réaménagement systématique des rues et places, menée dans le cadre des CdQ et de QI mentionnées plus haut. Une étude récente⁴¹ attire cependant l'attention sur l'insuffisance de prise en considération des véhicules de transport de marchandises, lors du réaménagement de l'espace public. A Molenbeek, la prise en compte de cette dimension est systématique.

⁴⁰ Le transfert au réseau de voiries régionales du boulevard du Jubilé en ce qui concerne le tronçon entre Belgica et Léopold II est intervenu courant 2001.

⁴¹ Etude « Valorisation du patrimoine immobilier et création de structures d'accueil : analyse de la dynamique de reconversion » pour compte de la SDRB et du Ministère de la RBC, COOPARCH, 2000-2001.

2. ANNEXE 2 : LES RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique sur le dossier de base du PCD de Molenbeek-Saint-Jean avait donné lieu à 5 réclamations. Les thèmes abordés dans ces courriers concernaient les sujets suivants :

Déroulement de l'enquête publique

- Il aurait fallu mettre en vente (à prix démocratique) le dossier de base, car il est peu confortable de ne pouvoir consulter ce volumineux document qu'à la commune ;
- valoriser et faire connaître l'outil « dossier de base » auprès des citoyens, associations et services publics ;
- manque une synthèse du dossier de base accessible au plus grand nombre ;
- critique l'absence de séances d'information, mauvaise distribution du « Molenbeek Info spécial PCD ».

Options fondamentales

- Organiser la mixité et donc accroître l'offre de logements sociaux dans le Nouveau Molenbeek, répartir des activités économiques sur l'ensemble du territoire communal.

Logement, patrimoine

- Offre dispersée des logements sociaux, opérations de petite échelle ;
- ne pas densifier les quartiers déjà très peuplés ;
- protéger le petit patrimoine ;
- la KUB insiste sur son projet de logements pour étudiants sur le site du gazomètre (classé), alors que ce projet n'est pas évoqué et que le site est repris comme espace vert, dans le cadre du maillage vert.

Espaces publics, espaces verts

- Multiplier les espaces verts dans le vieux Molenbeek ;
- creuser plus les questions d'éclairage public (comme élément de valorisation de l'espace public), de signalétique, de trop forte présence des panneaux publicitaires ;

- attire l'attention sur la dégradation déjà en cours de l'espace public du Nouveau Molenbeek, nécessité de mener une politique relative à leur entretien.

Mobilité

- priorité aux piétons, cyclistes, TEC ;
- chapitre trop faible, analyse trop superficielle, évoque trop peu les problèmes (ex. stationnement aussi dans le Nouveau Molenbeek, de stationnement des poids lourds, embouteillages chroniques et des trajets de transit) ;
- s'étonne que l'option de mise à 30 Km/h les voiries locales ne soit pas mieux mise en évidence dans le dossier de base, car c'est une option forte et volontariste.

Divers

- La KUB (7 à 800 étudiants) souhaite qu'on évoque sa présence à proximité de Molenbeek car de par ses activités, elle a un rayonnement sur tout Bruxelles Ouest (enseignement, culturel, économique – horeca, mobilité) ;
- considère que le développement du site de la gare de l'ouest n'est qu'un enjeu mineur (vu les difficultés d'intervention), préconise des interventions légères ;
- les pouvoirs publics doivent donner l'exemple en matière de protection de l'environnement (ex. tri déchets) ;
- parler du bureau de chômage dans le PCD ;
- améliorer les rapports entre la commune et les citoyens (horaires, toutes boites d'information, publicité du Conseil communal, commissions consultatives, accueil) ;
- demande pour une bibliothèque communale dans le Nouveau Molenbeek.

3. ANNEXE 3 : RECAPITULATIF DES CARTES

Les cartes du volume 1

carte 2.1.	Population et logement
carte 2.2	Economie et emploi
carte 2.3	Espaces publics : projets et mesures
carte 2.4	Implantation des équipements
carte 2.5	Maillage vert
carte 2.8 a	Circulations piétonnes et cyclistes, projets
carte 2.8 b	Déplacements, transports en commun : projets et mesures
carte 2.8 c	Déplacements, circulation automobile : spécialisation des voiries
carte 3	PPAS à abroger, modifier ou établir

Les cartes de l'annexe 1

carte 1.2.01.a	L'oro - hydrographie
carte 1.2.01.b	Le non bâti
carte 1.2.02	Le bâti
carte 1.2.03	Le patrimoine immobilier remarquable : situation existante de fait
carte 1.2.04 a	L'affectation urbanistique dominante... (IGN)
carte 1.2.04 b	L'affectation urbanistique dominante... (PRAS)
carte 1.2.51	Équipements et grandes infrastructures publiques et privées
carte 1.2.06	Grands propriétaires publics
carte 1.2.10.1	Classification des espaces verts existants (IBGE1)
carte 1.2.10.2	Valeur écologique globale des espaces verts existants (IBGE2)
carte 1.3.01	Le PRAS
carte 1.3.02	PPAS et statut administratif des voiries
carte 1.3.03	Les PPAS : les affectations principales
carte 1.3.04	Patrimoine immobilier protégé : situation existante de droit
carte 1.4.01	Les contrats - programmes
carte MOL.ep/se.1/a	Espace public : activités - situation existante
carte MOL.ep/se.2/a	Espace public : paysage urbain - situation existante
carte MOL.ep/dg.1/a	Espace public : activités - diagnostic, besoins et potentialités
carte MOL.ep/dg.2/a	Espace public : paysage urbain - diagnostic, besoins et potentialités

4. TABLE DES MATIERES

1. Annexe 1 : la situation existante et son évolution	2
1.1 La situation existante de fait et son diagnostic	2
1.1.1 La population	2
1.1.2 Le logement	6
1.1.2.1 Les chiffres globaux	6
1.1.2.2 Les programmes de rénovation urbaine	8
1.1.2.3 Synthèse par quartiers	10
1.1.3 L'évolution de l'activité économique	10
1.1.3.1 L'emploi ONSS	10
1.1.3.2 Le travail indépendant et le commerce	11
1.1.3.3 Les bureaux	11
1.1.3.4 Les hôtels	12
1.1.3.5 Les infrastructures immobilières de la SDRB	12
1.1.3.6 Le lien du social et de l'économique	12
1.1.3.7 Le diagnostic du volet économique	12
1.1.4 Le commerce, les équipements, les services à la population, les espaces verts	13
1.1.4.1 Commerces de biens et services, cafés et restaurants	13
1.1.4.2 Équipements de soins et santé	14
1.1.4.3 Assistance et accueil social, commissariats de police	14
1.1.4.4 Ressources humaines (clubs, associations, mouvements de jeunesse,...)	14
1.1.4.5 Culture et loisirs culturels	14
1.1.4.6 Culte	15
1.1.4.7 Crèches et garderies	15
1.1.4.8 Enseignement et formation	15
1.1.4.9 Équipements sportifs (couverts et de plein air) et plaines de jeux	16
1.1.4.10 Espaces verts, parcs et jardins publics - cartes 1.2.10.1/ 1.2.10.2	16
1.1.4.11 Les animations régulières dans les espaces publics	17
1.1.5 Les réseaux techniques	17
1.1.5.1 Égouttage et épuration des eaux	17
1.1.5.2 L'eau, le gaz, l'électricité, la téléphonie et la télédistribution	18
1.1.6 Le social et la santé	18
1.1.6.1 La pauvreté dans l'urbanisation bruxelloise	18
1.1.6.2 Le social	19
1.1.6.3 Les grands programmes	22

1.1.6.4	Les acteurs communaux du développement local	23
1.1.6.5	La santé.....	24
1.1.7	La sécurité et la prévention.....	24
1.1.7.1	Le contrat de sécurité et de société.....	24
1.1.7.2	La réforme des polices.....	25
1.1.8	Rôle international et fonction européenne et internationale	25
1.1.9	Espaces publics.....	26
1.1.9.1	Synthèse des atouts et faiblesses	26
1.1.9.2	Diagnostic espace public : tableau récapitulatif	27
1.1.10	Le patrimoine remarquable - Carte 1.2.03.....	29
1.1.10.1	Le patrimoine inscrit à l'inventaire (inventaire provisoire)	29
1.1.10.2	Le patrimoine de l'histoire industrielle et sociale	29
1.1.10.3	Les ensembles patrimoniaux	29
1.1.10.4	Les espaces publics remarquables	29
1.1.10.5	Le patrimoine immobilier exceptionnel	30
1.1.10.6	Le sous-sol archéologique	30
1.1.10.7	Le patrimoine naturel	30
1.1.10.8	Le diagnostic	30
1.1.11	L'environnement, les espaces verts, les nuisances et les pollutions	31
1.1.11.1	Consommation énergétique	31
1.1.11.2	Consommation d'eau	32
1.1.11.3	Les déchets	32
1.1.11.4	Les sols	33
1.1.11.5	Le bruit	33
1.1.11.6	Le patrimoine vert - Cartes 1.2.10.1 et 1.2.10.2.....	34
1.1.12	Les déplacements.....	35
1.1.12.1	La politique de déplacements du PRD : objectifs et principes	35
1.1.12.2	Demandes et réactions du monde associatif.....	35
1.1.12.3	Sécurité.....	35
1.1.12.4	Les déplacements à pied.....	36
1.1.12.5	Les personnes a mobilite reduite (PMR)	36
1.1.12.6	Les déplacements à vélo.....	36
1.1.12.7	Les transports en commun.....	37
1.1.12.8	La circulation automobile.....	38
1.1.12.9	Le stationnement	38
1.1.12.10	Le transport des marchandises.....	39
1.1.13	Diagnostic.....	39
1.1.14	L'affectation urbanistique dominante, les biens non affectés	42
1.1.15	Les biens immobiliers du patrimoine privé des autorités publiques - Carte 1.2.06.....	42
1.1.16	La situation financière de la Commune.....	42
1.1.16.1	Situation générale	43
1.1.16.2	Santé financière	44
1.1.16.3	Le budget ordinaire 2003	44
1.2	La situation existante de droit	54

1.2.1	Le PRAS - Carte 1.3.01	54
1.2.2	Les PPAS - Cartes 1.3.02 et 1.3.03	54
1.2.3	Les permis de lotir	55
1.2.4	Les expropriations	55
1.2.5	Les zones protégées (protection de la nature)	56
1.2.6	Le patrimoine immobilier protégé - Carte 1.3.04	56
1.2.6.1	Registre légal du patrimoine immobilier	56
1.2.6.2	Biens inscrits à l'inventaire légal	56
1.2.6.3	Les espaces protégés du PRAS	56
1.2.7	Le statut administratif des voiries	57
1.3	Le Plan régional de Développement (PRD)	58
1.4	Une commune en projets	59
1.4.1	Introduction	59
1.4.2	Les contrats – programmes	59
1.4.2.1	Le Contrat de Quartier Saint-Jean-Baptiste (1994 – 1998)	60
1.4.2.2	Le Quartier d’Initiatives Maritime (1998 – 2000)	60
1.4.2.3	Le programme URBAN (1994 – 1999)	60
1.4.2.4	Le Contrat de Quartier Duchesse (1999 – 2003)	62
1.4.2.5	Le Contrat de Quartier Crystal / Etangs-Noirs (2000 – 2004)	63
1.4.2.6	Le Quartier d’Initiatives Birmingham (2000 – 2002 prolongé 2003)	65
1.4.2.7	Le Contrat de Quartier Pierron / Fonderie (2001 – 2005)	65
1.4.2.8	Le Contrat de Quartier Heyvaert (2003 – 2007)	67
1.4.2.9	Le Contrat de Quartier Maritime (2004 – 2008)	69
1.4.2.10	Interventions complémentaires sur l’espace public	69
1.4.2.11	Le programme Objectif 2 (2000 – 2006)	69
1.4.2.12	Le programme Politique des Grandes Villes (2000-2003)	72
1.4.2.13	Les Contrats de noyaux commerciaux (1998 – 2004)	76
1.4.2.14	Le programme d'action prioritaire	77
1.4.2.15	La SDRB, bras opérationnel régional et communal	77
1.4.2.16	Les missions du Fonds du Logement	78
1.4.2.17	L’accord de coopération Etat fédéral - Région	79
1.4.2.18	Bilan provisoire de l’ensemble des opérations	79
1.4.3	Les schémas directeurs et/ou de développement	82
1.4.4	Les actions liées à la mobilité	82
2.	Annexe 2 : Les résultats de l’enquête publique	84
3.	Annexe 3 : récapitulatif des cartes	86
4.	Table des matières	87